

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Année 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES
Rue du Mémorial du Génie
54200 ECROUVES
Tél. : 03.83.43.23.76
Fax : 03.83.63.27.70

Les chiffres du service

Habitants raccordables

REGIE : 42 699 dont 40 875 avec STEP

Abonnés

REGIE : 16 713

Installations de dépollution

18

Capacité de dépollution

45 485 EH

Longueur de réseau

535,2 km

Volume traité

REGIE : 3 851 608 m³

Taux de conformité des rejets

REGIE : 98,48%

Les communes adhérentes

AINGERAY, ANDILLY, ANSAUVILLE,
AVRAINVILLE, BICQUELEY, BOIS DE HAYE,
BOUCQ, BOUVRON, BRULEY, CHARMES-LA-
COTE, CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, CHOLOY-
MENILLOT, DOMEVRE EN HAYE, DOMGERMAIN,
DOMMARTIN-LES-TOUL, ECROUVES,
FONTENOY-SUR-MOSELLE, FOUG,
FRANCHEVILLE, GONDREVILLE,
GROSROUVRES, GYE, JAILLON, LAGNEY,
LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG, LAY-SAINT-
REMY, LUCEY, MANONCOURT-EN-WOEVRE,
MANONVILLE, MENIL-LA-TOUR, MINORVILLE,
NOVIAUX AUX PRES, PAGNEY-DERRIERE-
BARINE, PIERRE-LA-TREICHE, ROYAUMEIX,
SANZEY, TOUL, TREMBLECOURT, TRONDES,
VILLEY-LE-SEC, VILLEY-SAINT-ETIENNE

L'essentiel de l'année 2023

-
- Finalisation des travaux d'assainissement sur les communes de Boucq et Bouvron (hors station d'épuration);
- Mise en service de la STEP de Boucq ;
- Lancement des travaux d'assainissement Terres Toulaises Nord (Domèvre-en-Haye, Manoncourt-en-Woevre, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Près et Tremblecourt) ;
- Mise en œuvre des locaux provisoires pour les équipes d'exploitation ;
- Réfection de la chaudronnerie des deux dégraisseurs des stations d'Aingeray et Toul et du chemin de roulement du clarificateur sur la station d'Aingeray ;
- Casse de la centrifugeuse en juin sur la station de Toul et casse de la vis du malaxeur en sortie de centrifugeuse en fin d'année ;
- Réparation d'une fuite importante dans le radier du poste de refoulement du Canal du Moulin à Gondreville début septembre ;
- Vidange et valorisation agricole des boues d'épuration stockées dans la station de Villey-Saint-Etienne ;
-
- Durant cette année, la collectivité s'est attachée à :
- Poursuivre l'élaboration du SDGIEP ;
- Poursuivre les études d'assainissement de Foug et de Laneuveville-Dr-Foug ;
- Poursuite des études de renouvellement du réseau d'assainissement et de GIEP de la Route de Paris à Ecrouves
- Lancement des études de renouvellement du réseau d'assainissement et de GIEP de l'Avenue du Général Leclerc à Dommartin-Les-Toul

Sommaire

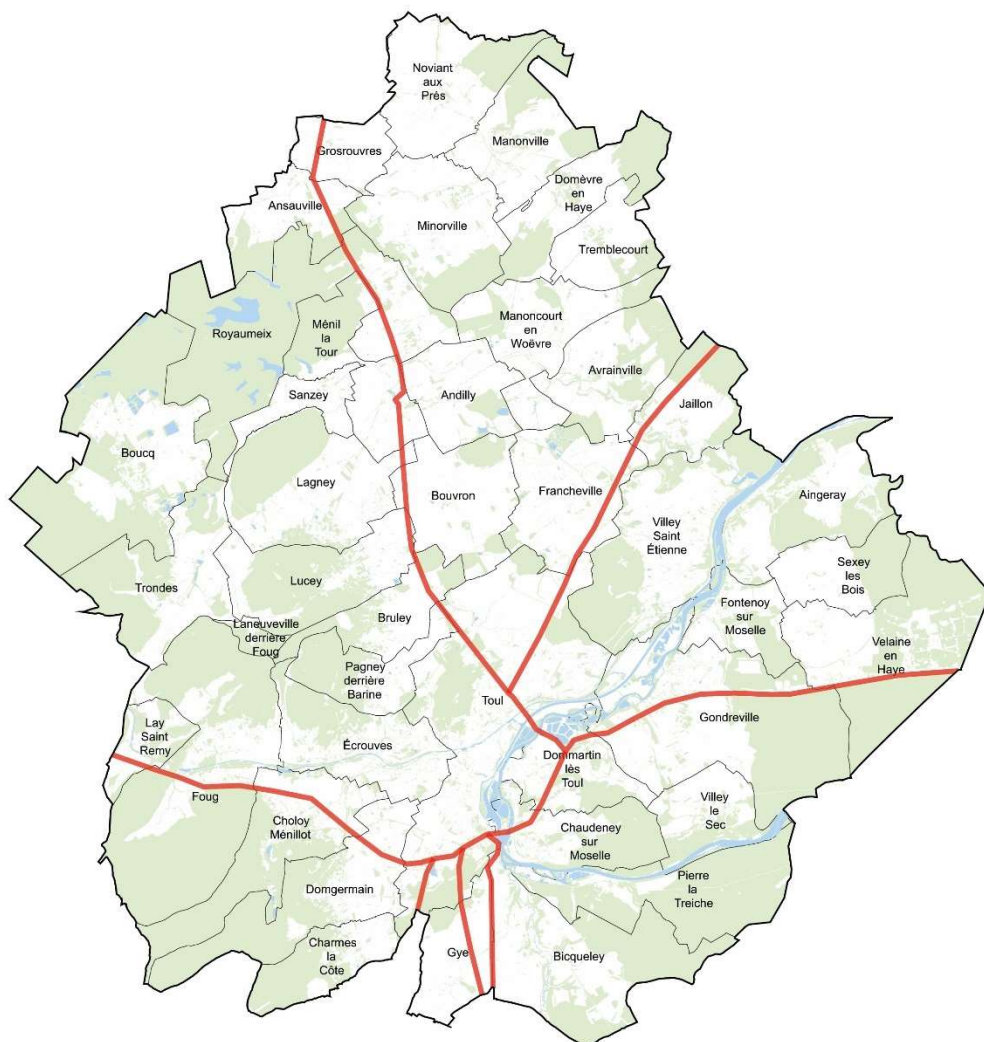
Les chiffres du service.....	2
1. Note liminaire.....	6
1.1. Nature du service assuré par la collectivité	9
1.1.1 La collecte des eaux usées.....	9
1.1.1.1. Réalisation des réseaux et des stations de relevage.....	10
1.1.1.2. Amélioration des réseaux	11
1.1.1.3. Réalisation des branchements	11
1.1.1.4. Fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages	11
1.1.2. Le traitement des eaux usées	11
1.1.2.1. Service de contrôle de l'assainissement non-collectif.....	12
1.1.2.2. Réalisation d'unité de traitement.....	12
1.1.2.3. Renouvellement, amélioration des équipements de l'unité.....	12
1.2. Nature du service déléguée.....	12
1.3. Organisation du service.....	13
1.4. Les composantes du prix total de l'eau	13
1.5. Le prix total de l'assainissement et son évolution.....	16
1.6. Le service public de l'assainissement collectif	18
1.6.1. Les caractéristiques techniques du service	18
1.6.1.1. Le territoire desservi.....	18
1.6.1.2. Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés	19
1.6.1.3. Gestion des effluents non domestiques	19
1.6.1.4. Gestion intégrée des eaux pluviales	20
1.6.1.5. L'évaluation des charges	21
1.6.1.6. Les réseaux de collecte.....	21
1.6.1.7. Les ouvrages de traitement.....	25
1.6.2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	109
1.6.2.1. Les modalités de tarification	109
1.6.2.2. Les éléments relatifs au prix du mètre cube	109
1.6.2.3. Présentation d'une facture	110
1.6.2.4. Les autres recettes d'exploitation	110
1.6.2.5. Financement du fonctionnement	111
1.6.3. Indicateurs de performance	112
1.6.3.1. Indicateurs descriptifs du service	112

1.6.3.2.	Indicateurs de performance du service.....	112
1.6.4.	Financement des investissements.....	113
1.6.4.1.	Réalisations 2023	113
1.6.4.2.	Financement des investissements.....	114
1.6.5.	Etudes réalisées en 2023.....	115
1.6.6.	La prospective 2024	115
1.6.6.1.	Fonctionnement du service.....	115
1.6.6.2.	Investissements.....	116
1.6.7.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	119
1.7.	Le service public de l'assainissement non-collectif (SPANC).....	119
1.7.1.	Service Public d'Assainissement Non Collectif : missions et organisation.....	119
1.7.1.1.	Missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif	119
1.7.1.2.	Conseil aux usagers.....	121
1.7.1.3.	Evolutions réglementaires	122
1.7.1.4.	Réhabilitation des installations d'ANC.....	122
1.7.1.5.	Autorisation des sols	122
1.7.2.	Bilan technique des actions menées en 2023	122
1.7.2.1.	Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter	122
1.7.2.2.	Contrôle des installations existantes.....	123
1.7.3.	Indicateurs de performance	124
1.7.3.1.	Contrôle du neuf ou de la réhabilitation :.....	124
1.7.3.2.	Contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien :.....	124
1.7.4.	Financement des investissements.....	124
1.7.5.	Prospective	124
	Glossaire.....	125
	Les nouveaux textes de référence.....	129
	Gestion des services publics locaux	129
	<i>Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)¹</i>	129
	<i>Schéma d'assainissement collectif²</i>	129
	<i>Fuites après compteurs : nouvelles modalités de facturation³</i>	129
	<i>Assainissement non collectif</i>	129
	<i>Travaux à proximité des réseaux : nouvelles contraintes⁷</i>	130
	<i>SIG & déclaration unique CNIL⁹</i>	130
	<i>Transfert des pouvoirs de police assainissement¹⁰</i>	130

<i>Gestion clientèle</i>	130
<i>Risques professionnels</i> ¹³	131
<i>Polices de l'environnement : harmonisation & simplification</i> ¹⁴	131
Eaux usées et déchets	131
<i>Réutilisation des eaux usées traitées</i> ¹⁵	131
<i>Garanties financières des ICPE</i> ¹⁶	131
<i>Protection de la ressource</i>	131
<i>Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)</i> ²³	132
<i>Protection des milieux</i>	132
<i>Réforme des enquêtes publiques</i> ²⁸	132
<i>Evaluation des incidences environnementales</i>	133
<i>Gestion des risques « inondations »</i>	133
Annexe 1 : recensement des activités industrielles	134
Annexe 2 : factures pour 120 m ³ de consommation d'eau.....	135
Annexe 3 : indicateurs techniques du service	136
Annexe 4 : rapport du délégataire	137
Annexe 5 : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.....	138

1. Note liminaire

Etablissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 41 communes, la C.C.2.T. exerce les compétences « travaux, gestion et entretien de l'assainissement collectif » et « contrôle de l'assainissement non collectif ». Les communes adhérant au service public intercommunal de l'assainissement de la Communauté de Communes Terres Toulaises sont : AINGERAY, ANDILLY, ANSAUVILLE, AVRAINVILLE, BICQUELEY, BOIS-DE-HAYE, BOUCQ, BOUVRON, BRULEY, CHARMES-LA-COTE, CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, CHOLOY-MENILLOT, DOMEVRE EN HAYE, DOMGERMAIN, DOMMARTIN-LES-TOUL, ECROUVES, FONTENOY-SUR-MOSELLE, Foug, FRANCHEVILLE, GONDREVILLE, GROSROUVRES, GYE, JAILLON, LAGNEY, LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG, LAY-SAINT-REMY, LUCEY, MANONCOURT-EN-WOEVRE, MANONVILLE, MENIL-LA-TOUR, MINORVILLE, NOVIANT AUX PRES, PAGNEY-DERRIERE-BARINE, PIERRE-LA-TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY, TOUL, TREMBLECOURT, TRONDES, VILLEY-LE-SEC, VILLEY-SAINT-ETIENNE



Depuis 2018, la Communauté de Communes Terres Toulaises, est compétente en matière d'assainissement sur l'intégralité de son territoire. La compétence assainissement comprend :

- la charge de la construction, du suivi et de l'entretien des installations d'assainissement collectif,
- la gestion des abonnés du service de l'assainissement collectif,
- le contrôle des installations individuelles d'assainissement non collectif,
- la charge de la construction, du suivi et de l'entretien des installations d'eaux pluviales.

La collectivité mène en parallèle un programme d'investissement qui vise pour partie la mise en conformité et l'amélioration des réseaux et stations d'épuration existantes, la poursuite du déploiement des réseaux sur les communes déjà en partie équipées et la dotation en station d'épuration de nouvelles communes. Lors du conseil communautaire du 13 octobre 2015, l'assemblée délibérante a voté en faveur du nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement sur la période 2015-2023 pour un montant estimé globalement à 20 millions d'euros d'investissement dont 5 millions d'euros prévus par les travaux de gestion patrimoniale.

Cependant, la duplication de filières mettant en œuvre des filtres dans les villages restant à équiper, pose questions tant du point de vue de la qualité durable de ces solutions par la mise en œuvre de grandes quantités de granulats qui se raréfient. L'exploitation de ces massifs filtrants dans le temps a une durée de vie estimée à 15 à 20 ans avant régénération. Les investissements en jeu s'élèvent à plus de 15 millions d'euros pour 18 communes représentant 6 300 équivalent-habitants avec des possibilités de mutualisation.

Une étude globale sur l'exercice des compétences « eau potable et assainissement » :

Par délibération du 30 mars 2017, la CC2T a décidé de lancer une étude globale « Eau » dont l'objectif était de définir la meilleure solution pour l'exercice des compétences « Eau potable et Assainissement (y compris la gestion des eaux pluviales) » à l'horizon des échéances initialement prévues par la loi NOTRe à savoir le 1^{er} janvier 2020. Le groupement des bureaux d'étude Artelia et Collectivités Conseil avait été retenu pour une mission composée des plusieurs phases : recueil des données des services d'eau et d'assainissement (phase 1), bilan-diagnostic de la situation existante (phase 2) et préparation à l'exercice des compétences (phase 3).

L'étude a débuté en septembre 2017 par la collecte des données, puis le diagnostic complet de la situation. Une restitution a été faite mi-2018 avec une attention particulière sur la compétence « eau potable ». Enfin, la phase 3 (préparation à l'exercice) a été achevée fin 2018 début 2019. Cette dernière étape a permis, outre la prise de compétence « eau potable », d'aborder les orientations envisageables dans les prochaines années et de comparer les modes de gestion possibles. En effet, sur la base de la compétence « assainissement » déjà assumée aujourd'hui, le bureau d'étude a pu faire des préconisations d'organisation et des propositions concernant la gestion des services.

Toute la démarche, depuis son origine en mars 2017 jusqu'à son terme en fin 2018 - début 2019, a été conduite en associant, à chaque étape, les différentes instances de concertation mises en place par la CC2T : élus communaux et intercommunaux, structures gestionnaires périphériques à la CC2T (syndicats d'eau), services techniques des collectivités, services de l'Etat. En complément aux rencontres techniques organisées par les bureaux d'étude avec chaque collectivité ou syndicat compétent actuellement, un comité technique (COTECH) et un comité de pilotage (COPIL) ont été créés afin de suivre les nombreuses étapes de l'étude. Un groupe de travail « EAU » spécifique a aussi été constitué pour revenir et échanger sur les éléments apportés par l'étude de manière distinctes et sans la présence des bureaux d'étude. Par ailleurs, plusieurs restitutions d'avancement de l'étude ont également été examinées en commission Environnement. De nombreuses rencontres avec les élus municipaux des communes ont également été organisées. Les deux années de travail (2017 à 2019) ont été aussi jalonnées de plusieurs retours auprès de l'exécutif communautaire durant lesquels les grandes orientations ont pu également être débattues. Enfin, un avis de principe des communes a été sollicité à la fin de l'été 2018, sur l'opportunité de la prise de compétence « eau potable » en 2020.

Tout ce travail s'est finalement concrétisé fin 2018 dans la délibération du 13 décembre 2018 par le souhait de prendre la compétence « Eau potable » au 1^{er} janvier 2020. Cette décision a été prise avec comme intérêts majeurs :

- Le travail collectif pour la sécurisation de la ressource en eau,

- La mutualisation des moyens,
- L'accroissement des capacités d'investissement,
- Et l'amélioration du service à l'usager.

Dans la continuité de la délibération du 13 décembre 2018, le conseil communautaire s'est positionné le 7 février 2019 sur le choix du mode de gestion des services d'eau et d'assainissement de l'intercommunalité retenu à partir du 1er janvier 2020. Pour cela, le conseil communautaire s'est appuyé les conclusions de l'étude dans laquelle la « Régie avec prestations de service » a été définie comme mode de gestion des services Eau et Assainissement le plus adapté et le plus pertinent à la situation au regard des critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs suivants : maîtrise du service, qualité du service, continuité du service, économie du service.

Cette orientation permet notamment de bénéficier des moyens et compétences d'un prestataire privé tout en garantissant à la communauté de communes un niveau élevé de maîtrise sur le service et un tarif maîtrisé. Ce mode de gestion est également plus adaptable en cas d'évolution du périmètre de la communauté de communes dans les prochaines années. Dans ce cadre, la collectivité a été amenée à reprendre, sur les périmètres où s'exerce ces compétences, l'ensemble de la relation avec les usagers.

Ainsi, pour l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales, depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes a repris en régie l'ensemble des installations de son territoire. Elle a confié à l'entreprise SAUR, via un marché de prestation de service l'exploitation des stations d'épuration de Gondreville et Toul ainsi que les postes de refoulements qui les alimentent en direct.

En 2023, l'ensemble de la compétence assainissement est exercé en régie.

En assainissement non collectif, la collectivité assure les contrôles obligatoires de bon fonctionnement des installations existantes et le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves. A noter que depuis le 1^{er} janvier 2011, dans le cadre des ventes immobilières, un certificat de conformité de l'assainissement non-collectif est exigé.

La réglementation actuelle impose deux dates limites pour l'assainissement : 2012 pour le contrôle de tous les systèmes d'assainissement autonomes et 2015 pour l'obtention du bon état écologique et chimique des masses d'eau reporté à 2027.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 sur le transfert automatique au Président de l'EPCI à fiscalité propre, des pouvoirs de Police spéciale en matière de :

- Stationnement des gens du voyage,
- Assainissement
- Gestion des déchets ménagers,

Lorsque l'EPCI est compétent dans ces 3 domaines, les communes se sont déterminées et la CC2T s'est organisée pour assermenter un agent et rédiger des procédures d'intervention. Tous les autres pouvoirs de police non transférés, notamment les pouvoirs de police générale, restent de la compétence exclusive du maire.

Les communes n'ayant pas transféré leur pouvoir de police spéciale en matière d'assainissement sont : BOUCQ, TOUL et VILLEY-SAINT-ETIENNE.

Les procédures adoptées en infraction aux règlements de service sont présentées ci-après :

PIERRE-LA-TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY, TOUL, TREMBLECOURT, TRONDES, VILLEY LE SEC, VILLEY-SAINT-ETIENNE, soit 535,2 km au total.

En 2011, la collectivité a mis en place une méthodologie de gestion patrimoniale de ses réseaux qui a été adoptée par l'assemblée le 16/12/11 et qui a donné lieu à des travaux de réhabilitation en 2023.

L'intérêt de cette programmation est multiple :

- Améliorer la connaissance du réseau en s'appuyant sur l'exploitation de sources d'informations diverses ;
- Définir les actions de réhabilitation à mener en anticipant et limitant les coûts d'exploitation ;
- Améliorer le coefficient de performance du système d'assainissement utilisé pour le calcul de la prime à l'épuration versée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

La démarche proposée doit déterminer, sur la base des données d'exploitation et des inspections caméra, un ordre de priorité dans une programmation pluriannuel des réparations, en fonction des capacités budgétaires.

65 branchements neufs ont été réalisés sur l'intercommunalité ;

6 315 mètres de curage ont eu lieu sur la régie dont 5 345 mètres en préventif, 4 427 mètres de réseau inspectés par caméra.

Les postes de refoulement et les déversoirs d'orage ont fait l'objet d'un traitement spécifique avec la programmation de deux curages par an associés à l'entretien électromécanique des pompes pour les premiers et une fréquence adaptée pour les seconds en fonction des besoins.

Les prestations de curage et d'inspection télévisée sont confiées à MALEZIEUX & INERA dans le cadre de marché à bons de commande conclus pour quatre ans ferme à compter du 18 septembre 2020.

La collectivité assure en exclusivité la réalisation des branchements neufs dans le cadre d'un accord cadre multi-attributaires à bons de commande conclus pour quatre ans fermes à compter du 01 janvier 2023, confié aux entreprises OFTP, SATP et TPM du Saintois.

1.1.1.1. Réalisation des réseaux et des stations de relevage

- BOUCQ 2022-2023 : Travaux de mise en conformité du système d'assainissement et création d'une station d'épuration – 380 EH – 170 ml de refoulement (DN 90 mm) ; 1 746 ml de canalisation gravitaire (DN 200 à 600 mm) ; 2 PR ; 5 DO et 34 reprises de branchement ;
- BOUVRON 2022-2023 : Travaux de mise en conformité du système d'assainissement et création d'une station d'épuration – 280 EH – 690 ml de refoulement (DN 90 et 160 mm) ; 897 ml de canalisation gravitaire (DN 200 à 600 mm) ; 3 PR ; 4 DO et 19 reprises de branchement ;
- TERRES TOULOISES NORD 2023-2024-2025 : Travaux de mise en conformité du système d'assainissement pour six communes (DOMEVRE-EN-HAYE, MANONCOURT-EN-WOEVRE, MANONVILLE, MINORVILLE, NOVIANT-AUX-PRES, TREMBLECOURT) et création d'une station d'épuration par boues activées – 1705 EH – 7 675 ml de refoulement (DN 90 à 125 mm) ; 7 868 ml de canalisation gravitaire (DN 200 à 800 mm) ; 9 PR ; 14 DO et 219 reprises de branchement

1.1.1.2. Amélioration des réseaux

- AINGERAY : Travaux de gestion patrimoniale Rue de Liverdun – 11 opérations de renouvellement ponctuelles
- BOIS-DE-HAYE : Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Allée des Fusains Parc de Haye – 1243 ml de canalisation gravitaire DN 200 PVC ; 183 ml de refoulement (DN 90 mm) ; 1 PR et 4 reprises de branchements ;
- DOMGERMAIN : Travaux de délestage du réseau d'eau pluviale secteur Périscolaire – 215 ml DN 400 PVC et 3 reprises de branchements
- FRANCHEVILLE : Travaux d'élimination d'eau claire parasite Rue Hodié – 100 ml DN 200 PVC
- LUCEY : Travaux de déploiement du réseau transfert par anticipation sous l'emprise du giratoire de la RD 908 du programme LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG+LUCEY – 100 ml DN 200 PVC
- TOUL : Travaux de collecte Rue de la Liberté –30 ml DN 200 PVC + 9 reprises de branchements ; 1 PR
- TOUL : Renouvellement du réseau d'assainissement Impasse du Gaz – 240 ml DN 315 PVC et 7 reprises de branchements
- TOUL : Renouvellement du réseau Avenue Victor Hugo sous le parking Table à Victor - 23 ml DN 800 béton ; 11,50 ml DN 315 PVC ; 13,20 ml DN 250 PVC
- TOUL : Renouvellement de deux tronçons d'eau usée et d'eau pluviale Rue Cartiers Dorées : - 25 ml DN 200 PVC ; 26 ml DN 315 PVC et 2 reprises de branchements
- VILLEY-LE-SEC : Réparation du réseau d'eau pluviale Route de Gondreville : - 10 ml DN 600 béton

1.1.1.3. Réalisation des branchements

65 branchements neufs ont été réalisés en 2023.

1.1.1.4. Fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages

Entretien	2019	2020	2021	2022	2023
Renouvellement de branchement	6	3	8	11	9
Réparation de branchement	2	2	5	4	5
Renouvellement de boîte de branchement	2	5	7	5	24
Réparation de réseau	4	6	5	4	8
Mise à niveau de tampon	7	9	15	40	85
Mise à niveau de tampon avec fourniture	0	18	23	6	65

1.1.2. Le traitement des eaux usées

En régie, c'est-à-dire directement géré par la collectivité sur les communes d'AINGERAY, ANDILLY, ANSAUVILLE, AVRAINVILLE, BICQUELEY, BOIS-DE-HAYE, BOUCQ, BRULEY, CHARMES-LA-COTE, CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, CHOLOY-MENILLOT, DOMGERMAIN, DOMMARTIN-LES-TOUL, FOUG, FONTENOY-SUR-MOSELLE, FRANCHEVILLE, GONDREVILLE, GROSROUVES, JAILON, LAGNEY, LAY-SAINT-REMY, LUCEY, MANONCOURT-EN-WOEVRE, MENIL-LA-TOUR, PAGNEY-DERRIERE-BARINE, PIERRE-LA-TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY, TOUL, VILLEY-LE-SEC, VILLEY-SAINT-ETIENNE pour l'assainissement collectif sur 18 stations d'épuration et pour l'ensemble des 41 communes adhérentes pour l'assainissement non-collectif.

L'autocontrôle des installations en régie a été assuré par SAUR, SGS et Génie de l'Eau en 2023.

1.1.2.1. Service de contrôle de l'assainissement non-collectif

Voici les éléments ci-dessous mis à jour :

Le nombre d'installations est estimé à 738 unités d'assainissement à partir des données obtenues sur la base des cartes de zonage d'assainissement collectif / non collectif de chaque commune. Ainsi, 95 visites de contrôle de bon fonctionnement (y compris contrôle dans le cadre de ventes) ont été effectuées en 2023 et 36,84 % de ces installations sont conformes à la réglementation.

18 dossiers ont été instruits pour une installation neuve ou à réhabiliter et 7 visites de chantier ont été réalisées en 2023.

1.1.2.2. Réalisation d'unité de traitement

BOUCQ 2022-2023 : Travaux de mise en conformité du système d'assainissement et création d'une station communale – 3800 EH type filtres plantés de roseaux, composé de :

- Un venturi d'entrée,
- Un DO général,
- Un PR d'alimentation du 1^{er} étage,
- Un 1^{er} étage de traitement de 720 m²,
- Un PR d'alimentation du 2^{ème} étage,
- Un 2^{ème} étage de traitement de 340 m²,
- Un venturi de sortie,
- Une canalisation de rejet de 420 ml en DN 200 mm,
- Une ZHTA,

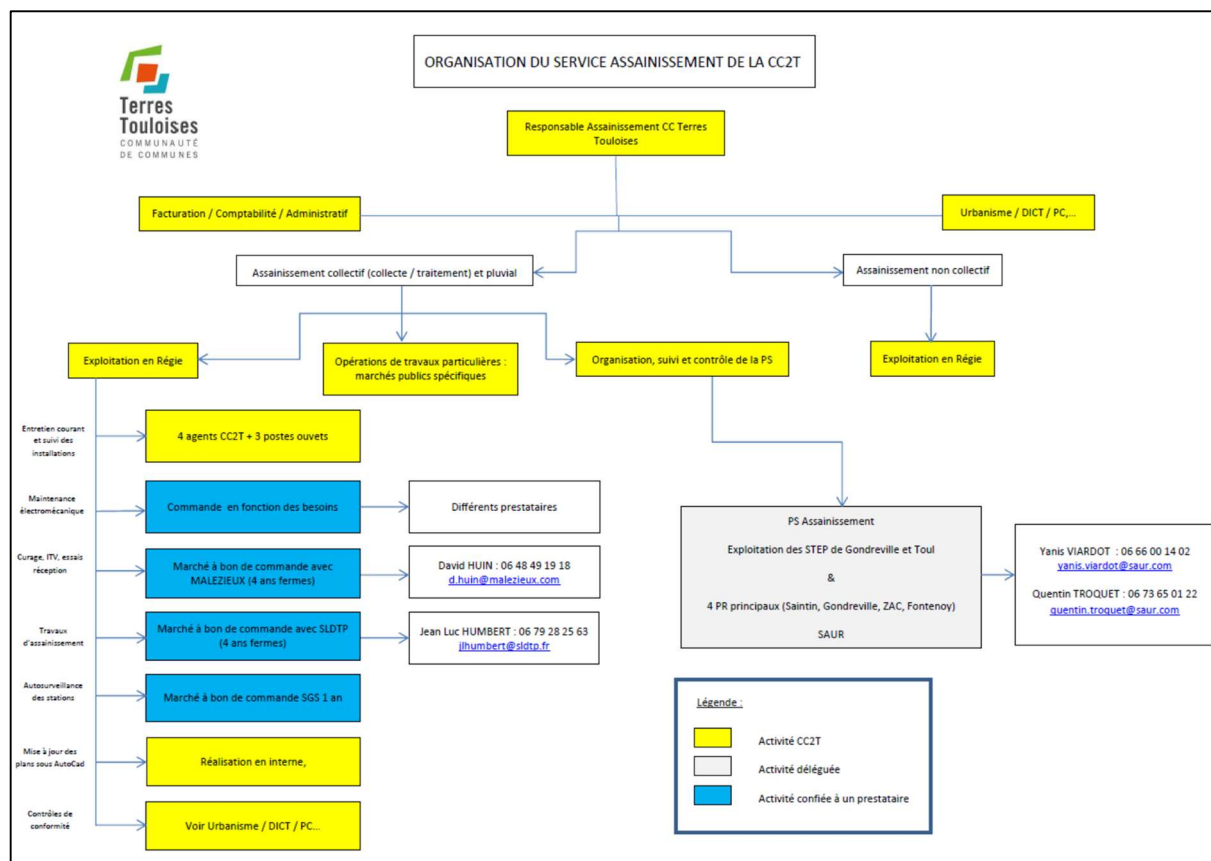
1.1.2.3. Renouvellement, amélioration des équipements de l'unité

- Renouvellement de 3 armoires électriques des postes de refoulement de Chaudeney, d'Ecrouves Intermarché et Toul Péchot
- Réparation de la fuite au radier PR Canal du Moulin Gondreville
- Déplacement du préleveur d'entrée de la STEP d'Aingeray pour lever la NC liée à l'autosurveillance ;
- Pose des équipements sur le 4 DO autosurveillés (Dommartin-lès-Toul et Toul) pour la fiabilisation de mesure ;
- Renouvellement de la chaudronnerie du dégraisseur-dessableur des STEP de d'Aingeray et Toul
- Réfection de la bande de roulement du clarificateur de la STEP d'Aingeray
- Renouvellement de 9 pompes sur le territoire

1.2. Nature du service déléguée

Depuis le 01 janvier 2021 il n'y a plus de contrat de délégation de service public sur le territoire.

1.3. Organisation du service



1.4. Les composantes du prix total de l'eau

Le service d'assainissement d'une collectivité est un service industriel et commercial dont la source de financement est la redevance assainissement. Cette redevance permet de couvrir les frais de collecte et de traitement des eaux usées, de contrôle mais également d'investissements nécessaires à la mise aux normes.

Cette redevance est différente suivant la nature du service rendu : le service d'assainissement collectif et le service d'assainissement non-collectif (SPANC). Le zonage est une obligation réglementaire qui vise sur chaque commune à déterminer les zones d'assainissement collectif des zones d'assainissement non-collectif. Le zonage collectif prend en compte les équipements existants et les zones d'urbanisation futures.

Sur le territoire, 22 communes ont validé leur zonage en enquête publique : ANDILLY, ANSAUVILLE, BICQUELEY, BRULEY, CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, CHOLOY-MENILLOT, DOMMARTIN-LES-TOUL, ECROUVES, FONTENOY-SUR-MOSELLE, FOUG, GONDREVILLE, GROSRUVRES, GYE, LAGNEY, LAY SAINT REMY, LUCEY, MANONVILLE, MENIL-LA-TOUR, PAGNEY-DERRIERE-BARINE, PIERRE-LA-TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY et TOUL, TREMBLECOURT, TRONDES, VILLEY LE SEC, soit 86 % de la population du territoire.

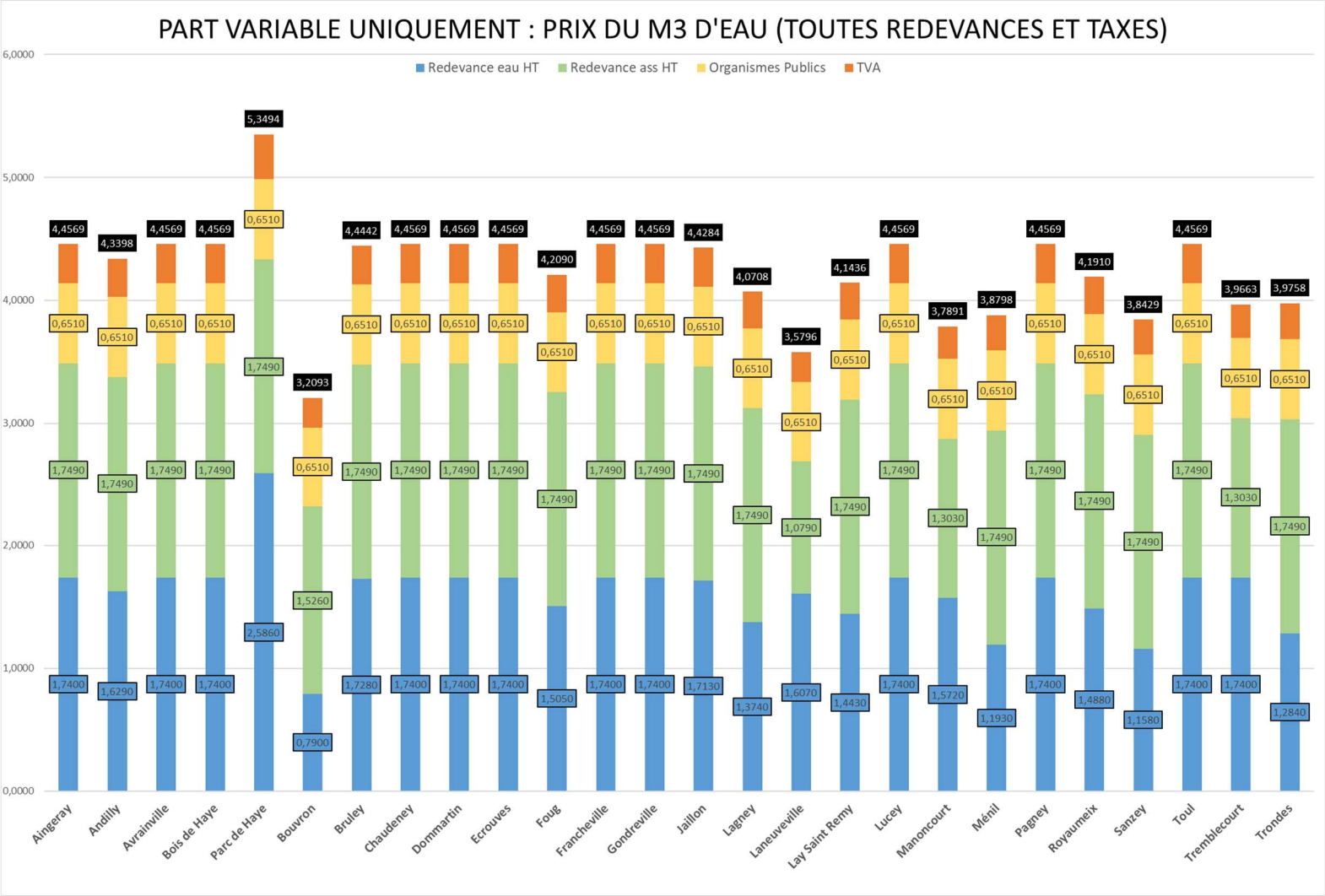
Le service assainissement a été assujettie à la TVA au 1^{er} janvier 2015.

Tarifs d'assainissement collectif 2023

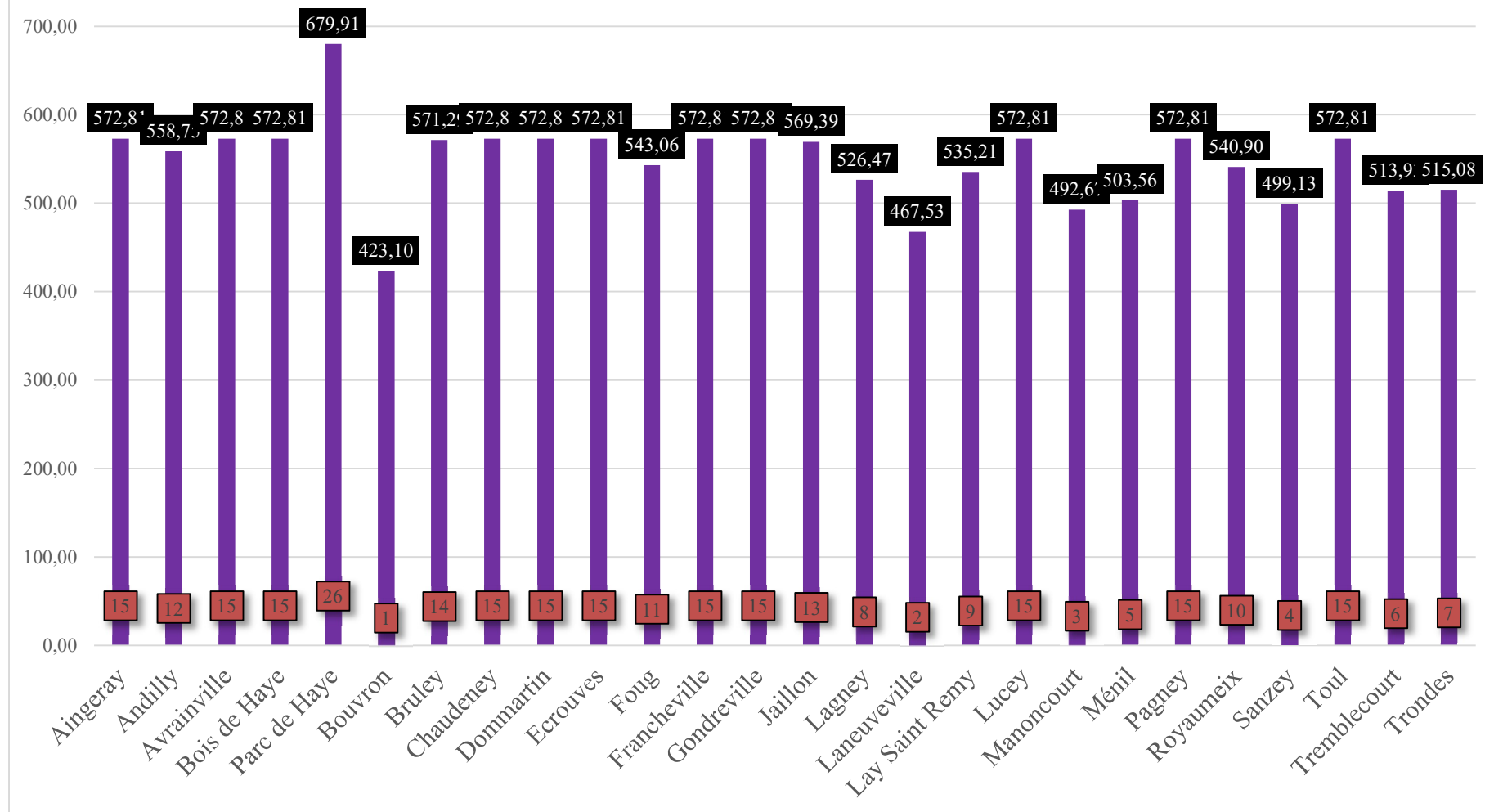
Communes	ASSAINISSEMENT				
	Redevance HT (€/m3)	Redevance modernisation des réseaux de collecte HT	Total part variable HT (€/m3)	TVA 10% (€/m3)	Total part variable TTC (€/m3)
Aingeray	1,6826	0,233	1,9156	0,1916	2,1072
Andilly	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Avrainville	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Bois de Haye	1,6826	0,233	1,9156	0,1916	2,1072
Parc de Haye	1,6826	0,233	1,9156	0,1916	2,1072
Bouvron	1,2464	0,233	1,4794	0,1479	1,6273
Bruley	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Chaudeney	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Dommartin	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Ecrouves	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Fontenoy	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Foug	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Francheville	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Gondreville	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Jaillon	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Lagney	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Laneuveville	1,0327	0,233	1,2657	0,1266	1,3923
Lay Saint Remy	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Lucey	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Manoncourt	1,0327	0,233	1,2657	0,1266	1,3923
Ménil	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Pagney	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Royaumeix	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Sanzey	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Toul	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Tremblecourt	1,0327	0,233	1,2657	0,1266	1,3923
Trondes	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Villey le Sec	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Villey St Etienne	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Ansauville	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Grosrouvres	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Noviant-aux-Près	1,0327	0,233	1,2657	0,1266	1,3923
Manonville	1,0327	0,233	1,2657	0,1266	1,3923
Minorville	1,0327	0,233	1,2657	0,1266	1,3923
Domèvre-en-Haye	1,0327	0,233	1,2657	0,1266	1,3923
Boucq	1,2464	0,233	1,4794	0,1479	1,6273
Choloy-Ménillot	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Domgermain	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Charmes-la-Cote	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Gye	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Bicqueley	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978
Pierre-la-Treiche	1,6741	0,233	1,9071	0,1907	2,0978

Les tarifs suivants sont spécifiés en euros hors taxe. La redevance de Modernisation des Réseaux de Collecte (MRC) prélevé pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse est intégré dans les tarifs ci-dessus. (*) Par ailleurs, les communes de Aingeray et Bois de Haye dispose d'un tarif abonnement qui a été intégré au tarif communautaire sur la base d'une consommation type de 120 m³.

1.5. Le prix total de l'assainissement et son évolution



FACTURE 120 M3 EAU ET ASSAINISSEMENT TTC



La compétence « assainissement » est exercée sur tout le territoire de la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Le service est géré en régie avec prestations de services depuis le 1^{er} janvier 2020. Il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs assainissement en 2020 et 2021 hors modalités de lissage (pour les usagers des communes où les travaux mise en conformité de d'assainissement ont été lancés et ceux des communes de l'ex-CC2H qui rejoignent le tarif communautaire).

Pour 2023, pour faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement et maintenir un niveau d'investissement satisfaisant, il a été acté par le conseil communautaire en décembre 2021 une progression des redevances assainissement en fonction de l'évolution de l'inflation constatée suivant l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) entre octobre 2021 et octobre 2022 soit 7,1 %, sauf pour les communes de Bois-de-Haye et Aingeray dont le tarif appliqué reste encore supérieur au prix harmonisé (base 120 m3) et hors modalités de lissage (pour les usagers des communes où les travaux mise en conformité de d'assainissement ont été lancés et ceux des communes de l'ex-CC2H qui rejoignent le tarif communautaire harmonisé).

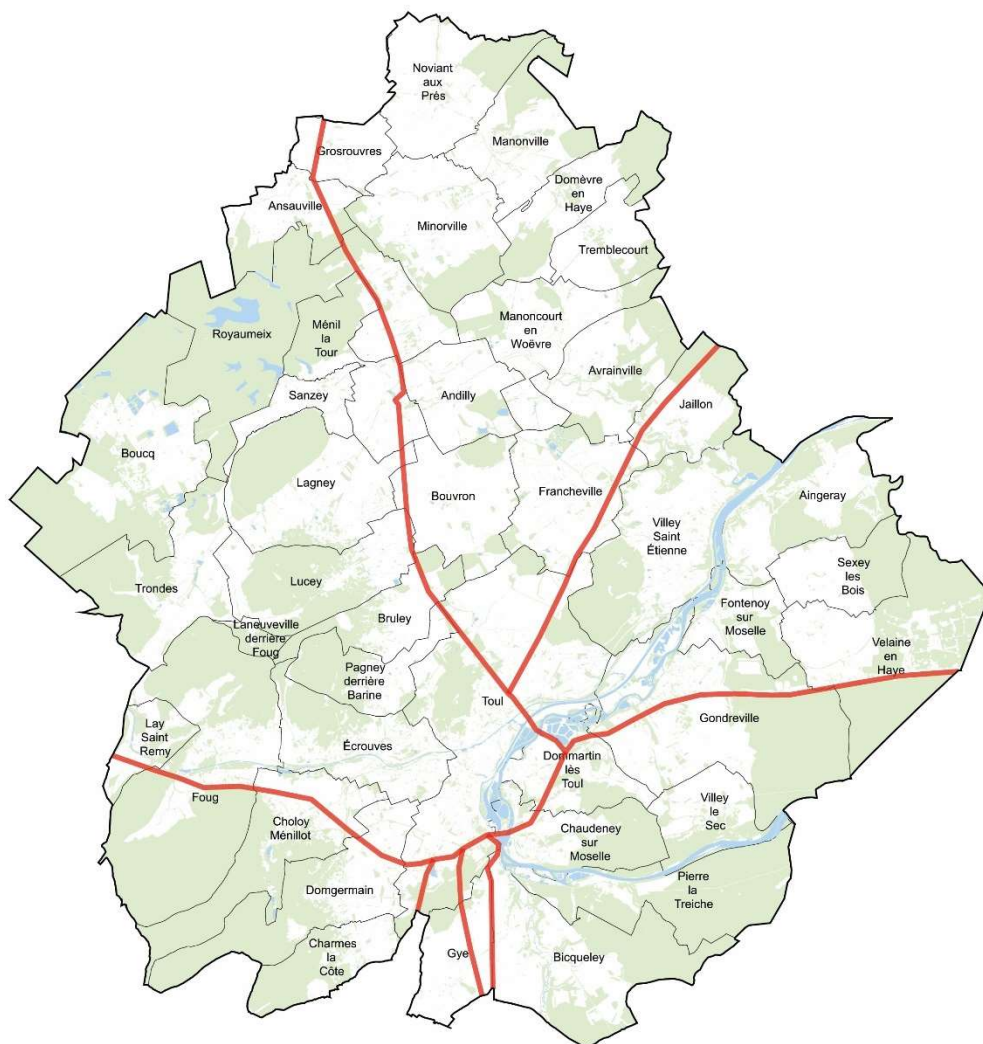
1.6. Le service public de l'assainissement collectif

1.6.1. Les caractéristiques techniques du service

1.6.1.1. Le territoire desservi

Les communes desservies par le service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Terres Toulaises sont : AINGERAY, ANDILLY, ANSAUVILLE, BICQUELEY, BOIS-DE-HAYE, BOUCQ, BOUVRON, BRULEY, CHARMES-LA-COTE, CHAUDENEY-SUR-MOSELLE, CHOLOY-MENILLOT, DOMEVRE EN HAYE, DOMGERMAIN, DOMMARTIN-LES-TOUL, ECROUVES, FONTENOY-SUR-MOSELLE, FRANCHEVILLE FOUG, GROSRUVRES, GONDREVILLE, GYE, JAILLON, LAGNEY, LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG, LAY-SAINT-REMY, LUCEY, MANONCOURT-EN-WOEVRE, MANONVILLE, MENIL-LA-TOUR, MINORVILLE, NOVIANT AUX PRES, PAGNEY-DERRIERE-BARINE, PIERRE-LA-TREICHE, ROYAUMEIX, SANZEY, TOUL, TREMBLECOURT, TRONDES, VILLEY-LE-SEC, VILLEY-SAINT-ETIENNE.

L'ensemble du territoire est exploité en régie.



1.6.1.2. Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

16 713 abonnés, reste stable par rapport à 2022.

1.6.1.3. Gestion des effluents non domestiques

L'Agence de l'eau Rhin Meuse a souhaité impulser une démarche de lutte contre les pollutions dispersées sur le territoire des Terres Toulaises. Le territoire est en effet prioritaire au regard des mesures réalisées et de l'état des masses d'eau.

Suite à l'étude et à la priorisation des activités impactantes en 2017, et à une première phase de diagnostics de terrain et de mise en conformité en 2018 et 2019, l'opération collective suit son cours sur le territoire des Terres Toulaises, pour les métiers prioritaires (automobile, transport, bouche et peinture)

et a été lancée auprès des métiers cibles (services techniques, imprimeries, supermarchés, centres de détention, métiers du déchet).

353 pré-diagnostic ont été réalisés depuis 2017, et 231 autorisations de déversement ont été délivrées. 47 entreprises ont été mises en conformité, et une trentaine d'entreprises a été accompagnée dans sa demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse depuis 2017. Cette opération collective a fait l'objet d'un rapport annuel d'activité 2021 remis à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Les objectifs de l'opération collective sont à la fois la mise en conformité des activités impactantes sur la ressource en eau (via l'amélioration des équipements et des pratiques) et la mise en place des autorisations de déversement. L'opération collective avait initialement vocation à durer 3 ans (2018-2020). Une prolongation a été demandée à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour un an, jusque fin 2021.

1.6.1.4. Gestion intégrée des eaux pluviales

La communauté de communes a souhaité mettre en place au 1er janvier 2020 une politique de gestion intégrée des eaux pluviales, pour tout projet de construction ou réhabilitation.

Cette nouvelle façon de gérer les eaux pluviales a pour objectif à la fois de réduire les pollutions rejetées aux cours d'eau, et de limiter les débits collectés par les réseaux lors des intempéries (et les dysfonctionnements que cela peut engendrer).

Le règlement d'assainissement a été modifié à cet effet, et des outils ont été créés pour informer les parties prenantes (communes, constructeurs, notaires, architectes, aménageurs etc.), avec notamment un livret de gestion des eaux pluviales et un formulaire permettant de communiquer la solution choisie pour gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Chaque projet est suivi par le service assainissement et eaux pluviales et des communications sont effectuées régulièrement auprès des parties prenantes. Les pétitionnaires et communes le souhaitant ont été accompagnés dans les demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhin Meuse, le cas échéant (subventions uniquement dédiées aux collectivités et activités économiques, les particuliers ne sont pas concernés).

A l'échelle du territoire intercommunal :

Lancement, en Avril 2022, de l'étude visant à l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et du zonage pluvial de la CC2T.

Poursuite de l'étude - phase 2 - établissement du zonage pluvial.

Finalisation de la cartographie des axes d'écoulement préférentiels, des milieux récepteurs et des contraintes liées à l'infiltration des eaux pluviales.

A l'échelle des communes :

Poursuite et finalisation des études GiEP engagées en 2022 sur les communes de PAGNEY-DERRIERE-BARINE (Rue du Grand Ruisseau), GONDREVILLE (Route de Fontenoy) et PIERRE-LA-TREICHE (Grande Rue).

Lancement des études GiEP sur les communes de FOUG (Rue du Général de Gaulle et Rue François Mitterrand), DOMMARTIN-LES-TOUL (Avenue du Général Leclerc), ECROUVES (Route de Paris), LUCEY (Grande Rue) et CHOLOY-MENILLOT (Rue de Foug). Poursuite des études et lancement des travaux en 2024.

Accompagnement des communes d'AINGERAY et de PAGNEY-DERRIERE-BARINE dans la saisie de demande d'aide auprès de l'AERM.

A l'échelle des particuliers, organismes publics et entreprises :

48 dossiers GiEP traités dans le cadre de projets de construction ou de rénovation de bâtiments, pour la grande majorité, destinés à un usage d'habitation. Quelques projets d'envergure suivis, comme la création de l'unité de production de chauffage urbain à TOUL, des plateformes logistiques des groupes BARJANE et FIRE à GONDREVILLE ou encore l'unité de production agroalimentaire du groupe IREKS à BOIS-DE-HAYE.

1.6.1.5. L'évaluation des charges

Sans objet

1.6.1.6. Les réseaux de collecte

1.6.1.6.1. Postes de refoulement

Poste	consommation (kWh)					
	2019	2020	2021	2022	2023	écart
AINGERAY Abreuvoir	5158	5346	5237	4777	3862	-19%
AINGERAY Patureaux	520	523	601	604	681	13%
AINGERAY STEP	76480	97198	110260	133172	132646	0%
ANDILLY	24889	20207	25409	22940	31451	37%
ANDILLY STEP						
ANSAUVILLE	10270	8365	13447	23250	12180	-48%
AVRAINVILLE	5101	10102	10623	11445	12872	12%
BICQUELEY PR MOULIN	23633	15945	19282	30865	16871	-45%
BICQUELEY PR VALCOURT	3272		1557	1538	3634	136%
BOUCQ STEP	1380	1806	2874	918	0	
BOUCQ PR RD					359	
BOUCQ PR Commercy					197	
BRULEY PR	36775	37495	45917	43473	72671	67%
CHARMES-LA-COTE STEP		5930	16257	13491	13947	3%
CHAUDENEY	7379	11401	5461	5266	6534	24%
CHOLOY-MENILLOT Val Passey	911	980	1048	845	1022	21%
CHOLOY-MENILLOT Foug	845	882	913	750	1235	65%
CHOLOY-MENILLOT Chavée	3112	3655	5145	3789	5354	41%
CHOLOY-MENILLOT Toul	9873	13733	16813	12669	18260	44%
DOMGERMAIN Troènes	6260	7831	9392	7274	10980	51%
DOMGERMAIN Tullerie	4875	6735	8018	6100	9083	49%
DOMGERMAIN Gare		8717	19645	17235	20186	17%
DOMGERMAIN Rosière		11192	24410	22607	24550	9%
DOMGERMAIN Aulnois		969	1262	1005	1291	28%
DOMMARTIN le des Sables			766	886	2013	127%
DOMMARTIN Foch			50	815	1101	35%
DOMMARTIN ZAC	26392	15575	17397	12881	17013	32%
DOMMARTIN Village DLT/Chaud	262	238	247	169	280	66%
DOMMARTIN PR Stade	19749	19328	21530	20938	23010	10%
ECROUVES ZAC Thouvenot	9829	6930	7023	6366	8178	28%
ECROUVES INTER	23307	19020	26187	21870	27628	26%
ECROUVES INTER 2				107	1361	1172%
ECROUVES Oiseleurs	398	624	686	614	709	15%
ECROUVES Htes terres IV				1695	4514	166%
FONTENOY-SUR-MOSELLE	5906	9029	7557	7568	7231	-4%
FOUG Stade	5972	5947	4666	6788	5620	-17%
FOUG Stèle	33036	39788	61133	52451	57294	9%
FOUG Mûline	674	959	1027	677	867	28%
FRANCHEVILLE	9915	14434	15025	10916	15923	46%
GONDREVILLE Canal du Moulin	30080	19299	22105	21144	24802	17%
GONDREVILLE 3 Saint	7915	4944	4816	2910	4324	49%
GONDREVILLE Bac	24345	11261	19650	28075	12414	-56%
GONDREVILLE Croix St Anne 1&2	22960	22438	23520	22672	18625	-18%
GONDREVILLE STEP	132630	125764	160600	163449	157752	-3%
GROSROUVRES Lisière	1777	1677	3123	2246	3163	41%
GROSROUVRES RD	5324	4641	6667	5671	7998	41%
GYE Rue de la Prairie	23531	39006	36395	29196	42113	44%
GYE Rue de l'Étang	1430	2124	3029	1529	1652	8%
JAILLON STEP	238	276	322	261	283	8%
JAILLON Lot du Plain	6691	10348	8145	5325	4934	-7%
LAGNEY Grande Rue	5764	5753	5902	4221	5400	28%
LAGNEY Moncels	3284	3582	3550	2725	4640	70%
LAGNEY Stade	10866	11356	12104	10823	14479	34%
LAY PR	640	562	632	570	536	-6%
LAY STEP	19671	16593	16724	15417	16249	5%
LUCEY Pré demange	4268	301	614	2950	4476	52%
LUCEY STEP	3013	4154	5664	4807	5179	8%
MENIL Pont	3417	2570	3700	3396	3524	4%
MENIL Transfo	28704	26951	31437	31303	19089	-39%
PAGNEY	25324	24484	28124	27389	31151	14%
PLT Rochotte	824	705	519	467	684	46%
PLT Village	4083	5149	3428	5436	1691	-69%
ROYAUMEIX St Léon	282	260	293	275	284	3%
ROYAUMEIX Alsace	7168	7392	9328	8217	9741	19%
SANZEY	4031	2962	4157	2671	4849	82%
SEXEX Grande Rue	17058	5245	8104	7159	6918	-3%
SEXEX Corvée	710	2904	811	875	903	3%
TOUL Allée Thiaucourt	998	297	661	561	565	1%
TOUL Imp Victor Hugo	1525	1792	3201	1911	1941	2%
TOUL Rue Thiaucourt	1827	1680	1636	2199	1617	-26%
TOUL ZIX Argent	1632	1861	1848	1860	3056	64%
TOUL PR PTE	9403	7260	7572	6484	8678	34%
TOUL STEP PTE	7153	8059	10633	11734	14313	22%
TOUL Champ de foire	158	176	180	186	190	2%
TOUL Valcourt	2819	32024	4223	2374	2603	10%
TOUL Pèchot	16318	11 149	11 836	11 904	12 092	2%
TOUL Psy				7 525	7 073	-6%
TOUL Saintin	168106	137275	163936	145637	170974	17%
TOUL STEP	874071	825394	859874	832663	857411	3%
TRONDES STEP				7476	7072	-5%
TRONDES Gènevaux				816	921	13%
TRONDES Boudière				7631	11793	55%
VELAINE Hammeau Grand Champ	1999	2034	1713	1911	2197	15%
VILLEY LE SEC PR	1480	4441	3236	2222	2828	27%
VILLEY-SAINT-ETIENNE Lot Poulain	1944	1887	2066	2486	5934	139%
VILLEY-SAINT-ETIENNE STEP	4052	6937	7089	5730	3506	-39%
Total	1849738	1805851	2010032	1973243	2095225	6,18%

De manière générale les consommations électriques ont augmenté de 6,18%, par rapport à 2022 à périmètre égale.

Notons également la mise en service des postes de refoulement de Boucq et de la nouvelle station d'épuration de Boucq.

Les précipitations ont augmenté vis-à-vis de 2022. La pluviométrie sur la STEP d'Andilly est passée de 628 en 2022 à 875 en 2023.

1.6.1.6.2. Interventions préventives

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre d'intervention sur réseau	886	1459	1062	1190	1213	1284	2 752	+ 114,72 %
Dont sur canalisation	7	8	5	61	38	90	75	- 16,67%
Dont sur ouvrages	878	1451	1057	1129	1175	1194	2 682	+ 124,62%
Longueur de canalisation curée (ml)	23 145	25 966	16 150	5 959	8 118	8 250	5 345	- 35,20%

1.6.1.6.3. Interventions curatives

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Nombre de désobstructions de réseau	86	86	77	294	220	118	153	+ 29,66%
Dont sur branchement	59	56	41	111	93	45	75	+ 66,67%
Dont sur canalisation	8	10	13	13	21	13	28	+ 115,38%
Dont sur ouvrages	19	20	23	170	106	60	50	- 16,67%
Longueur de canalisation curée (ml)	257	484	1 289	1 291	962	390	970	+ 148,72%

1.6.1.6.4. Interventions d'inspection et de contrôle

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
Longueur de canalisation inspectée (ml)	6 538	4 204	3 964	6409	9 062	8 985	4 427	- 50,73%

1.6.1.6.5. Travaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023-2024	N/N-1
Extensions de réseaux (ml)	4 262	7 187	5 705	0	2 805	4 082	16 171	+ 296,15%
Branchements (unité)	59	72	63	78	99	115	306	+ 166%
Renouvellement de réseaux (ml)	0	1598	3 216	472	665	863	2 275	+ 163,62%

1.6.1.7. Les ouvrages de traitement

1.6.1.7.1. Station d'Aingeray

	Nom	Aingeray
	Procédé	Boues activées
	Date de mise en service	1986
	Capacité En équivalent-habitant	4200
	Milieu récepteur	Moselle
	Exploitant	CCTT

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Communes raccordées : Aingeray et Bois-de-Haye
- Population INSEE 2800 habitants
- Population raccordable 2 637 habitants
- Population raccordée 2 637 habitants
- Taux de raccordement 100%

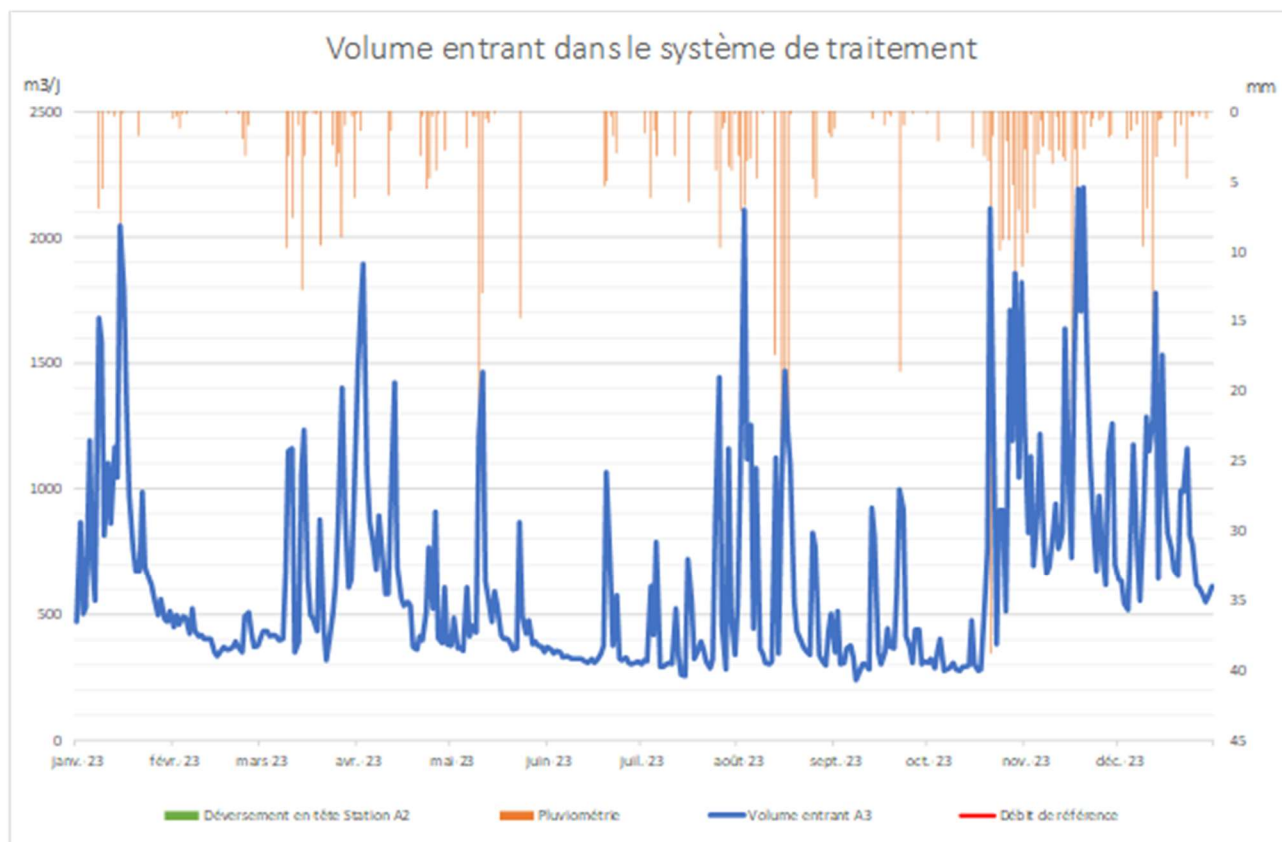
Charges hydrauliques et pollution

			MES ^a		DCO ^a		DBO5 ^a		NGL ^a		NTK ^a		N-NH4 ^a	N-NO2 ^a	N-NO3 ^a	PT ^a	
			Rendement (%) ^a	Concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration sortie (mg/l) ^a	Concentration sortie (mgN/l) ^a	Concentration sortie (mgN/l) ^a	Concentration sortie (mgN/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration sortie (mg/l) ^a
	Débit journalier de référence (m3/j) ^a																
	Charge brute de pollution organique (Kg-DBO5/j) ^a																
Ensemble des	Nombre réglementaire de mesures par an (1) ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a
	Nombre de mesures réalisées ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées ^a		91 ^a	10,3 ^a	90,7 ^a	23,6 ^a	95,8 ^a	3,56 ^a	84,8 ^a	7,06 ^a	94,8 ^a	2,26 ^a	0,9529 ^a	0,195 ^a	4,62 ^a	35,7 ^a	2,84 ^a
Conditions normales d'exploitation (1) ^a	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a		4 ^a
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation ^a		91 ^a	10,3 ^a	90,7 ^a	23,6 ^a	95,8 ^a	3,56 ^a	84,8 ^a	7,06 ^a	94,8 ^a	2,26 ^a	0,9529 ^a	0,195 ^a	4,62 ^a	35,7 ^a	2,84 ^a
	Valeur réhibitoire (1) ^a		α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		α		α		α		α		α
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière ^a		α	35 ^a	α	125 ^a	α	25 ^a	α	α	α	α	α	α	α	α	α
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1) ^a		α		α		α		α		α		α		α		α
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2) ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		α		α		0 ^a
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle ^a		α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α	α
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre ^a		O ^a		O ^a		O ^a		α		α		α		α		α
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) ^a	O ^a	α														

Entrée	2021		2022		2023		Evolution 2023/2022
	Débit moyen m3/j	volume total m3	Débit moyen m3/j	Volume total m3	Débit moyen m3/j	Volume total m3	
janvier	825	25 560	825	25 560	882	27 344	6,98%
février	1199	33 559	1199	33 559	413	11 567	-65,53%
mars	837	25 953	837	25 953	642	19 896	-23,34%
avril	555	16 658	555	16 658	755	22 642	35,92%
mai	723	22 423	723	22 423	509	15 780	-29,63%
juin	506	15 184	506	15 184	375	11 256	-25,87%
juillet	761	23 603	761	23 603	460	14 253	-39,61%
août	493	15 290	493	15 290	689	21 344	39,59%
septembre	443	13 297	443	13 297	431	12 944	-2,65%
octobre	424	13 131	424	13 131	661	20 486	56,01%
novembre	483	14 497	483	14 497	1066	31 996	120,71%
décembre	861	26 706	861	26 706	852	26 405	-1,13%
Moyenne annuelle	674	245 861	674	245 861	645	235 910	
Capacité nominale	850		850		850		
Taux de capacité nominale	79,3%		79,3%		75,9%		

Cumul pluviométrie	2020	2021	2022	2023
janvier	55			24,4
février	87			9,2
mars	54			73,8
avril	14			30,6
mai	51			60
juin	67			15,6
juillet	2			46,7
août	40			136,1
septembre	45			23,2
octobre	0			119
novembre	19			87,9
décembre	71		39	53,6
Total		0	0	680,1

Le pluviomètre a été installé en septembre et mise en service novembre 2022 sur le site de la station



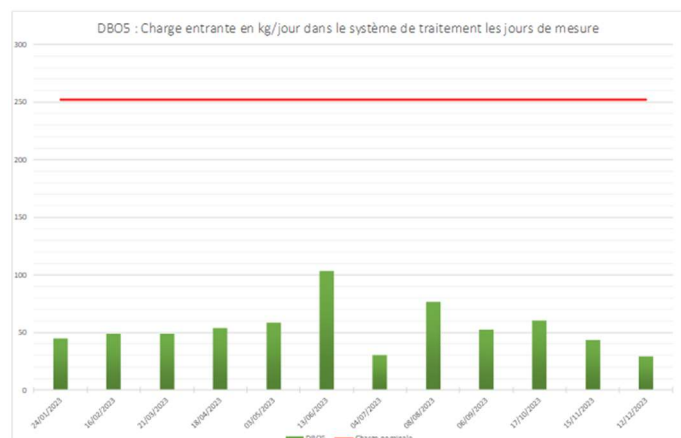
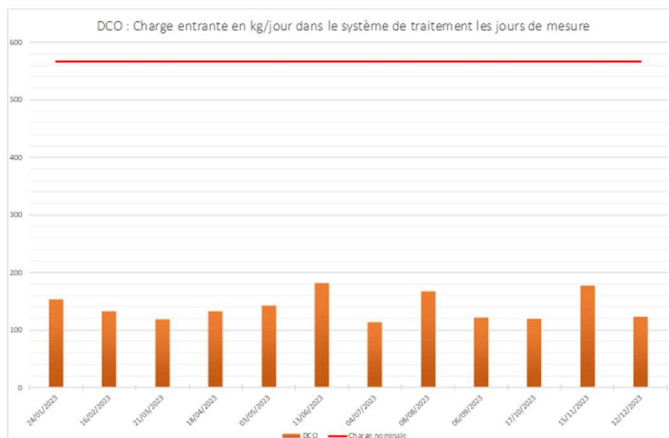
By-pass en cours de traitement	2021		2022		2023	
	Débit moyen m3/j	volume total m3	Débit moyen m3/j	volum etotal m3	Débit moyen m3/j	volume total m3
janvier	0	0	0	0	0	0
février	0	0	0	0	0	0
mars	0	0	0	0	0	0
avril	0	0	0	0	0	0
mai	0	0	0	0	0	0
juin	0	0	0	0	0	0
juillet	0	0	0	0	0	0
août	0	0	0	0	0	0
septembre	0	0	0	0	0	0
octobre	0	0	0	0	0	0
novembre	0	0	0	0	0	0
décembre	0	0	0	0	0	0
Moyenne annuelle	0	0	0	0	0	0

Pas de déversement du point A2 en 2023.

Pollution en entrée de station

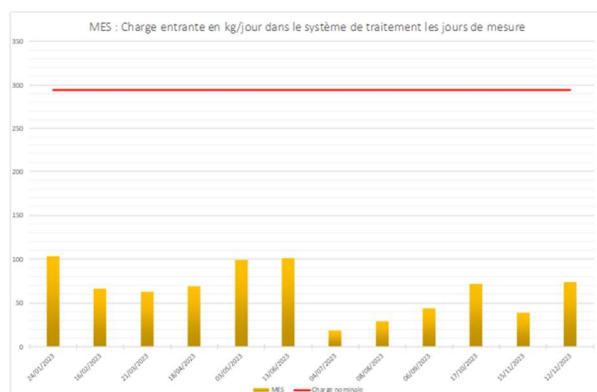
kg DCO/j entrant	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	29,3	63,3	63,5	-6%
février	137,29	74,69	132,7	78%
mars	472,32	192,15	118,1	-39%
avril	96,18	150,78	132,7	-12%
mai	184,3	132,37	142,4	8%
juin	164,16	154,72	115	17%
juillet	52,1	161,73	10,9	-30%
août	129,22	152,28	167	10%
septembre	127,1	120,4	121,4	1%
octobre	82,72	123,18	119,6	-3%
novembre	232,81	137,66	177,6	29%
décembre	192,06	111,25	123,7	-32%
Moyenne annuelle kg/j	174,13	145,38	140,3	-3,49%
Charge nominale DCO	567	567	567	
Taux de charge DCO moy.	30,70%	25,60%	24,74%	
kg DCO/j entrant max	0	192,15	181,5	

kg DBO5/j entrant	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	70,95	33,26	44,5	34%
février	20,19	16,83	49,1	192%
mars	147,6	51,24	48,8	-5%
avril	30,23	92,4	53,5	-42%
mai	69,84	32,88	58,4	78%
juin	60,48	25,31	103,3	308%
juillet	18,24	54,23	30,5	-44%
août	42,25	47,94	76,2	59%
septembre	713	47,6	52,8	11%
octobre	22,6	56,96	60,5	6%
novembre	46,83	44,1	43,6	-1%
décembre	44,93	50,63	29,3	-42%
Moyenne annuelle kg/j	53,79	46,11	54,2	18%
Charge nominale	252	252	252	
Taux de charge DBO5 moy.	21,30%	18,29%	22%	
kg DBO5/j entrant max	147,6	92,4	103,3	



kg MES/j entrant	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	103,2	72,58	103,2	42%
février	131,24	17,36	66,3	282%
mars	317,34	73,02	62,6	-14%
avril	14,43	63,84	69	8%
mai	59,17	4142	98,9	139%
juin	64,8	44,83	101	126%
juillet	25,01	45,94	18,9	-59%
août	144,13	63,73	29	-54%
septembre	58,9	8,96	44,1	392%
octobre	36,16	58,74	718	22%
novembre	139,82	54,18	38,7	-29%
décembre	139,16	104,38	74	-29%
Moyenne annuelle kg/j	105,28	54,08	64,8	19,82%
Charge nominale MES	378	378	378	
Taux de charge MES moy.	27,90%	14,30%	17,14%	
kg MES/j entrant max	317,34	104,38	103,2	

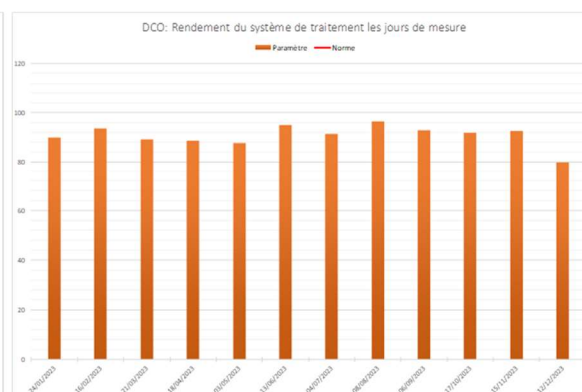
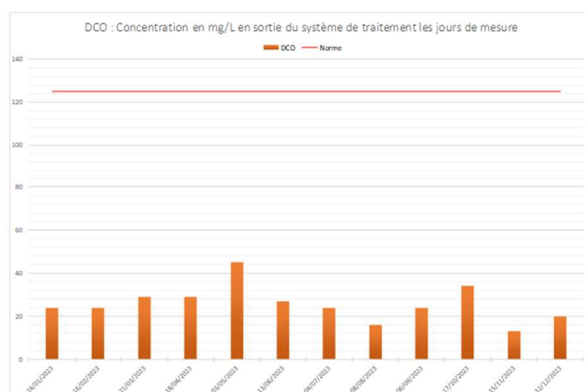
kg N TK/j entrant	2021	2022	2023	Evolution 2022/2021
janvier				
février				
mars	39,85	24,72	22	-11%
avril				
mai				
juin	26,35	14,32	27,7	93%
juillet				
août				
septembre	40,3	20,86	22,1	6%
octobre				
novembre				
décembre	24,67	33	29,8	-10%
Moyenne annuelle kg/j	32,79	23,22	25,4	9%
Charge nominale NTK	63	63	63	
Taux de charge NTK moy.	52,00%	36,86%	40,32%	
kg N TK/j entrant max	40,3	33	29,8	



Pollution en sortie de station

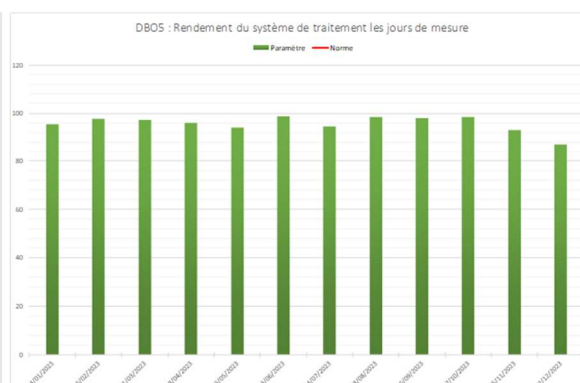
mg DCO/l sortante	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	17	21	24	14%
février	15	34	24	-29%
mars	26	29	29	0%
avril	41	29	29	0%
mai	38	46	45	-2%
juin	16	32	27	-16%
juillet	29	43	24	-44%
août	14	39	16	-59%
septembre	19	21	24	14%
octobre	52	21	34	62%
novembre	16	20	13	-35%
décembre	28	31	20	-35%
Moyenne annuelle mg/l	28	30,5	25,75	-16%
Concentration DCO réglementaire	125	125	125	
Concentration DCO rédbitoire	250	250	250	

rendement DCO en %	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	95	90	89,9	0%
février	78	73	93,6	28%
mars	96	94	89	-5%
avril	71	93	88,6	-5%
mai	80	85	87,7	3%
juin	96	85	95	12%
juillet	71	91	91,4	0%
août	95	93	96,5	4%
septembre	95	95	92,8	-2%
octobre	72	94	91,9	-2%
novembre	95	95	92,5	-3%
décembre	87	88	79,7	-9%
Moyenne annuelle %	85,87	89,67	90,7	1,15%
Rendement DCO réglementaire	75	75	75	



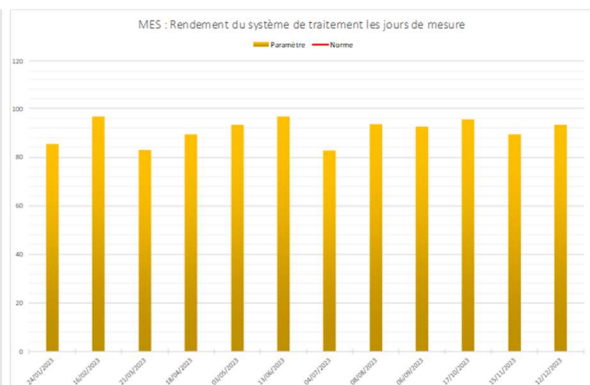
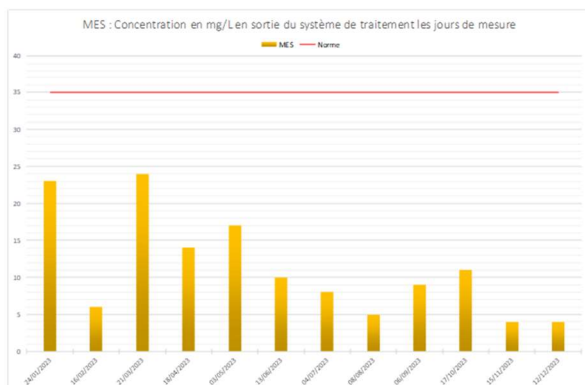
m g DBO5/l sortante	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	3	3	3	0%
février	3	5	3	-40%
mars	4	3	3	0%
avril	9	3	4	33%
mai	6	4	9	125%
juin	3	4	4	0%
juillet	11	3	4	33%
août	3	3	3	0%
septem bre	3	3	3	0%
octobre	5	3	3	0%
novem bre	3	3	3	0%
décem bre	4	3	3	0%
Moyenne annuelle m g/l	4,75	3,33	3,75	13%
Concentratio n DBO5 réglementair e	25	25	25	
Concentratio n DBO5 rédhibitoire	50	50	50	

rendement DBO5 en %	2021	2022	2023
janvier	97	93	95,6
février	70	82	97,9
mars	98	97	97,3
avril	79	99	96,1
m ai	92	95	94
juin	98	88	98,7
juillet	68	98	94,6
août	97	98	98,5
septem bre	99	98	97,9
octobre	90	98	98,6
novem bre	96	98	93
décem bre	92	96	87,2
Moyenne annuelle %	90	95	95,8
Rendement DBO5 réglementaire	80	80	80



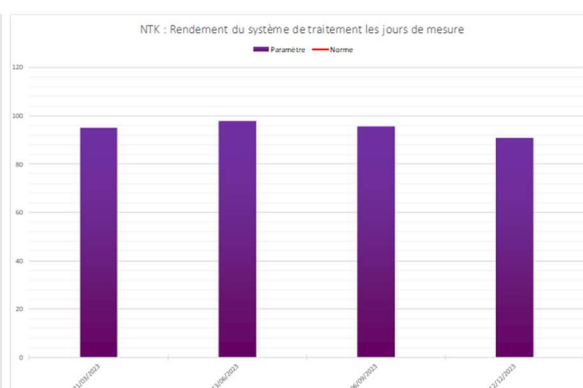
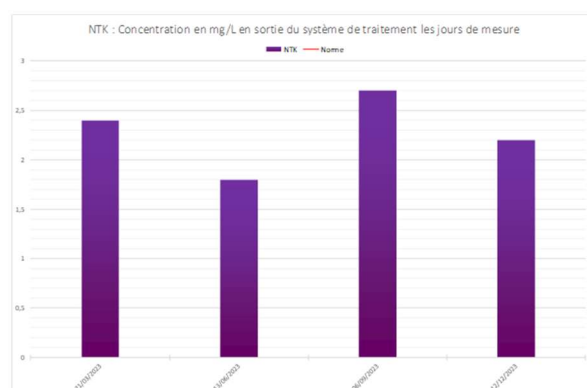
mg MES/l sortante	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	4	6	23	283%
février	9	18	6	-67%
mars	8	11	24	118%
avril	16	8	14	75%
mai	17	17	17	0%
juin	11	14	10	-29%
juillet	6	10	8	-20%
août	2	14	5	-64%
septembre	13	13	9	-31%
octobre	40	3	11	267%
novembre	7	8	4	-50%
décembre	6	13	4	-69%
Moyenne annuelle mg/l	11,58	11,25	11,25	0%
Concentration MES réglementaire	35	35	35	
Concentration MES réhibitoire	85	85	85	

rendement MES en %	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier	98	94	85,5	-9%
février	87	38	96,8	155%
mars	98	94	82,9	-12%
avril	23	95	89,4	-6%
mai	72	82	93,3	14%
juin	93	77	96,7	26%
juillet	87	93	82,7	-11%
août	99	94	93,6	0%
septembre	93	59	92,5	57%
octobre	50	98	95,6	-2%
novembre	97	95	89,4	-6%
décembre	97	92	93,2	1%
Moyenne annuelle %	83	84,25	91	8%
Rendement MES réglementaire	90	90	90	



mg NTK/l sortante	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier				
février				
mars	9,1	4	2,4	-40%
avril				
mai				
juin	16	2,7	1,8	-33%
juillet				
août				
septembre	5,7	2,7	2,7	0%
octobre				
novembre				
décembre	5	2,1	2,2	5%
Moyenne annuelle mg/l	8,95	2,88	2,28	-21%

rendement NTK en %	2021	2022	2023	Evolution 2023/2022
janvier				
février				
mars	83	93	95,1	2%
avril				
mai				
juin	74	86	97,8	14%
juillet				
août				
septembre	96	93	95,5	3%
octobre				
novembre				
décembre	82	96	90,8	-5%
Moyenne annuelle %	84	93	94,8	2%



Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,320 m³

Sable : 1, tonne

Graisses : 46,12 tonnes.

Les boues issues de la station :

2023	Boues produites				Boues évacuées			
	Quantité (m3)	Quantité (T)	Siccité (%)	Quantité (TMS)	Quantité (m3)	Quantité (T)	Siccité (%)	Quantité (TMS)
janvier	603	603	0,77%	4,68	0	0,00	0,00%	0,00
février	325	325	0,62%	2,02	0,00	0,00	0,00%	0,00
mars	723	723	0,76%	5,55	0,00	0,00	0,00%	0,00
avril	491	491	0,78%	3,84	0,00	0,00	0,00%	0,00
mai	385	385	0,62%	2,40	0,00	0,00	0,00%	0,00
juin	374	374	0,74%	2,76	0,00	0,00	0,00%	0,00
juillet	250	250	0,59%	1,47	440	0,00	0,00%	0,00
août	370	370	0,70%	2,58	0,00	450,00	7,00%	31,50
septembre	280	280	0,30%	0,83	0,00	0,00	0,00%	0,00
octobre	470	470	0,65%	3,06	0,00	0,00	0,00%	0,00
novembre	396	396	0,69%	2,74	0,00	0,00	0,00%	0,00
décembre	378	378	0,62%	2,34	0,00	0,00	0,00%	0,00
Total	5 045	5 045	0,60%	34,26	440	440		

Après la levée des contraintes liées à la COVID19, les boues n'ont pas eu besoin de faire l'objet d'une hygiénisation en 2023.

Energie consommée

14 561 kWh consommés pour les 5 postes de refoulement. Un sixième poste a été créé Route Henri mais la consommation est supportée par l'aménageur du site (SEBL)

132 646 kWh consommés par la station d'épuration.

Interventions

Des interventions ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités
BOIS DE HAYE (Sexey)			
Débouchage réseau amont et aval, curage	Dessableur escargot	29/03	
Problème odeurs, débouchage réseau hydrocureur	Grande rue	12/06	
Curage réseau	Gde Rue, amont PR	13/06	
Curage brcht et réseau EU	4 Gde Rue	22/09	50ML
Débouchage réseau, curage DO	Rue de la Commanderie	29/12	
BOIS DE HAYE (Velaine en Haye)			
Curage hydrocureur	Dégrilleur ancienne STEP	04/01	/
Problème évacuation, béton dans boîte EP et EU, vu avec entreprise TP pour rétablissement écoulement, fait le 20/02	27 rue St Hubert	20/02	/
Problème écoulement, débouchage manuel du branchement EU	44 rue de la Commanderie	17/03	
Curage hydrocureur	Dégrilleur ancienne STEP	24/03	
Odeurs hydrocarbure, après investigations ; suspicion de déversement dans le réseau, impossible de remonter à la source	8 Grande Rue	28/03	/
Débouchage réseau	Route Henri	20/04	
Débouchage réseau	Rue des Fusains	21/04	
Débouchage réseau	Route Henri	09/05	
Odeurs hydrocarbure, inspection réseau ; impossible de	18 rue St Hubert	10/05	

remonter à la source du problème			
Remontées d'eau, réseau encombré de racines, travaux a programmer	Atouflex rue des Aulnes	20/06	
Problème écoulement, Investigations, ITV : branchement non raccordé au réseau	Publi cadeaux rue des Aubépines	20/06	
Investigation réseaux	Transport TEM – Route Henri	10/07	
Renouvellement réseau en DN 200 sur 1245 ml et création d'un poste de refoulement avec 107ml de refoulement DN 90 mm	Allée des Fusains et bas de la Route Henri	Janv 23 – Sept 23	
Débouchage réseau (Astreinte)	Route Henri	18/09	
Investigations réseau	Route Henri	10/10	
Investigations réseau	Route Henri	31/10	
Aingeray			
Curage hydrocureur	Dessableur amont PR Abreuvoir	04/01	
Curage hydrocureur	DO rue des Patureaux	04/01	/
Suite affaissement chaussée, inspection réseau ; renouvellement 10ml PVC 160 a faire	Rue Croix de la Vanne	12/01	/
Débouchage hydrocureur, réseau EU	Amont PR Abreuvoir	14/02	/

Des interventions ont eu lieux sur les différents ouvrages du réseau et sur la station d'épuration :

Site	Date	Nature intervention
Bois de Haye(Velaine en Haye)		
PR Hameau Grandchamp	03/02	Curage
	12/07	Curage
	21/07	Curage pour diagnostic refoulement pompe
	24/07	Curage et réparation refoulement pompe 2
Dégrilleur ancienne STEP	Sept 24	Condamnation du dégrilleur suite à l'abandon de l'ancien réseau
Sexey		
PR Grande rue	27/09	Curage
PR de la Corvée	28/09	Curage
Dessableur « Escargot »	Année	12 passages pour contrôle
	29/03	Curage hydrocureur
Aingeray		
PR Lot des Patureaux	15/02	Curage
PR Abreuvoir	15/02	Curage
	16/06	Curage
	21/07	Curage et diagnostic pompe 2
	08/08	Renouvellement pompe 2
Station Epuration	30/05	Renouvellement pompe lavage table d'égouttage
	14/06	Débouchage canalisation alimentation silo boue N°1
	27/06	Renouvellement pompe lavage table d'égouttage
	11/07	Curage dégraisseur
	Août	Réfection chemin de roulement clarificateur
		Reprise étanchéité dégraisseur
		Renouvellement Clifford dégraisseur
		Renouvellement conduites dessableur et dégraisseur
	04/09	Renouvellement racleur graisse
		Réfection motoréducteur pont racleur
	15/11	Renouvellement Polyblend
		Renouvellement pompe recirculation 2

		Changement barres de guidage
	04/12	Déblocage dégrilleur
	13 et 14/12	Renouvellement câbles d'alimentation sonde ET et préleveur ET
	14/12	Intervention sous-traitant automatisme pour débit métérie ET
	15/12	Renouvellement pompe poste ttes eaux

Bilan des volumes déversés par le système de collecte

Les déversoirs d'orages équipés d'appel de mesure ne sont pas soumis à autosurveillance, mais ils sont présentés ci-après.

N°DO	Localisation	Longitude	Latitude	Type de déversement
	Bois de Haye (Velaine en Haye) – Chemin de la Poste			frontal
	Bois de Haye (Sexey les Bois) – En amont du désableur escargot			Trop plein

Sans objet

Commentaires :

Le fonctionnement de la station d'épuration d'Aingeray en 2023 est très satisfaisant.

La charge hydraulique moyenne en 2023 est de 645 m3/j soit 75,9 % de la capacité nominale de temps sec (850 m3/j), et 45,97 % du débit de référence 2023 de 1403 m3/j.

La charge organique moyenne en 2023 est de 54,2 kg DBO5/j soit 22 % de la capacité nominale et 903 EH.

La Charge Brute de Pollution Organique est de 103,29 kg DBO5/j soit 1 722 EH.

La charge moyenne en NTK est de 25,4 kg NTK/j soit 2 309 EH.

Concernant le système de traitement, les concentrations et les rendements réglementaires en DCO et DBO5, pour l'année 2023 ont été respectés. S'agissant des MES, les rendements n'ont pas été atteints 5 fois au cours des 12 bilans, par contre les objectifs en concentrations ont été atteints à chaque bilan.

Aucun dysfonctionnement majeur n'a été signalé ni aucun départ de boues du clarificateur au cours de l'année 2023

1.6.1.7.2. Station d'Andilly

	Nom	ANDILLY Lieu-dit « la Grande Queue »
	Procédé	Filtres plantés de roseaux
	Date de mise en service	2009
	Capacité en équivalent-habitant	983 EH
	Milieu récepteur	Ruisseau Terrouin
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Communes raccordées : Andilly, Ménil la Tour, Royaumeix, Sanzey
- Population INSEE 1084 habitants
- Population raccordable 1019 habitants
- Population raccordée 961 habitants
- Taux de raccordement 97,75%

Charges hydrauliques et pollution

ANDILLY	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m³/j	224		130	130		57,33%
DBO₅ kg/j	59	82%	20,50	0,80	85,90%	
DCO kg/j	133	74%	53,50	3,30	88,60%	
MES kg/j	70	50%	18,10	0,50	96,20%	
NK kg/j		76%	6,20	0,30	93,60%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2008-00175 du 10 mars 2009. Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

- Produits de dégrillage : 0,0 tonne
- Matières de la chasse : 0m³
- Sables : 0,00 tonnes
- Les boues issues de la station :
- Quantités brute totale : 0 TMB
 - Siccité : 0%
 - Quantité de matières sèches éliminées : 0TMS

- Destination : Compostage Meuse Compost
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

68 938 kWh au niveau des postes de refoulement sur les 4 communes raccordées soit une augmentation de 2,76 % par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions de curages ont eu lieux sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Curage deux dessableurs	Royaumeix	22/02	
Curage un dessableur	Ménil	22/02	
Curage un DO	Ménil	22/02	
Curage préventif réseau	Sanzey	12/05	275 ML
Curage un DO	Ménil	25/07	
Ventouse HS, dépannage astreinte CCTT	Royaumeix	28/10	
Problème évacuation, débouchage brct EU hydrocureur	17 rue ST Nicolas Sanzey	13/11	
Investigations réseau	rue Benmersbach	20/12	
Renouvellement ventouse	Royaumeix 12 rue Carnot	28/12	

Commentaires

Les postes de refoulements ont connu des périodes d'arrêts, le tableau ci-après reprend les périodes ainsi que les motifs liés aux arrêts :

Communes	Nom du site	Motifs	Début période d'arrêt	Fin période d'arrêt
Andilly	PR Prairie	Débordement	09/01	20/01
Ménil la Tour	PR Nationale			
	PR Reine			
Royaumeix	PR Alsace			
Sanzey	PR Sanzey	Réparation conduite refoulement PR Prairie	13/03	17/03
Andilly	PR Prairie			
Ménil la Tour	PR Nationale			
	PR Reine			
Royaumeix	PR Alsace			

Des interventions ont eu lieu sur les différentes installations du réseau et de la station :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Curage	PR Prairie	10/02	
Curage	PR National	10/02	
Curage	PR Reine	10/02	
Curage	PR Alsace	10/02	
Fuite sur refoulement, réparation astreinte	PR Prairie	04/03	
Rénovation conduite de refoulement, changement PVC par inox	PR Prairie	14/03	
Curage	PR Sanzey	24/03	
Changement clapet anti-retour refoulement Pompe 2	PR Ménil Reine	10/05	
Changement clapet anti-retour refoulement Pompe 1	PR Ménil Reine	24/05	
Changement système capotage accès PR	PR Sanzey	01/06	
Curage	PR Alsace	23/08	
Curage	PR Sanzey	25/08	
Curage	PR Reine	25/08	
Curage	PR Prairie	25/08	
Débouchage pompe 2	PR Sanzey	17/10	
Renouvellement P1	PR Sanzey	15/11	
Réparation conduite refoulement	PR Alsace	13/12	

Les résultats d'autosurveillances sont conformes aux exigences réglementaires.

1.6.1.7.3. Station de Bicqueley

	Nom	BICQUELEY Lieu-dit « Moulin Gribeaux »
	Procédé	Infiltration percolation
	Date de mise en service	1994
	Capacité en équivalent-habitant	1000 EH
	Milieu récepteur	Ruisseau des Bouvades
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 915 habitants (Bicqueley) + 242 habitants (Gye) = 1 157 habitants
- Population raccordable 893 habitants (Bicqueley) + 184 habitants (Gye) = 1 077 habitants
- Taux de raccordement 100 %

Charges hydrauliques et pollution

BICQUELEY	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2022	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	200		295,5	295,5		213% NC
DBO₅ kg/j	60	92%	53,00	1,50	97,30%	
DCO kg/j		85%	118,50	5,50	94,50%	
MES kg/j	70	89%	50,30	0,80	98,20%	
NK kg/j			19,20	0,20	98,70%	

(*) : Les normes de rejet sont issues de l'arrêté préfectoral n°54-2011-00034 du 23 mai 2011.

Les sous-produits de l'épuration

- Produits de dégrillage : 0,0 tonne
- Sable : 0 tonne
- Les boues issues de la station :
- Quantités brute totale : 0 TMB
 - Siccité : 0%
 - Quantité de matières sèches éliminées : 0 TMS
 - Destination : STEP de TOUL
 - Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

60 636 kWh sur les 3 postes de refoulements du système d'assainissement (GYE et BICQUELEY) il y a eu une augmentation de 1,97% rapport à 2022.

Interventions

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Changement Sofrel et sonde piézométrique	PR Etang	27/01	
Curage	PR Etang	03/02	
Curage	PR Prairie	03/02	
Curage un dessableur	Bicqueley	22/02	
Curage DO, Dessableurs	Bicqueley	27/09	
Curage + Dessableur amont	PR Prairie	27/09	

Commentaires :

Faucardage en février.

Réfection des réceptacle de bâchée sur les 3 casiers.

Deux bilans ont été réalisés sur la station d'épuration, 100 % de bilans sont conformes à la réglementation.

1.6.1.7.4. Station de Boucq

	Nom	BOUCQ Route de Sanzey
	Procédé	Filtre planté de roseaux
	Date de mise en service	Septembre 2023
	Capacité en équivalent-habitant	434 EH
	Milieu récepteur	Ruisseau de l'Etang Neuf
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population raccordable 330 habitants
- Population raccordée 327 habitants

Charges hydrauliques et pollution

Pas de données car mise en service septembre 2023

(*) en l'absence d'arrêté préfectoral, les valeurs de références sont celles de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : sans objet

Les boues issues de la station : sans objet

Energie consommée

Le système de collecte a été revu intégralement pour permettre de renvoyer les effluents vers la nouvelle station Route de Sanzey.

Les postes ont été mis en service à partir de septembre 2023. La consommation ne sera donc pas représentative.

En 2023 les deux postes ont consommé 523 kWh

Interventions

Finalisation des travaux de mise en conformité de la commune et mise en service de la station.

1.6.1.7.5. Station de Charmes-la-Côte

	Nom	CHARMES-LA-COTE Lieu-dit « Poirelle »
	Procédé	Massifs filtrants plantés de roseaux
	Date de mise en service	20 avril 2020
	Capacité En équivalent-habitant	1375 EH
	Milieu récepteur	Le Bircoin
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 1588 habitants
- Population raccordable 1566 habitants
- Population raccordée 1558 habitants
- Taux de raccordement 99 %

Charges hydrauliques et pollution

CHARMES LA COTE	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	531,5 934		456,5	390,5		55,54%
DBO₅ kg/j	82,5	90% 15 mg/l	11,50	2,10	79,60%	
DCO kg/j	214,5	80 % 70 mg/l	42,80	9,00	78,60%	
MES kg/j	99	85 % 20 mg/l	13,70	0,80	93,90%	
NK kg/j	21,5		8,40	0,30	96,10%	
PT kg/j	3,6		0,80	0,70	13,90%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2017-00212 du 29 janvier 2018. Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : pas d'évacuation de boues en 2023
- Siccité : pas mesurée
- Quantité de matières sèches éliminées : pas d'évacuation de boues en 2023
- Destination : pas d'évacuation de boues en 2023
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

46 027 kWh consommés pour les 3 postes de refoulement soit une augmentation de 13 % par rapport à 2022.

13 947 kWh consommés par la station d'épuration soit une augmentation 2,66 % par rapport à 2022.

Interventions

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
CHARMES-LA-COTE			
Problème évacuation, contrôle réseau ; RAS Test d'écoulement concluant	46 Rue du Progrès	11/01	
Curage deux dessableurs	Réseau	22/02	
PB évacuation, curage hydrocureur, ITV ; brcht HS, renouvellement à programmer	31 rue Bellevue	10/05	
Curage dessableurs	réseau	24/07	
DOMGERMAIN			
Curage	PR Gare	20/02	/
Curage	PR Rosière	20/02	/
Curage d'un dessableur	Réseau	22/02	
Investigations branchement	2 Rue du Cugnot	19/04	
Curage dessableurs	Réseau	24/07	
Changement additif pompe 2	PR Tuilerie	19/09	
Travaux de délestage du réseau d'eau pluviale devant le périscolaire – pose de 215 ml en DN 400	Grande Rue / Rue de la Rosière	Octobre- Novembre	
Infiltrations cave ; domaine privé	52 Gde Rue	03/10	

Commentaires :

Désignations	Dates
Sous traitance Faucardage	Janvier
Réfection boîtes de dérivation commande vérins lits supérieurs	08/03
Curage hydrocureur PR lits supérieurs	12/06

Deux bilans ont été réalisés sur la station d'épuration, 100 % de bilans sont conformes à la réglementation.

1.6.1.7.6. Station de Francheville

	Nom	FRANCHEVILLE Lieu dit « Pré Loisy»
	Procédé	Racinepur
	Date de mise en service	2013
	Capacité en équivalent-habitant	320EH
	Milieu récepteur	Ruisseau de la Naux
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 282 habitants
- Population raccordable 282 habitants
- Population raccordée 254 habitants
- Taux de raccordement 90 %

Charges hydrauliques et pollution

FRANCHEVILLE	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	70		135	129		396% 144%
DBO₅ kg/j	16	35 mg/l 60%	16,10	5,00	68,70%	
DCO kg/j		60%	60,00	22,80	62,00%	
MES kg/j		50%	33,20	5,60	83,30%	
NK kg/j			10,20	7,90	22,10%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2011-00220 du 03 décembre 2012. Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : 12 m³
- Siccité : %
- Quantité de matières sèches éliminées :
- Destination : stockage sur site
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

15 923 kWh consommation en augmentation de 45,87 % par rapport à 2022.

Interventions

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Débouchage deux pompes, astreinte CCTT	STEP	28/05	/
Débouchage pompe 2		19/06	/
Curage boue premier bassin, dépotage sur place		19/06	12 M3
Curage PR et réseau amont STEP		28/07	/
Taille plantes		16/08	/

Une arrivée d'ECP importante a été localisée sur le réseau au droit d'un lavoir. Travaux d'élimination d'ECP Rue Hodié, élimination de 30,72m³/j en août 2023. Pose de 101 ml en DN 200.

Commentaires :

Un bilan a été réalisé au cours de l'année 2023 dans le cadre de l'autosurveillance (1 bilan obligatoire), les résultats sont conformes.

1.6.1.7.7. Station de Gondreville

	Nom	Gondreville/Fontenoy
	Procédé	Boues activées
	Date de mise en service	2006
	Capacité en équivalent-habitant	4 000 EH
	Milieu récepteur	Moselle
	Exploitant	SAUR (Prestation de service)

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 3 175 habitants
- Population raccordable 3 163 habitants
- Population raccordée 3 100 habitants
- Taux de raccordement 98 %

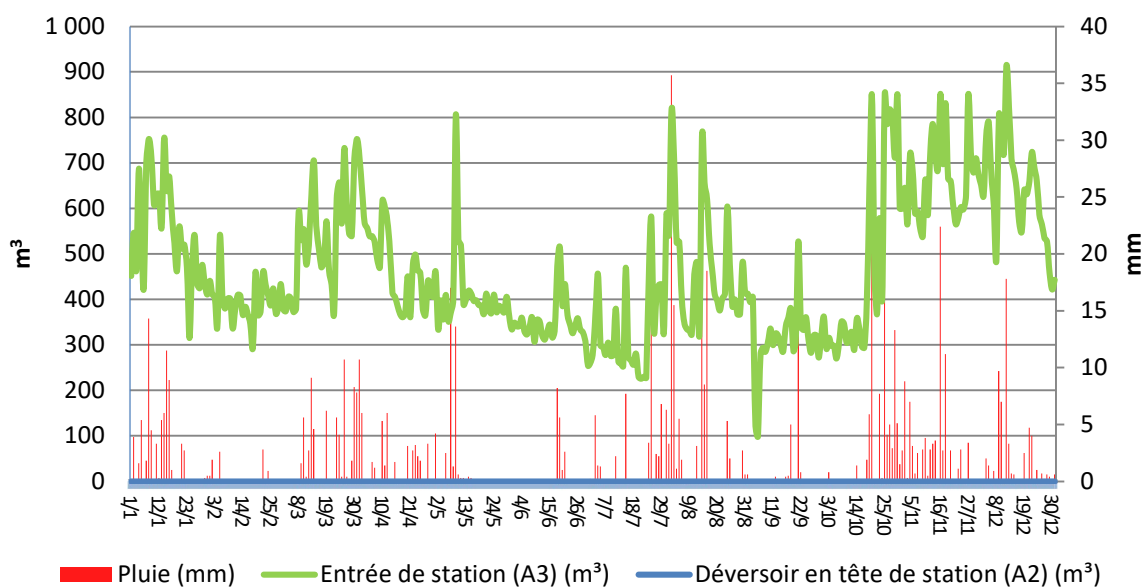
Charges hydrauliques et pollution

		MES ^a		DCO ^a		DBO5 ^a		NGL ^a		NTK ^a		N-NH4 ^a	N-NO2 ^a	N-NO3 ^a	PT ^a	
Débit journalier de référence (m3/j) ^a		732 ^a		Rendement (%) ^a	Concentration (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration (mg/l) ^a	Concentration (mg/l) ^a	Concentration (mg/l) ^a	Concentration (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	Concentration (mg/l) ^a
Charge brute de pollution organique (kg-DBO5/j) ^a		142,14 ^a														
Ensemble des :	Nombre réglementaire de mesures par an (1) ^a	12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a	12 ^a	12 ^a	4 ^a	
	Nombre de mesures réalisées ^a	12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a	12 ^a	12 ^a	12 ^a	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées ^a	98,7 ^a	3,89 ^a	94,6 ^a	29,25 ^a	97,7 ^a	2,42 ^a	88,8 ^a	7,28 ^a	89,2 ^a	7,45 ^a	5,5 ^a	0,13 ^a	0,46 ^a	76,5 ^a	1,61 ^a
Conditions normales d' exploitation (*) ^a	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation ^a	12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		11 ^a	11 ^a	11 ^a	11 ^a	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation ^a	98,7 ^a	3,89 ^a	94,6 ^a	29,25 ^a	98,7 ^a	2,42 ^a	88,8 ^a	7,28 ^a	89,2 ^a	7,45 ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a
	Valeur réductoire (1)- ^a	85 ^a		250 ^a		50 ^a		20 ^a		- ^a		- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	
	Nombre de résultats non-conformes à la valeur réductoire ^a	0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a	0 ^a	0 ^a	0 ^a	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière- ^a	90 ^a	35 ^a	75 ^a	125 ^a	70 ^a	25 ^a	- ^a	- ^a	60 ^a	20 ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a
	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1) ^a	2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		0 ^a	0 ^a	0 ^a	0 ^a	
	Nombre de résultats non-conformes aux valeurs limites (2) ^a	0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a	0 ^a	0 ^a	0 ^a	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	- ^a
	α															
α	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre ^a	Conforme ^a		Conforme ^a		Conforme ^a		Conforme ^a		Conforme ^a		- ^a	- ^a	- ^a	- ^a	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) ^a				Conforme ^a												

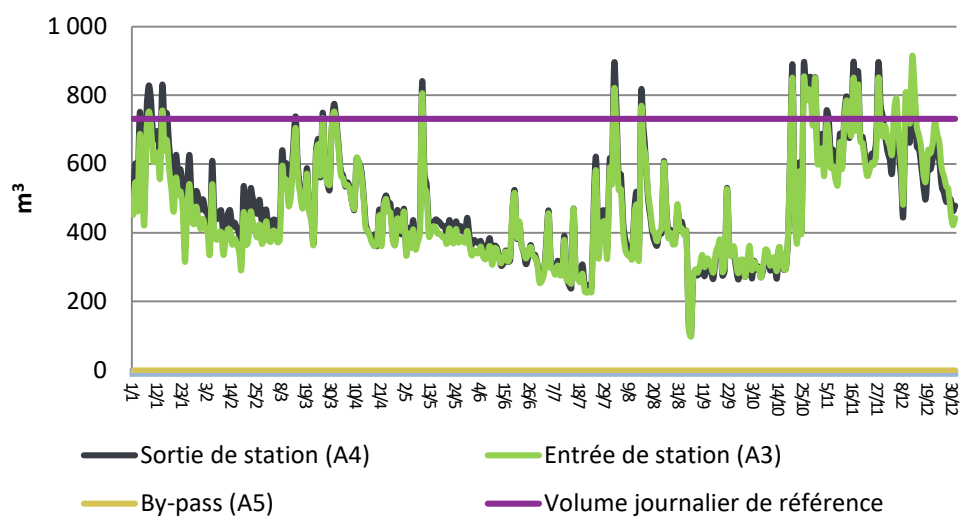
(*) : Les normes de rejet sont issues de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2004. Les exigences de rejet seront respectées en concentration et rendement en temps sec et en concentration ou rendement en temps de pluie.

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m³)	2020	13 266	19 384	20 415	10 989	13 713	11 989	9 835	9 220	10 811	13 839	11 628	16 627	161 716
Entrée de station (A3) (m³)	2021	19 642	13 340	16 519	12 520	14 656	11 664	15 133	13 049	10 746	11 201	12 831	17 747	169 048
Entrée de station (A3) (m³)	2022	16 556	12 412	12 404	14 310	11 581	11 209	10 334	9 830	12 398	13 494	15 290	15 562	155 380
Entrée de station (A3) (m³)	2023	16 927	11 076	16 350	14 367	12 680	10 490	10 257	14 644	9 532	14 470	19 918	20 019	170 730
Sortie de station (A4) (m³)	2020	16 998	22 862	24 187	13 697	17 002	15 233	13 210	12 817	14 027	17 408	15 306	19 761	202 508
Sortie de station (A4) (m³)	2021	22 973	16 579	20 633	16 116	18 905	14 715	18 390	17 691	12 535	11 182	12 615	16 011	198 345
Sortie de station (A4) (m³)	2022	14 759	10 609	10 368	12 667	10 849	10 866	8 644	8 147	10 955	12 935	14 834	16 024	141 657
Sortie de station (A4) (m³)	2023	18 796	12 676	16 996	14 626	13 482	10 688	10 736	15 152	9 221	14 598	20 728	18 826	176 525
Déversoir en tête station (A2) (m³)	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversoir en tête station (A2) (m³)	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversoir en tête station (A2) (m³)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversoir en tête station (A2) (m³)	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
By-pass (A5) (m³)	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
By-pass (A5) (m³)	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
By-pass (A5) (m³)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
By-pass (A5) (m³)	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pluie (mm)	2020	22,2	130,8	46	6,1	50,8	16	4,6	21,8	56,1	98,2	42,4	65,3	560,3
Pluie (mm)	2021	88,8	50	49,6	14	64,3	63,8	98,1	42,2	34,1	42,7	38,4	89,3	675,3
Pluie (mm)	2022	71,4	58,4	17,9	87,1	36,3	52	7,8	28,6	111,6	81,5	103,8	69,6	726
Pluie (mm)	2023	74,7	8,9	69,8	50,4	40,6	17,6	58,2	129,8	22,1	90,3	88,9	58,3	709,6

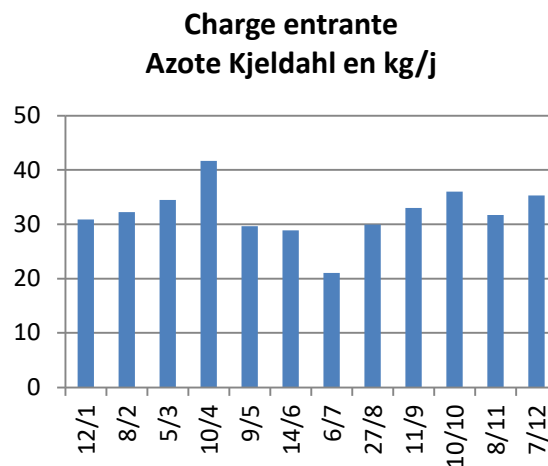
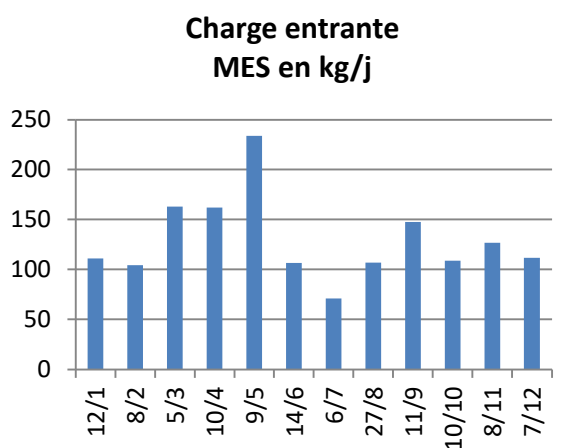
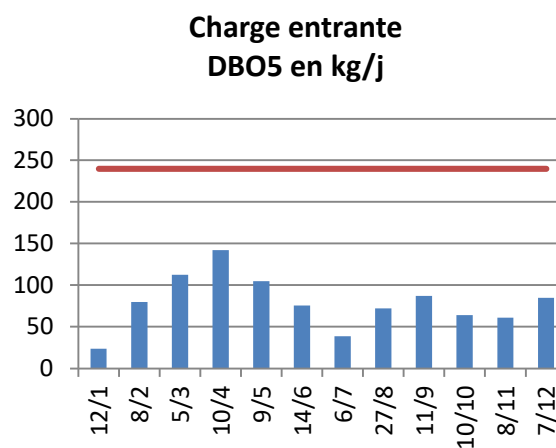
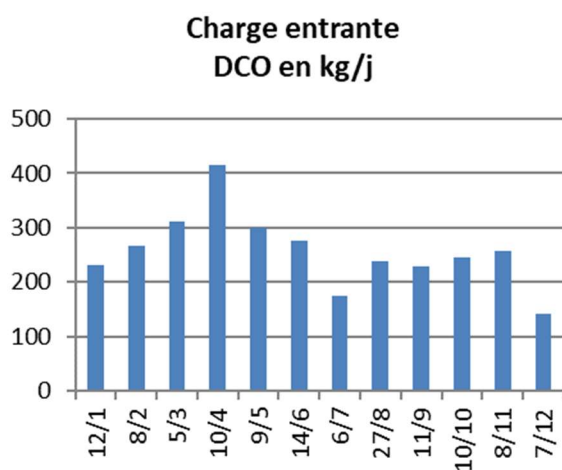
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

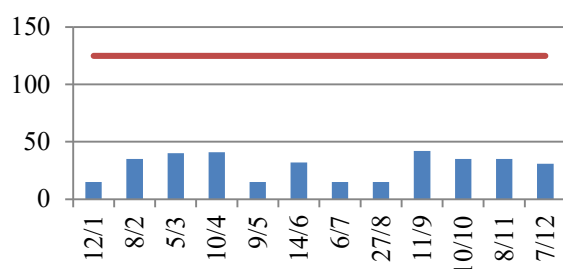


Pollution en entrée de station

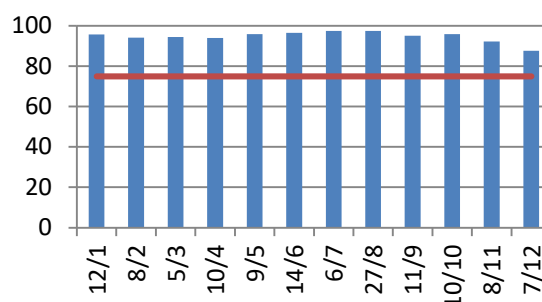


Pollution en sortie de station

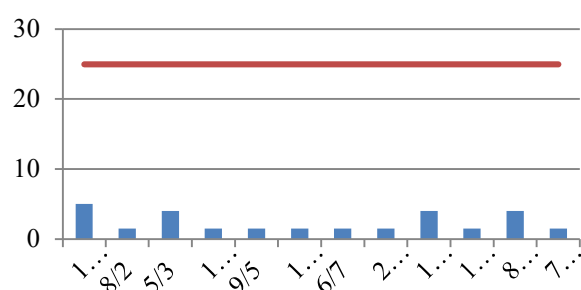
Concentration sortante DCO en mg/l



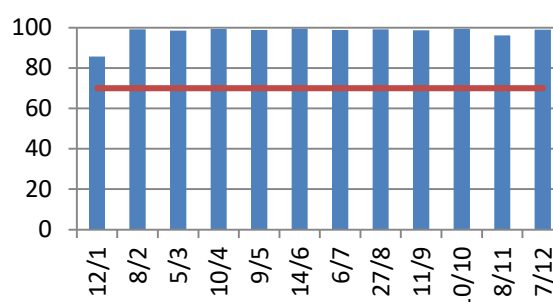
Rendement DCO en %



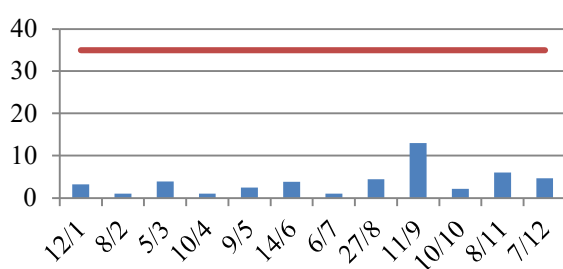
Concentration sortante DBO5 en mg/l



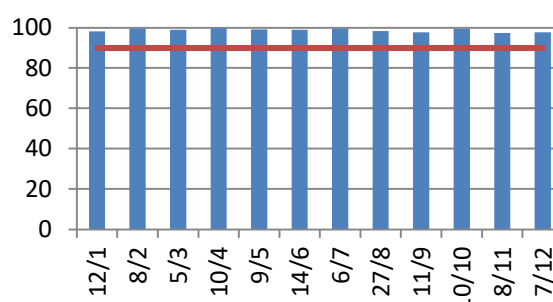
Rendement DBO5 en %



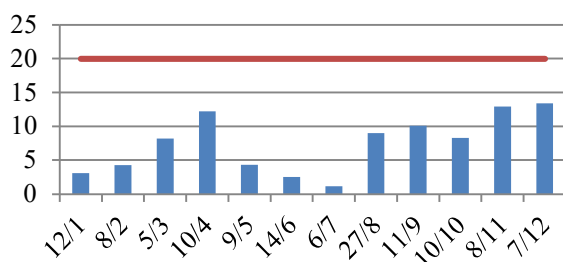
Concentration sortante MES en mg/l



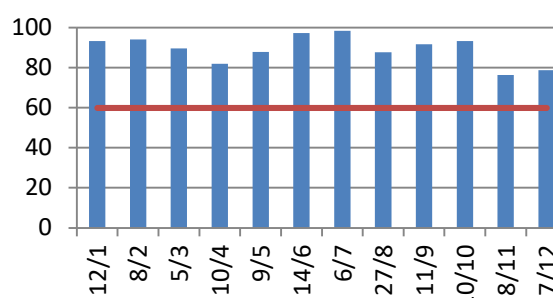
Rendement MES en %



Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l



Rendement Azote Kjeldahl en %



Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0 tonne
Sable : 0 tonnes
Graisses : 3 tonnes

Les boues issues de la station :

	Boues produites				Boues évacuées			
2023	Quantité (m3)	Quantité (T)	Siccité (%)	Quantité (TMS)	Quantité (m3)	Quantité (T)	Siccité (%)	Quantité (TMS)
Janvier	631	631	1,0	6,122	0	0	0	0,00
Février	415	415	1,1	4,556	0	0	0	0,00
Mars	562	562	0,9	5,009	0	0	0	0,00
Avril	564	564	1,0	5,881	0	0	0	0,00
Mai	879	879	0,9	7 871	0	0	0	0,00
Juin	888	888	1,2	10,340	0	0	0	0,00
Juillet	311	311	0,9	2,848	0	0	0	0
Août	536	536	0,8	3,753	505	505	5,2	26,26
Septembre	467	467	1,2	5,707	0	0	0	0,00
Octobre	285	285	1,2	3,246	0	0	0	0,00
Novembre	495	495	1,2	6,155	0	0	0	0,00
Décembre	444	444	1,1	4,668	0	0	0	0,00
Total	6 477	6 477	1,02	66,156	505	505	5,2	26,26

Energie consommée

67 396 kWh consommés pour les 5 postes de refoulement soit une diminution des consommations de 18,18 % par rapport à 2022.

157 752 kWh consommés par la station d'épuration soit une diminution des consommations de 3.51% par rapport à 2022.

Interventions

Interventions sur les réseaux :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
FONTENOY-SUR-MOSELLE			
Sécurisation exutoire	Dessableur / Débourseur Rue du Muguet	07/06	
GONDREVILLE			
Investigations réseau	Rue des Trois Saints	22/02	/
Recherche exutoire	DO Croix St Anne	24/02	/
Fraisage réseau	Route de Fontenoy	08/06	/
Réfection brcht EU	Rue de Lorraine	11/08	/
Désobstruction grille amont bassin de rétention suites inondations	ZAC Croix St Nicolas	16/08	/
Curage 4 DO	Réseau	28/09	/
Evacuation avaloir bouchée, compétence communale	Rue des Bergeronnettes	31/10	/

Interventions sur les ouvrages du réseau :

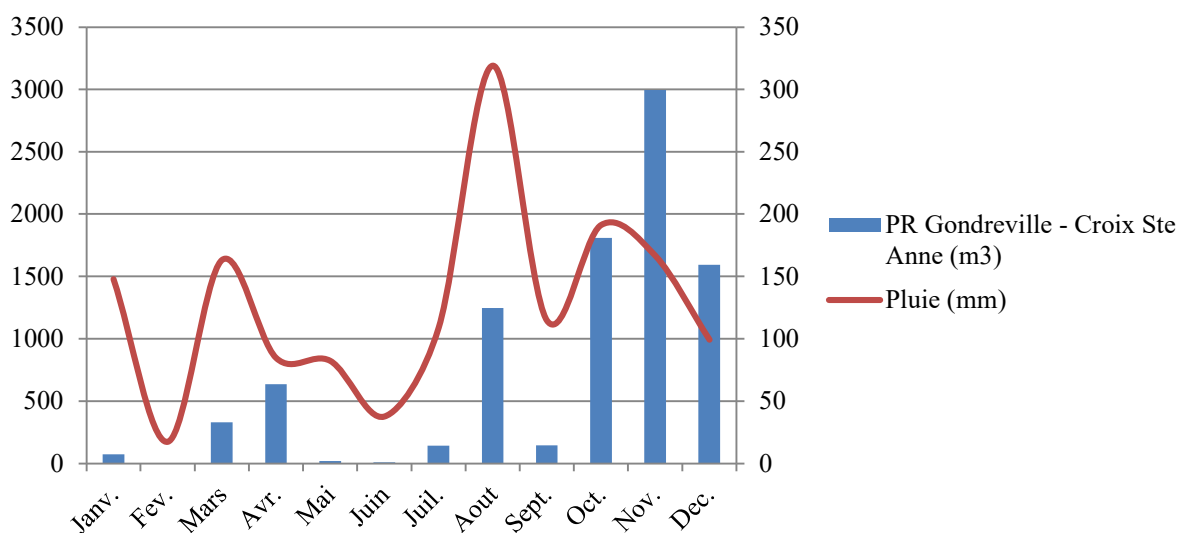
Site	Date	Nature intervention
FONTENOY-SUR-MOSELLE		
PR Fontenoy	06/03	Curage
	06/09	Curage
	19/12	Curage
GONDREVILLE		
PR Bac	16/01 au 24/01	Arrêt PR, crue de la Moselle
	03/10	Renouvellement pompe 2
PR Trois Saints	17/02	Curage
	27/09	Curage
PR Canal du Moulin	20/04	Curage
	05 et 06/ 09	Arrêt PR Réparation fissure fond de cuve – Suppression d'une arrivée d'ECP d'environ 100m³/j
PR Croix Saint Anne II	17/02	Curage
PR Croix Saint Anne	06/03	Curage
	06/09	Curage
PR ZAC	06/03	Curage
	06/09	Curage
	07/09	Remplacement couteau P2

Bilan des volumes déversés par le système de collecte

Le déversoire d'orages soumis à autosurveillance est présenté ci-après.

N°DO	Localisation	Longitude	Latitude	Type de déversement
G11	Gondreville, en amont du poste de refoulement route de Fontenoy	5,96882	48,698636	Trop plein de regard

Volume déversé en point A1



Temps de déversement en point A1

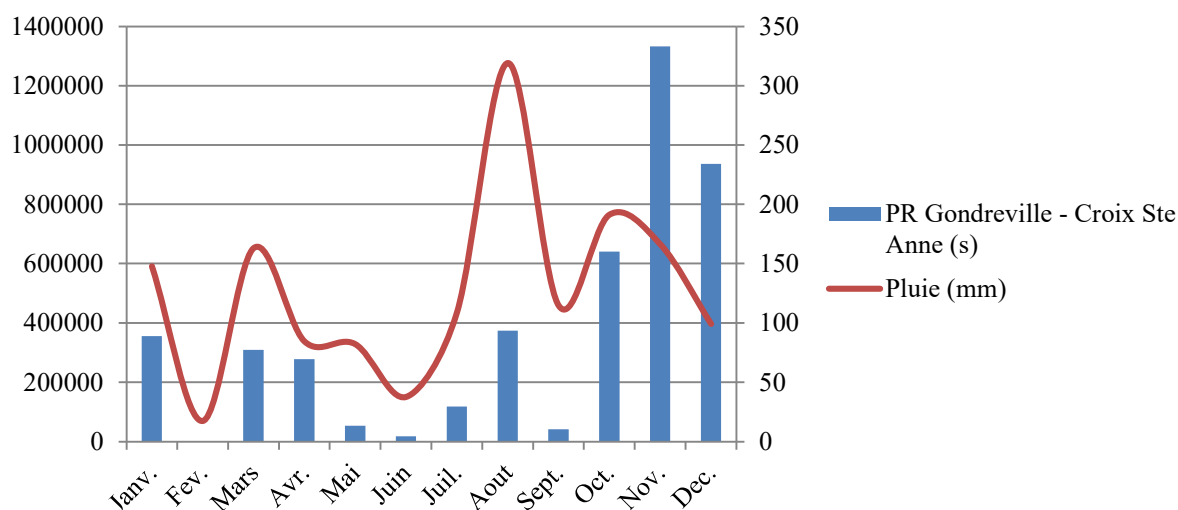
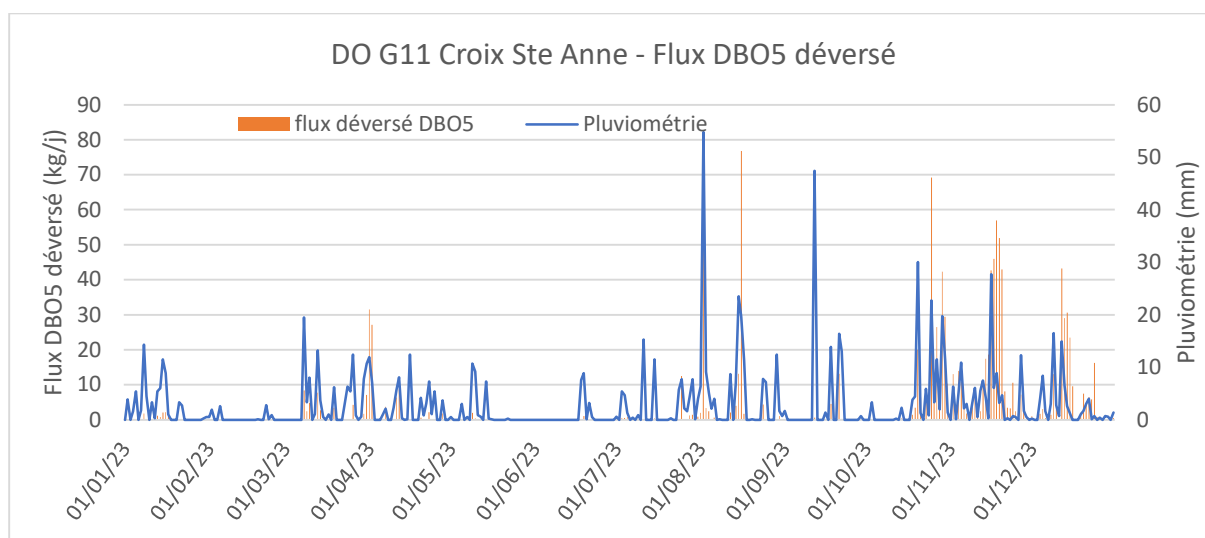


Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	PR Gondreville - Croix Ste Anne	72	0	330	635	18	8	142	1246	144	1808	2994	1593	8990
Déversés en A1(s)	PR Gondreville - Croix Ste Anne	355500	0	308700	278100	53100	17100	117900	373800	41400	639900	133200	936000	4453500
PLUIE (mm)	PR Gondreville - Croix Ste Anne	75	10	104	75	34	21	74	182	94	124	123	78	994

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

	DO11 Gondreville – Croix Saint Anne
Cumul des flux déversés en kgDBO ₅ /J	1 160



Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Objet du contrôle	Description des opérations de suivi	Fréquence
Sonde de hauteur Ultrason	Contrôle de cohérence volumes	Mensuelle
	Vérification hauteur lue (cible) et relation H/Q	Annuelle
	Vérification et calage du zéro de la sonde	Annuelle
	Vérification de la chaîne de mesure	Annuelle

Evaluation de la conformité du système de collecte par temps de pluie

Volumes déversés	
Cumul des volumes déversés en temps de pluie sur les points A1	8 990 m ³
Cumul des volumes déversés en temps de pluie sur le point A2/5	0 m ³
Cumul des volumes déversés en temps de pluie sur le point A3	170 730 m ³
% des volumes déversés par temps de pluie sur les points A1	5 %
Flux déversés	
Cumul des flux déversés en temps de pluie sur les points A1	1 160 kgDBO ₅
Cumul des flux déversés en temps de pluie sur le point A2/5	0 kgDBO ₅
Cumul des flux déversés en temps de pluie sur le point A3	28 766 kgDBO ₅
% des flux déversés par temps de pluie sur les points A1	3,88 %

A la suite de l'étude menée par la société 3D Eau mandatée par la CC2T pour la fiabilisation de la mesure de déversement du DO G11, des travaux ont été effectués. Un déflecteur a été positionné sur la conduite amont afin de limiter les perturbations liées à la chute de l'eau dans l'ouvrage. La sonde US de mesure a également été déplacée à l'opposé du seuil de déversement. Ces travaux ont été réalisés le 10/08/2023.

Evénement sur la station :

Désignations	Dates
04 et 05/09 le volume journalier est réduit à la suite de l'arrêt du PR rue du Moulin à GONDREVILLE pour des travaux d'étanchéité du PR effectué par la CC2T	Septembre 2023

Les travaux de renouvellement 2023 :

- • Préleveur Eau Traitée
- • Pompe Alimentation silo à boues

Les travaux d'entretien 2023 :

- • Dégrilleur : vidange moto-réducteur
- • Dégraisseur : vidange moto-réducteur
- • Surpresseur dessableur : renouvellement palettes et filtres
- • Turbine bassin biologique : vidange
- Table d'égouttage :
 - o Renouvellement rouleau moteur et toile
 - o Renouvellement gicleurs de la rampe de lavage
 - o Renouvellement paliers
 - o Vidange moto-réducteur

Commentaires :

La qualité du rejet de la station d'épuration de FONTENOY-GONDREVILLE en 2023 est très satisfaisant.

La charge hydraulique moyenne en 2023 est de 468 m³/j soit 46,9 % de la capacité nominale de temps sec (998 m³/j), 21,8 % de la capacité nominale de temps de pluie (2 142 m³/j) et 63,2 % du débit de référence (740 m³/j).

La charge organique moyenne des bilans en 2023 est de 78,8 kg DBO₅/j soit 32,8 % de la capacité nominale et 1 313 EH.

La Charge Brute de Pollution Organique est de 142 kg DBO₅/j soit 2 369 EH.

Concernant le système de traitement, les concentrations et les rendements réglementaires en DCO, DBO₅, MES et NTK pour l'année 2023 ont été respectés.

Aucun dysfonctionnement majeur avec impact sur le milieu naturel n'a été signalé au cours de l'année 2023.

1.6.1.7.8. Station de Grosrouvres

	Nom	GROSROUVRES Lieu-dit « Derrière le Rosoir »
	Procédé	Filtres plantés de roseaux deux étages
	Date de mise en service	Novembre 2015
	Capacité en équivalent-habitant	503 EH
	Milieu récepteur	Ruisseau du Bérup
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Communes raccordées : Ansauville, Grosrouvres (Territoire CC2T) et Hamonville et Bernécourt (Conventions de déversement)
- Population INSEE 405 habitants
- Population raccordable 311 habitants
- Population raccordée 300 habitants
- Taux de raccordement 96 %

Charges hydrauliques et pollution

GROSROUVRES	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m ³ /j	117,6		45	44		93,53% 25,48%
DBO₅ kg/j	30,2	35 mg/l 80%	5,40	0,10	97,50%	
DCO kg/j	61,6	75%	18,80	0,80	95,50%	
MES kg/j	37,8	80%	20,30	0,09	99,60%	
NK kg/j	5,7		3,20	0,04	98,80%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2012-00152 du 07 septembre 2015. Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement jusqu'au débit de référence (235,90 m³/j).

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : pas d'évacuation de boues en 2023
- Siccité : pas mesurée
- Quantité de matières sèches éliminées : pas d'évacuation de boues en 2023
- Destination : pas d'évacuation de boues en 2023
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

23 341 kWh, sur les 3 postes de refoulement du système d'assainissement (ANSAUVILLE et GROSROUVRES ce qui représente une diminution de 19.69 % par rapport à 2022.

Interventions

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Changement sonde piézométrique	PR Grande Rue	02/01	
Curage	PR Grande Rue	10/02	
Curage	PR Lisière	10/02	
Curage, renouvellement pompe 1	PR Croix	10/02	
Pose clapet sur exutoire DO	PR Lisière	15/02	
Curage dessableur	Grosrouvres	22/02	
Investigations réseau	Rue de Vendée Ansauville	01/06	
Curage	PR Grande Rue	25/08	
Curage	PR Lisière	25/08	

Les postes de refoulements n'ont pas connu de période d'arrêts, le tableau ci-après reprend les périodes ainsi que les motifs liés aux arrêts :

Commune	Nom du site	Motif	Début période d'arrêt	Fin période d'arrêt
Ansauville	PR Croix	Crue de l'Esch	13/01	20/01
Grosrouvres	PR Gd Rue	Crue de l'Esch	13/01	20/01
Grosrouvres	PR Lisière	Crue de l'Esch	13/01	20/01

Commentaires :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Faucardage 27H	STEP	Janvier	
Evacuation roseaux 12H		21/02	
Curage prétraitement hydrocureur			

Un bilan a été réalisé sur la station d'épuration, 100 % de bilans sont conformes à la réglementation.

1.6.1.7.9. Station de Jaillon

	Nom	JAILLON Lieu dit «SERREY»
	Procédé	Infiltration percolation
	Date de mise en service	2001
	Capacité en équivalent-habitant	550 EH
	Milieu récepteur	Ruisseau du Terrouin
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Communes raccordées : Avrainville, Jaillon
- Population INSEE 698 habitants
- Population raccordable 658 habitants
- Population raccordée 658 habitants
- Taux de raccordement 100 %

Charges hydrauliques et pollution

JAILLON	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m ³ /j		100	93	93		175% 27%
DBO ₅ kg/j	33	70% 25 mg/l	23,20	0,30	98,80%	
DCO kg/j		75 % 125 mg/l	103,90	3,00	97,10%	
MES kg/j		90 % 35 mg/l	33,60	0,20	99,50%	
NK kg/j			10,60	0,50	95,60%	
PT kg/j			1,10	0,60	41,70%	

(*) : Les normes de rejet sont issues de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2005

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne
Sable : 0,0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : Pas d'évacuation en 2023
- Siccité : 0%
- Quantité de matières sèches éliminées : Pas d'évacuation en 2023

- Destination : STEP de TOUL
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

17 806 kWh, sur les deux postes de refoulements du système d'assainissement. Ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Vidange cale sèche	PR Jaillon	04/01	/
Réparation conduite refoulement	PR Jaillon	05/01	/
Regard bruyant, regard Enedis	5 Petite rue	10/05	/
Curage	PR Jaillon	26/05	/
Curage	PR Avrainville	26/05	/
Déblocage poire niveau haut	PR Avrainville	11/07	/
Curage, réfection lame déversant	DO amont STEP	18/08	/
Problème évacuation, curage hydrocureur et ITV branchement : une reprise du branchement a été réalisé en décembre	6 Gde Rue, Avrainville	06/12	

Commentaires :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Désherbage lits	STEP	11/07	

Un bilan a été réalisé sur la station d'épuration, 100 % de bilans sont conformes à la réglementation.

1.6.1.7.10. Station de Lagney

	Nom	LAGNEY Lieu-dit « Derrière le Rosoir »
	Procédé	Infiltration-percolation avec lits plantés de roseaux
	Date de mise en service	Octobre 2015
	Capacité en équivalent-habitant	460 EH
	Milieu récepteur	Fossé puis ruisseau du Gudenaux
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 503 habitants
- Population raccordable 435 habitants
- Population raccordée 435 habitants
- Taux de raccordement 100 %

Charges hydrauliques et pollution

LAGNEY	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m³/j	224,4		84,7	75		88,63%
DBO₅ kg/j	24	80% 23 mg/l	4,80	2,50	49,00%	
DCO kg/j	40	75 % 50 mg/l	21,30	8,10	62,00%	
MES kg/j	36	68 % 50 mg/l	7,70	0,50	93,00%	
NK kg/j	6	75 % 11 mg/l	3,90	0,40	90,00%	
PT kg/j	2	40 % 4,5 mg/l	0,40	0,20	60,00%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2013-00178 du 17 septembre 2014. Les exigences de rejet seront respectées en concentration et en rendement jusqu'au débit temps sec (142,8 m³/j) puis en rendement ou en concentration jusqu'au débit de référence (224,40 m³/j).

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0 tonne

Sables : 0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : 0 m3 de boues évacuées en 2023
- Siccité : /
- Quantité de matières sèches éliminées : 0 TMS évacués en 2023
- Destination : STEP de TOUL
- Etude préalable à l'épandage accomplie : Gestion avec les boues produites sur la STEP de Toul

Energie consommé

24 519 kWh sur les 3 de refoulement du système d'assainissement soit une baisse de 44,17 % par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions de curages ont eu lieux sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Tampon bruyant, renouvellement fait	14 rue du Rosoir	03/01	
Curage	PR Moncels	10/02	
Curage	PR Grande Rue	10/02	
Curage	PR St Thiebault	10/02	
Sonde piézo HS, changement poire niveau bas et haut	PR Grande Rue	27/02	
Changement sonde piézométrique	PR Grande Rue	15/03	
Curage	3 PR	12/06	
Plaque regard HS, renouvellement	Rue de Moncels	27/06	
Curage ouvrage PEHD	Grande Rue	21/08	
Curage dessableur	Amont PR Gde Rue	21/08	
Débouchage brcht hydrocureur	58 rue du Gd Ruisseau	18/10	

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Rétablissement écoulement ZRV	STEP	04/07	/
Curage hydrocureur pretraitement		21/08	/

Commentaires :

Les concentrations et rendements en DBO5 et DCO en sortie ne respectent pas l'arrêté préfectoral. En revanche pour les autres paramètres (MES, NTK et P) les concentrations et rendements sont largement atteints. Une erreur pourrait être la cause de cette NC. En 2024, un renforcement des bilans d'autosurveillance sera fait pour s'assurer du bon fonctionnement de la station.

1.6.1.7.11. Station de Lay Saint Rémy

	Nom	LAY SAINT REMY Lieu-dit « Près Nicolle »
	Procédé	RACINEPUR
	Date de mise en service	Novembre 2013
	Capacité en équivalent-habitant	410 EH
	Milieu récepteur	Ru de Lay Saint Rémy puis Ruisseau du Moulin
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 355 habitants
- Population raccordable 350 habitants
- Population raccordée 219EH (problématique rejet effluent agricole)
- Taux de raccordement 100 % (sur la base de la population raccordée de 219 EH)

Charges hydrauliques et pollution

LAY SAINT REMY	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	79,2		31,4	24,8		137% 0%
DBO₅ kg/j	21,6	35 mg/l 60%	6,30	0,30	94,90%	
DCO kg/j	44	60%	16,30	3,00	81,60%	
MES kg/j	24	50%	4,80	0,30	94,30%	
NK kg/j	4,4		3,30	2,10	36,36%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2012-00141 du 23 novembre 2012. Cependant depuis la publication de l'arrêté du 21 juillet 2015, les performances épuratoires à respecter sont ceux de l'arrêté car plus contraignantes que ceux issus du dossier de déclaration. La modification a été faite dans le tableau (valeur surlignée.) Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sables : 0, tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : 0 m3 de boues évacuées en 2023
- Siccité : %
- Quantité de matières sèches éliminées : 0 TMS
- Destination : STEP de TOUL
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommé

16 778 kWh consommés sur la station soit une augmentation de 6.68 % par rapport à 2022.

Interventions

Une exploitation agricole raccordée au réseau d'assainissement rejette des effluents d'origine agricole au réseau. Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de la station, le DO1 a été obturé et les eaux usées (environ 1/3 des effluents de la commune) ainsi que les effluents agricoles sont rejetés directement au milieu naturel. Un courrier en date du 24 octobre 2013 a été envoyé au service de la Police de l'Eau pour l'informer de notre démarche. Cette exploitation a été sommée de se mettre en conformité au plus tard pour le 1er avril 2015. Depuis le 1er avril 2016, l'exploitation a mis en place sa réserve pour les lisiers mais il reste encore tout le système de reprise des lisiers à installer pour que l'ensemble soit pleinement fonctionnel.

Des rejets d'eaux blanches ont été détectés sur une seconde exploitation agricole ainsi que des lessivages d'effluents agricoles liés à l'imperméabilisation en temps pluies. L'exploitation a réalisé des travaux pour gérer la problématique de lessivage mais n'a pas encore résolu le problème d'eaux blanches rejetées au réseau.

Des interventions de curages ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités
Curage	PR République	03/02	
Curage	Réseau amont STEP	15/05	50 ML
Curage	PR, dessableur STEP	15/05	
Curage	PR, dessableur STEP	09/08	
Problème évacuation ; domaine privé	17 Rue René II	26/12	

Des interventions ont eu lieu sur la station d'épuration :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Changement sonde piézométrique	PR	11/05	
Curage	PR	15/05	
Débouchage pompe 2	PR	02/06	
Curage dessableur et PR	PR	10/08	
Taille plantes	STEP	16/08	
Renouvellement pompe recirculation eau	STEP	23/08	

Commentaires

Il n'y a pas eu d'évacuation de boues cette année.

1.6.1.7.12. Station de Lucey

	Nom	LUCEY Lieu-dit « Pont de Pierre »
	Procédé	Infiltration-percolation avec lits plantés de roseaux
	Date de mise en service	2010
	Capacité en équivalent-habitant	750 EH
	Milieu récepteur	Ruisseau de la Prairie
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 580 habitants
- Population raccordable 564 habitants
- Population raccordée 530EH
- Taux de raccordement 94 %

Charges hydrauliques et pollution

LUCEY	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	324		294	304		24%
DBO ₅ kg/j	45	85%	2,40	0,90	61,20%	
DCO kg/j		80%	9,40	3,60	61,20%	
MES kg/j		50%	3,50	0,30	91,40%	
NK kg/j		75%	1,30	0,20	88,30%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2009-00120 du 06 novembre 2009.
Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sables : 0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : pas d'évacuation de boue en 2023
- Siccité :
- Quantité de matières sèches éliminées : pas d'évacuation de boue en 2023
- Destination : pas d'évacuation de boue en 2023
- Etude préalable à l'épandage accomplie : pas d'évacuation de boue en 2023

Energie consommée

9 655 kWh consommés sur la station et le poste de refoulement, soit une augmentation de 23,07% par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Problème évacuation, il s'agit d'un avaloir, compétence communale	15 rue du Grand Meix	13/01	/
Pose d'une portion du collecteur de transfert du programme d'assainissement Laneuveville+Lucey en anticipation suite à la création d'un giratoire sur RD – Pose de 99ml en DN 200	RD 904	Août	
Curage réseau de rétention	Amont STEP	21/08	30 ML DN 1000
Problème évacuation, domaine privé	4 rue des Pachenottes	26/09	

Commentaires

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Evacuation roseaux 16H	STEP	Janvier	/
Curage prétraitement		21/08	/
Réparation vanne asperseur lit 2		14/09	

Un bilan a été réalisé sur la station d'épuration, 100 % de bilans sont conformes à la réglementation.

1.6.1.7.13. Station de Manoncourt-en-Woëvre

	Nom	MANONCOURT-EN-WOEVRE Rue du Closé
	Procédé	Décanteur digesteur
	Date de mise en service	1974-75
	Capacité en équivalent-habitant	100 EH
	Milieu récepteur	ruisseau du Grand Etang
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population raccordable lotissement (35 parcelles)
- Population raccordée 80 EH
- Taux de collecte 115%

Commentaires

. Ce dispositif est en fin de vie et sera démantelé en 2024 dans le cadre des travaux Terres Toulaises Nord.

1.6.1.7.14. Station de Pierre-la-Treiche

	Nom	PIERRE-LA-TREICHE Chemin de halage CD 904
	Procédé	Lagunage naturel
	Date de mise en service	1985
	Capacité en équivalent-habitant	800 EH
	Milieu récepteur	Moselle
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 531 habitants
- Population raccordable 383 habitants
- Population raccordée 383habitants
- Taux de raccordement 100 %

Charges hydrauliques et pollution

PIERRE LA TREICHE	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	140		33,00	33,00		69% NC%
DBO₅ kg/j	48	35 mg/l 60%	8,20	0,30	96,80%	
DCO kg/j		60%	17,60	2,30	87,20%	
MES kg/j		50%	5,30	0,80	85,20%	
NK kg/j			2,50	0,80	68,80%	

(*) : Les normes de rejet sont issues de l'arrêté préfectoral n°54-2011-0038 du 19 août 2011

Cependant depuis la publication de l'arrêté du 21 juillet 2015, les performances épuratoires à respecter sont ceux de l'arrêté car plus contraignantes que ceux issus du dossier de déclaration. La modification a été faite dans le tableau (valeur surlignée.)

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0, tonnes

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : pas d'évacuation de boues en 2023
- Siccité : sans objet
- Quantité de matières sèches éliminées : pas d'évacuation de boues en 2023
- Destination : pas d'évacuation de boues en 2023
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

2 375 kWh par les deux postes de refoulement soit une diminution de 57,27 % par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions de curages ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Pose sonde piézométrique	PR Rochotte	24/01	/
Curage dessableur	Amont PRVillage	22/02	
Changement batterie Soffrel	Amont PR Village	15/03	
Curage réseau	Réseau	22/05	600 ML
Problème évacuation, rétablissement écoulement, curage brcht hydrocureur le 21/06	61 rue du Val	20/06	
Curage	PR Village	27/09	
Curage	PR Rochotte	03/11	

Commentaires

100 % de bilans sont conformes à la réglementation

1.6.1.7.15. Station de Toul



Nom	TOUL Chemin du Pré au Lait
Procédé	Boues activées
Date de mise en service	1992
Capacité en équivalent-habitant	27 000 EH
Milieu récepteur	Ruisseau du Taconnet
Exploitant	SAUR (Prestation de service)

La population et son raccordement

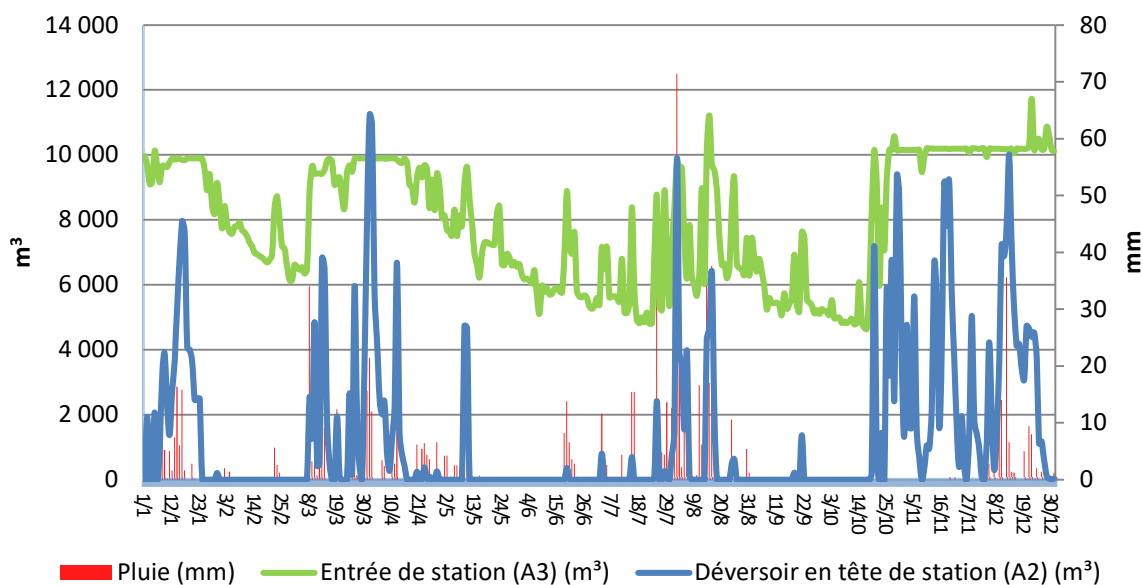
- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 27 941 habitants
- Population raccordable 27443 habitants
- Population raccordée 26 894 habitants
- Taux de raccordement 98 %

Charges hydrauliques et pollution

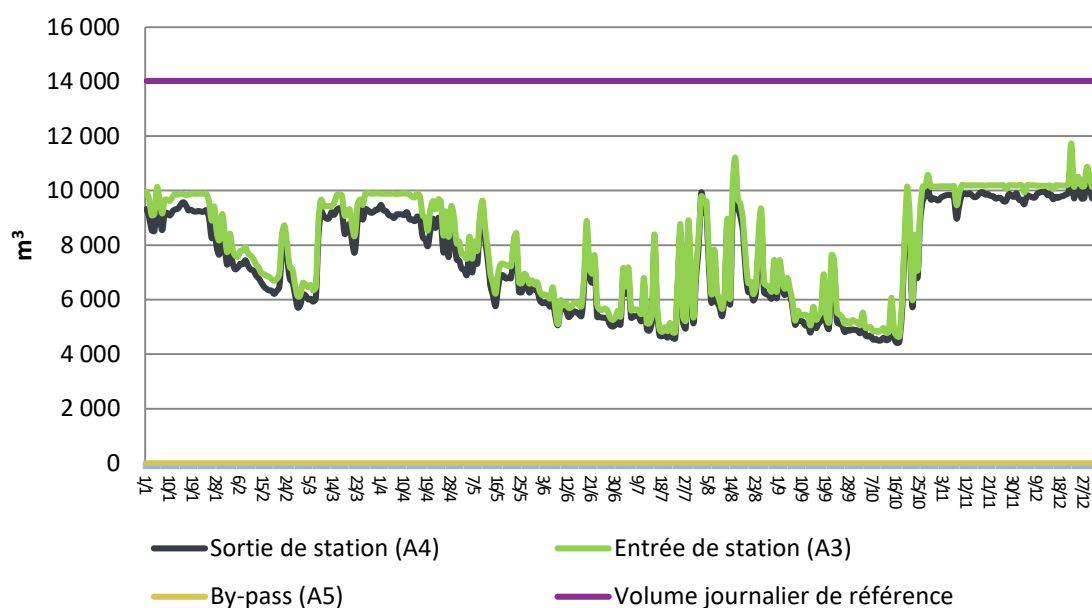
			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
Débit journalier de référence (m3/j)		12 178		Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)		1 800															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		96,6	3,2	91,8	16,25	97,2	1,79	79	5,97	89,7	3,23	2,19	0,13	2,61	89,8	0,38
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		24		24		12		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		-	-	-	-	97,2	1,79	35,8	8,74	-	-	-	-	-	88	0,2
	Valeur rédhibitoire (1)		-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	30	75	90	90	25	70	15	75	10	-	-	-	80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		3		3		2		2		2		0	0	0	2	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :					Conforme												

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m³)	2020	230 012	293 157	289 148	179 745	184 534	169 178	149 626	146 497	152 531	214 536	176 120	264 376	2 449 460
Entrée de station (A3) (m³)	2021	309 040	308 423	269 683	207 572	232 807	200 628	242 061	183 724	181 273	191 597	219 987	279 034	2 825 829
Entrée de station (A3) (m³)	2022	287 968	251 640	227 058	238 464	198 731	184 555	141 676	137 524	162 741	200 458	249 869	245 772	2 526 456
Entrée de station (A3) (m³)	2023	296 233	206 981	273 166	284 546	231 468	182 409	185 602	238 576	174 395	210 320	304 502	318 676	2 906 874
Sortie de station (A4) (m³)	2020	218 940	277 252	276 732	177 292	182 176	164 998	145 618	144 729	152 090	209 113	172 802	253 025	2 374 767
Sortie de station (A4) (m³)	2021	292 816	288 960	257 883	200 419	223 326	195 478	238 717	181 629	178 023	188 672	217 254	272 046	2 735 223
Sortie de station (A4) (m³)	2022	277 727	252 038	229 960	242 593	204 956	190 113	145 627	141 613	152 584	186 235	233 424	230 716	2 487 586
Sortie de station (A4) (m³)	2023	278 595	194 192	257 427	262 917	218 218	173 230	177 489	228 319	165 466	198 597	292 916	306 300	2 753 666
Déversoir en tête de station (A2) (m³)	2020	12 351	125 941	73 839	0	5 302	3 030	0	72	4 685	9 962	1 577	5 284	242 043
Déversoir en tête de station (A2) (m³)	2021	57 352	41 287	29 756	2 018	13 331	8 668	37 348	6 917	2 013	7 335	23 095	67 417	296 537
Déversoir en tête de station (A2) (m³)	2022	69 608	21 501	1 989	15 263	2 510	5 271	475	2 829	13 508	6 872	26 764	52 110	218 700
Déversoir en tête de station (A2) (m³)	2023	69 380	0	50 033	54 263	9 402	396	5 116	43 115	1 590	49 689	89 715	98 104	470 803
By-pass (A5) (m³)	2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
By-pass (A5) (m³)	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
By-pass (A5) (m³)	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
By-pass (A5) (m³)	2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pluie (mm)	2020	44,4	261,6	92	20,2	101,6	32	9,2	43,6	112,2	196,4	87	130,6	1 130,8
Pluie (mm)	2021	177,6	100	99,2	28,8	128,6	127,6	196,2	84,4	73,9	76,8	64	172,3	1 329,4
Pluie (mm)	2022	142,8	116,8	32,7	108,6	66,1	73,5	14,6	57,8	171	149,2	168,8	116,3	1 218,2
Pluie (mm)	2023	94,8	12,8	173,6	100,8	59,6	35,2	132,2	277,8	0	0	1,2	116,6	1 004,6

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

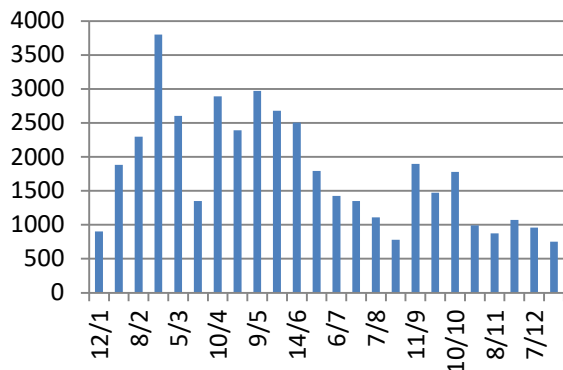


Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j

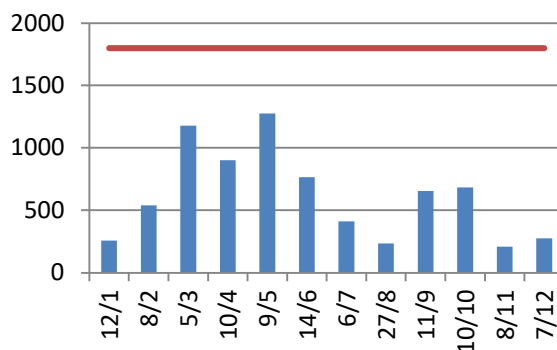


Pollution entrante sur la station :

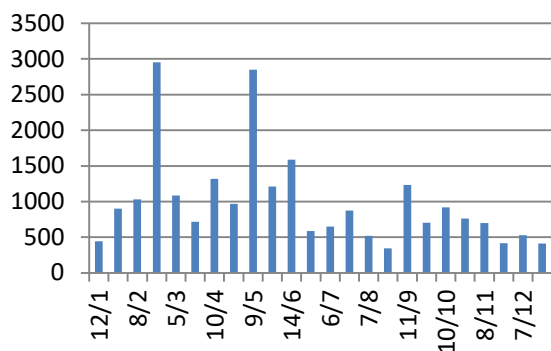
**Charge entrante
DCO en kg/j**



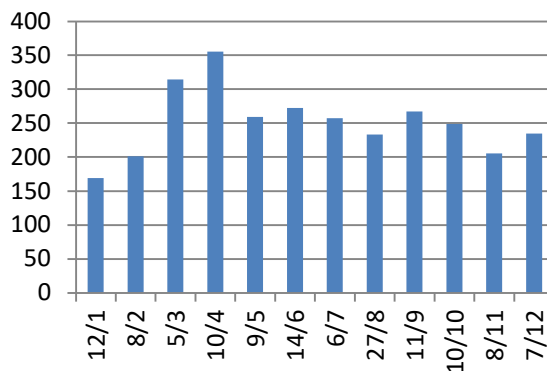
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**

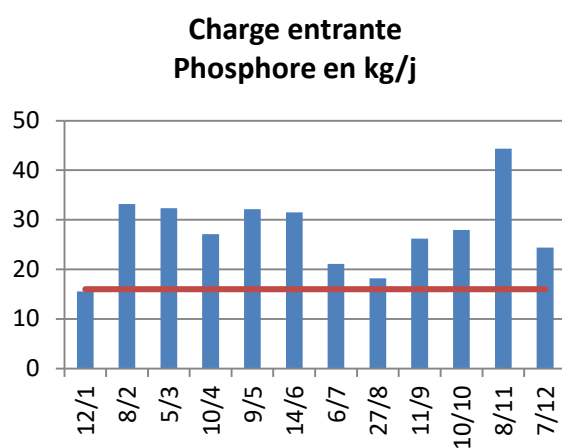
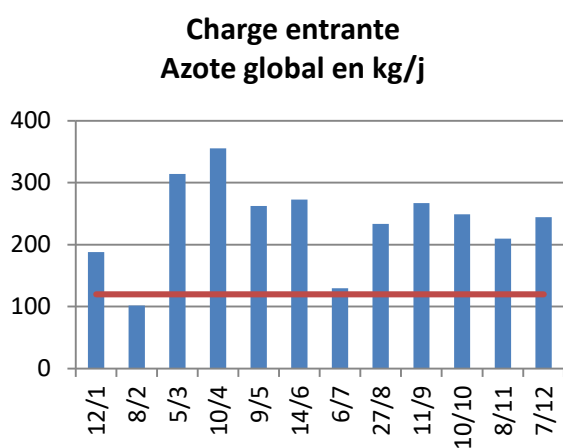


**Charge entrante
MES en kg/j**

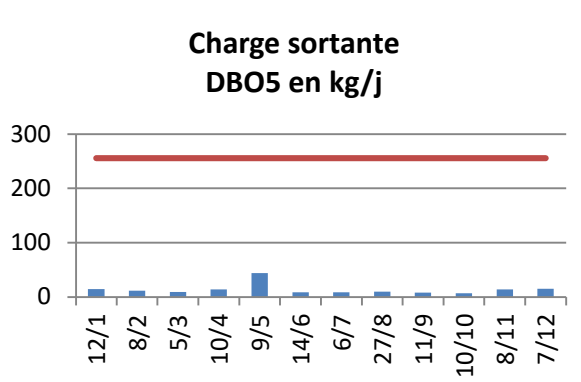
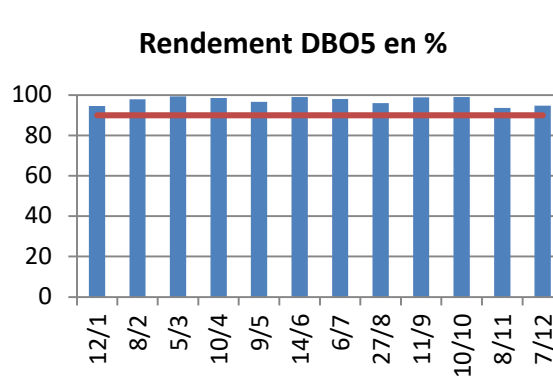
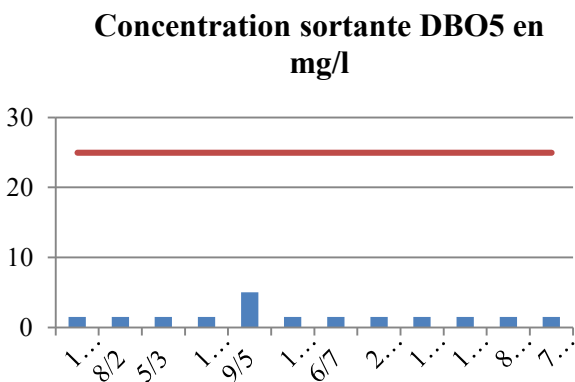
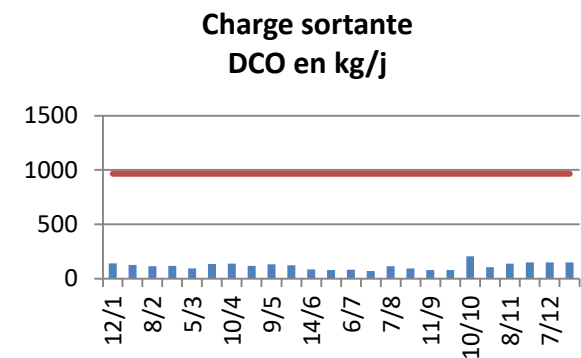
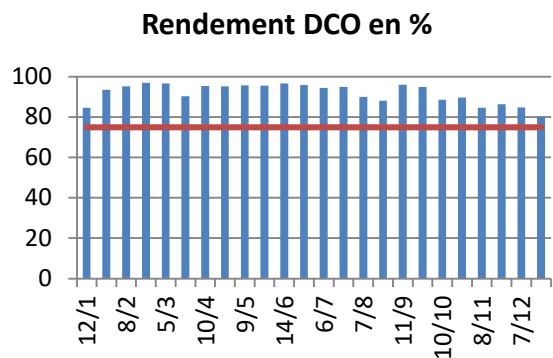
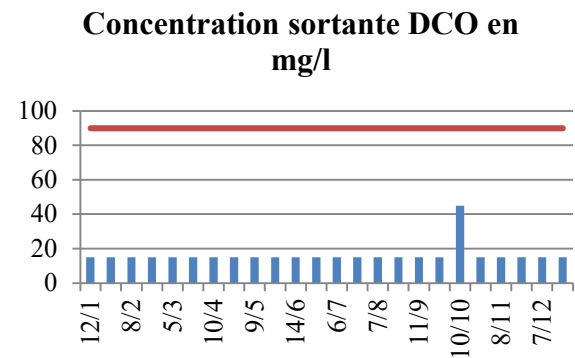


**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**

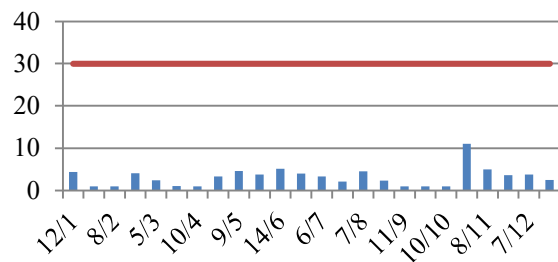




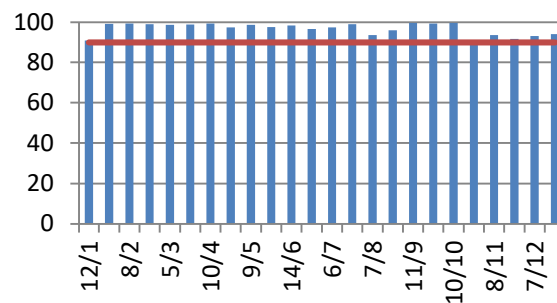
Pollution sortante de la station :



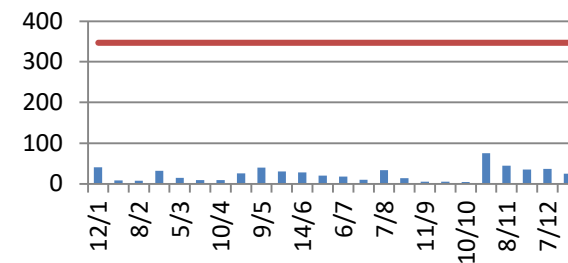
Concentration sortante MES en mg/l



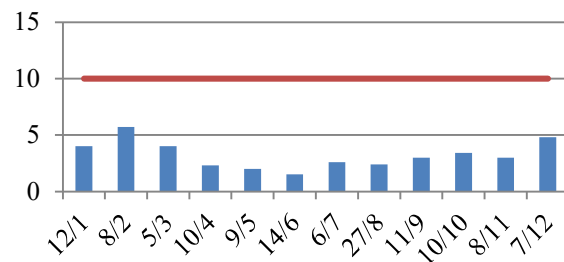
Rendement MES en %



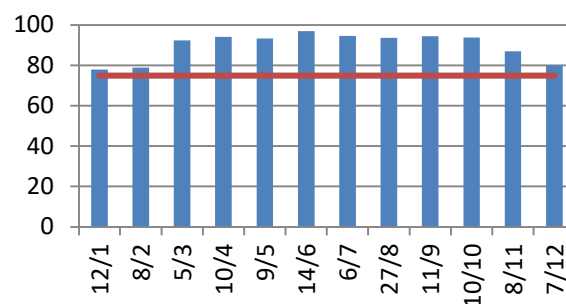
Charge sortante MES en kg/j



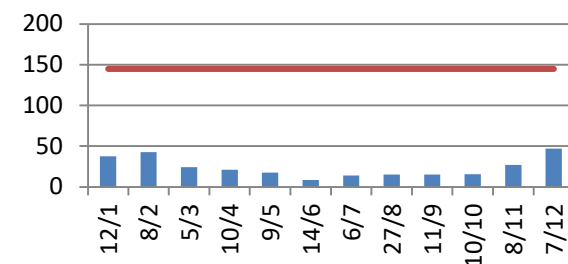
Concentration sortante Azote Kjeldahl en mg/l



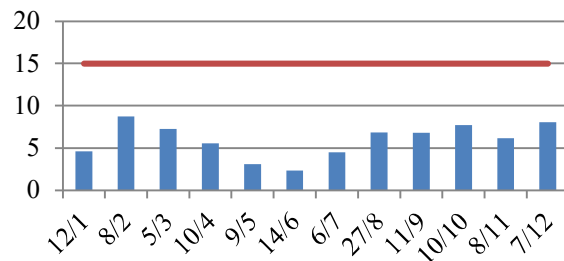
Rendement Azote Kjeldahl en %



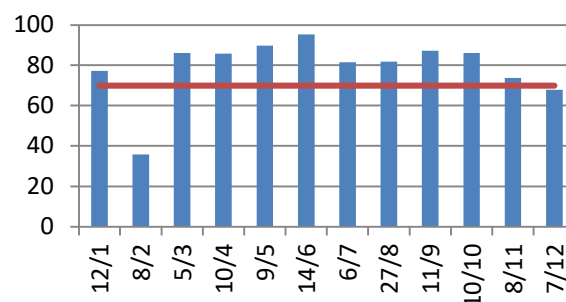
Charge sortante Azote Kjeldahl en kg/j



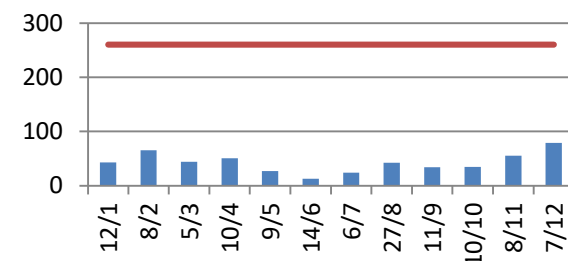
Concentration sortante Azote global en mg/l

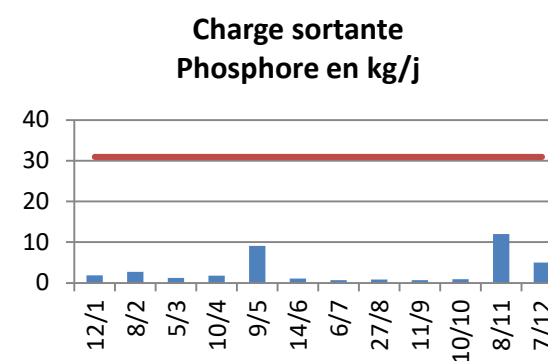
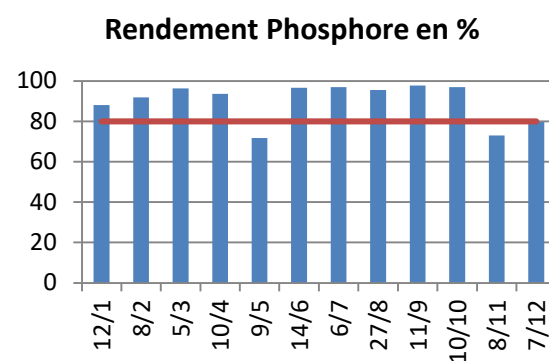
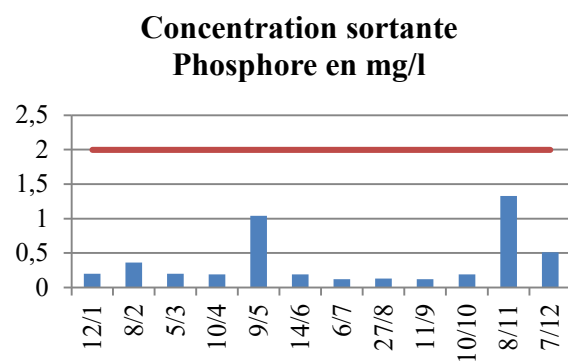


Rendement Azote Global en %



Charge sortante Azote global en kg/j





Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 5,80 tonnes
 Sable : 19,8 tonnes
 Graisses : 16,20 tonnes
 Les boues issues de la station :

2023	Boues produites				Boues évacuées			
	Quantité (m3)	Quantité (T)	Siccité (%)	Quantité (TMS)	Quantité (m3)	Quantité (T)	Siccité (%)	Quantité (TMS)
Janvier	246	246	2,2	5,434	50,06	60,075	24,28	14,328
Février	396	396	3,0	11,863	139,99	167,982	25,50	42,793
Mars	617	617	2,6	16,331	145,83	174,993	24,11	42,120
Avril	437	437	2,7	11,726	103,30	123,957	24,37	30,157
Mai	653	653	2,6	16,682	114,20	137,037	25,67	34,796
Juin	549	549	3,1	16,977	129,83	155,793	25,79	40,072
Juillet	809	809	2,9	23,363	201,86	242,235	25,13	60,958
Août	379	379	2,9	11,222	98,58	118,290	25,07	29,625
Septembre	305	305	2,9	20,121	87,20	104,634	25,35	26,497
Octobre	409	409	2,6	10,432	76,49	91,791	26,85	24,482
Novembre	372	372	2,7	9,904	111,31	133,576	23,39	31,175
Décembre	0	0	5,1	0	0,00	0	0,00	0
Total	5 172	5 172	2,98%	154,054	1 259	1 510,363	29,95%	377,007

Energie consommée

509 623 kWh consommés pour les 32 postes de refoulement soit une augmentation de 24,44% par rapport à 2022.
 857 411 kWh consommés par la station d'épuration soit une diminution de 2,97% par rapport à 2022.

Interventions

Interventions sur les réseaux :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
BRULEY			
Investigations réseau EP	Rue V Hugo	13/11	
CHAUDENEY-SUR-MOSELLE			
Curage	Dessableur amont PR	08/02	/
Curage DO	Rue des Patureaux	27/09	/
CHOLOY-MENILLOT			
Curage 6 dessableurs	réseau	04/01	/
DOMGERMAIN Bois le Comte			
RAS			
DOMMARTIN-LES-TOUL			
Problème évacuation débouchage manuel impossible, hydrocureur le 07/07	28 rue des Boilettes	07/07	
Plaque boîte de branchement HS, domaine privé	12 rue de la République	11/07	
Remontées d'eau ; réparation branchement	25 Rue Pasteur	28/07	
Remise en place plaque de regard DO amont PR, après fortes pluies	Rue des Marronniers	03/08	
Problème infiltration ; conduite déboîtée dans vide sanitaire Domaine privé	35 rue Thiers	21/09	
DO 10 : Finalisation installation matériel et paramétrage automatisme	DO D10 Amont PR Stade	Novembre	
Investigations conduite refoulement PR et réseau EP	ZAC Jonchery	03/11	

Débouchage branchement hydrocureur, rnvlt branchement à programmer	28 rue des Boilettes	20/11	
Sondage, curage et ITV sur branchement, contre pente et beaucoup de cailloux	28 rue des Boilettes	05/12	
Création d'une boîte de branchement	28 rue des Boilettes		
ECROUVES			
Infiltrations, RAS sur réseau unitaire, contrôle descente de toiture impossible	591 Ave Clemenceau	11/01	/
Avaloir obstrué, débouchage manuel impossible, hydrocureur prévu le 20/01	136 chemin de Franchemarre	16/01	/
Problème écoulement, curage branchement hydrocureur et ITV Terrassement à prévoir	223 rue St Vincent		/
Infiltrations, RAS sur réseau unitaire, contrôle descente de toiture impossible	591 Ave Clemenceau	11/01	/
Problème évacuation, débouchage manuel de la boîte de branchement	217 rue J Moulin	29/03	
Problème évacuation, domaine privé	Intermarché	06/04	/
Débouchage branchement	Centre Ovine	21/04	/
Débouchage branchement	Centre Ovine	10/05	
Ruissellement chez le client, problème avec la construction voisine ; privé	205 Rue René Thenot	10/05	
Investigations réseau	Conduite transfert	23 et 24/ 05	/
Débouchage manuel boîte de branchement et nettoyage hydro le 31/05	172 rue Gl Séré de Rivieres	30/05	
Curage réseau et ITV : obstacle décelé (conduite de diam200 en travers du réseau)	Conduite de transfert, secteur Ste Catherine	13/09	500 ML
Suite fortes précipitations, mise en charge du réseau ; création d'un TP sur conduite de transfert en amont de l'habitation impactée	Conduite de transfert, secteur Ste Catherine	25 et 26/10	
Réalisation d'un DO sur conduite	Conduite de transfert, secteur Ste Catherine	27/10	
FOUG			
Création d'un chemin d'accès le long du BO derrière le stade	PR Stade	Décembre 22 et janvier 23	
Problème écoulement, débouchage hydrocureur branchement EU, ITV a programmer	1 rue de la caserne Vauban	03/02	/
Curage réseau	Rue du Lutton	10/03	300 ml
Suite effondrement berge chemin de halage, ITV sur conduite de transfert	réseau	19/04	
Investigations réseau	14 rue Gl De Gaulle	05/06	/
Remontées d'eau lors de fortes précipitations, contrôle réseau ; RAS	27 Rue J d Arc	02/08	
Problème odeurs, partie privée, FS non déconnectée mais branchée au réseau EU	5 rue D'Harouin	29/08	/
Infiltrations cave, contrôle branchement avaloir :RAS Avaloir non étanche, réfection ST Foug ; le problème persiste	13 rue R Poincaré	23/10	/
PAGNEY-DERRIERE-BARINE			
Curage DO et réseau (ensablé)	Réseau amont PR	27/07	/
TOUL			
Affaissement chaussée, suite ITV, RAS coté réseau	Rue Gengoult	05/01	/
Curage 2 dessableurs	Réseau	04/01	/
Problème évacuation EU, débouchage manuel du branchement	1 rue du Chatelet	10/01	/

Problème évacuation EP, domaine privé	12 rue Pierre Hardie	16/01	/
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	18/01	
Curage Branchement hydrocureur	315 Ave C. Pechot	20/01	
Suite décollement tampon lors de fortes précipitations, contrôle réseau ; RAS	25 rue B Picard	25/01	/
Investigation réseau, débouchage réseau hydrocureur	Rue bois de Ville	23/01	/
Problème évacuation, domaine privé	286 rue Loges des gardes	31/01	/
Curage complet	Dessableur Ave. C. Pechot	08/02	/
PB évacuation, débouchage hydrocureur (dégâts en domaine privé suite à l'intervention)	14 rue des Aubépines	08/02	/
Affaissement fouille, travaux Fibre, vu avec ST Toul	Rue Albert 1er	14/02	/
Problème écoulement, curage hydrocureur réseau EU et branchement	1 Rue du Collège St Claude	17/02	/
Problème odeur, domaine privé	140 rue de l'Houblonnière	23/02	/
Débouchage DO	Rue Foch	23/02	/
Inspection réseau EP, intervention CATEC	Rue de la république	27/02	/
Création de 3 accès au réseau	Av Victor Hugo	Mars	
Investigations réseaux, curage hydrocureur et ITV	Rue Bois la Ville	07/03	
Problème écoulement, domaine privé	19 rue du Général Foy	07/03	/
Curage dessableur	Pinteville	08/03	/
Curage réseau	Champ de foire	08/03	200 ml
Curage réseau	Bois la ville	08/03	120 ml
Curage DO et dessableur	DO Pinteville	10/03	/
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	16/03	/
Curage Branchement hydrocureur	315 Ave C. Pechot	20/03	
Tampon a déboucher, RAS coté réseau CCTT	11 Ave V Hugo	21/03	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	07/04	
Débouchage branchement EU	1703 Rue Guynemer	17/04	/
Curage Branchement hydrocureur	315 Ave C. Pechot	26/04	/
Curage et ITV réseau	Ave des Leuques	26/04	/
Problème infiltrations, boîte de branchement HS, renouvellement à programmer	5 Place St Mansuy	09/05	/
Problème évacuation EU, débouchage manuel du branchement	1 rue du Chatelet	17/05	
Curage Branchement hydrocureur	19 rue Baron Louis	22/05	/
Fraisage conduite de transfert	Ste Catherine	06 et 07/06	
Curage Branchement hydrocureur	315 Ave C. Pechot	08/06	
Tampon bruyant ; remplacement joint	Rue Traits la ville	08/06	
Problème écoulement, débouchage manuel du branchement, curage hydrocureur le 28/06	27 rue Drouas	26/06	/
Investigations réseau	Secteur PR Valcourt	27/06	/
Investigations réseau	Rue Kennedy	30/06	/
Problème évacuation ; débouchage manuel du branchement	29 rue des Tanneurs	03/07	/
Problème évacuation EU, débouchage manuel du branchement	1 rue du Chatelet	20/07	
Curage Branchement hydrocureur	315 Ave C. Pechot	21/07	/
Pb évacuation EP, domaine privé	1020 Rue Bokanowski	31/07	/
Pb évacuation EU, curage réseau hydrocureur(astreinte)	Rue Guynemer	31/07	
Déblocage regards	Rue du Rouge Poirier	28/07	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	02/08	

Curage réseau EU	Rue Guynemer	07/08	
Curage réseau coupe racine	360 Rue des Etats Unis	04/08	
ITV sur branchement EP, obstrué a 30%, vu avec Mme Jolly La liaison avaloir/réseau présente un déboisement > 50%, renouvellement programmé	1020 Rue Bokanowski	08/08	
Pb évacuation EP, domaine privé	194 rue de la Houblonnière	09/08	
PB infiltrations, ITV sur boîte de branchement, l'étanchéité des évacuations EU n'a pas été faite dans la boîte lors du renouvellement de la partie privé du branchement, vu avec la propriétaire	22 rue J D Arc	17/08	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	17/08	
Remontées d'eau, mise en charge du réseau lors de fortes précipitations, point bas de la rue, étude hydraulique a envisagée	79 rue A Denis	17/08	
Débouchage hydrocureur boîte de branchement EU (lingettes, graisse)	20 rue F Badot	22/08	
Curage réseau hydrocureur	315 Ave C. Pechot	23/08	
Problème infiltration ; ITV, RAS sur domaine public	33 allée de la Louvière	24/08	
Débouchage réseau EU hydrocureur	Rue Vouachalons	24/08	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	25/08	
Curage réseau	Rue Vouachalons	25/08	100 ML
Travaux de renouvellement de deux tronçons (EU et EP) 50 ml	Rue Cartiers Dorées	Septembre	
Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement en terrain privé parking table à Victor 30 ml DN 800	Av Victor Hugo	Septembre- Octobre	
Curage branchement EP	194 rue de l'Houblonnière	12/09	
Curage réseau	Rue du Champ de de Foire	13/09	150 ML
Infiltrations, domaine privé	5 Impasse F Badot	14/09	
Suite curage réseau, casse sur branchement en domaine privé ; responsabilité de notre sous-traitant, vu avec les deux parties	645 rue du Champ de Foire	14/09	
Curage réseau EP	Ave G Bigeard	21/09	660 ML
Curage réseau Eu Aval DO T31	Rue de Verdun	22/09	20 ML
Curage DO	Rue St Mansuy	27/09	
Infiltrations dans la cave ; boîte de branchement fuyarde, renouvellement programmé	2 Rue Docteur Denis	02/10	
Débouchage branchement hydrocureur	55 rue du GI Duchêne		
Curage réseau hydrocureur	315 Ave C. Pechot	12/10	
Retour EU dans la cave, curage branchement hydrocureur et ITV ; exutoire branchement au fil d'eau du réseau, en cas de fortes pluies, remontées d'effluents chez l'abonné	2 rue Delattre de Tassigny	13/10	
Vidange FS aire de grand passage		13/10	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	13/10	
Infiltrations importantes, contrôle et investigations réseaux : RAS	Centre pénitencier	25 et 26 / 10	
Problème évacuation, suspicion de casse branchement sur trottoir, réparation programmée le 03/11	705 Rue du St Michel	31/10	
Infiltrations importantes, contrôle et investigations réseaux : RAS,	Centre pénitencier	03/11	

Création d'accès sur réseaux découverts suite au problème du centre pénitencier – TV = réseau abandonné	Centre pénitencier	Novembre - Décembre	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	03/11	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	17/11	
Curage réseau hydrocureur	315 Ave C. Pechot	17/11	
Débouchage DO	Résidence Pinteville	22/11	
Débouchage DO, Curage réseau débit conservé	Résidence Pinteville	23/11	100 ML
Grosses infiltrations cave, fuite sur réseau AEP, vu avec prestataire	333 Abbaye St Evre	23/11	
Investigations réseau	Chemin du vieux Bruley	08/12	
Pb évacuation, curage branchement hydrocureur, ITV ; RAS sur branchement EU	1073 Rue Guynemer	26/12	
Problème évacuation ; débouchage manuel du branchement	29 rue des Tanneurs	26/12	
SEVIA, Pompage branchement EU	Route de Villey	27/12	
Problème évacuation ; débouchage manuel du branchement	170C rue St Jacques	29/12	

Des interventions ont eu lieu sur les différents ouvrages du réseau :

Site	Date	Nature intervention
BICQUELEY		
PR Gare le cou	31/03	Changement poire niveau bas
	03/05	Automatisme PR géré par Soffrel
BRULEY		
PR Bruley	07/04	Curage, renouvellement Pompe 2
	17/04	Réparation commande pompe 1
	15/05	Curage, changement pied de pompe et support barres de guidage supérieur
	29/09	Curage, vidange chambre a vannes
	08/12	Changement sonde piézométrique
CHAUDENEY-SUR-MOSELLE		
DO C9 Rue de Toul	18/01	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	08/02	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	09/03	Contrôle, nettoyage grille
PR Chaudeney	09/03	Débouchage pompe 1
PR Chaudeney	30/03	Débouchage pompe 1
DO C9 Rue de Toul	17/04	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	09/05	Contrôle, nettoyage grille
PR Chaudeney		Débouchage pompe 1, Contrôle, nettoyage grille
	22/06	
PR Chaudeney	05/07	Débouchage pompe 1
DO C9 Rue de Toul	05/07	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	16/08	Contrôle, nettoyage grille
PR Chaudeney		Renouvellement armoire de commande
	14/09	
DO C9 Rue de Toul	20/09	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	06/10	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	24/10	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	15/11	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	04/12	Contrôle, nettoyage grille
DO C9 Rue de Toul	21/12	Contrôle, nettoyage grille
CHOLOY-MENILLOT		
PR Foug		RAS
PR Val Passey	20/02	Curage
	22/08	Curage
PR Chavée	20/02	Curage
PR Toul	20/02	Curage
	07/07	Curage
Dessableur rue M André	22/08	Curage
Dessableur château d'eau	22/08	
DOMGERMAIN Bois le Comte		
PR Tuileries	20/02	Curage
	21/09	Changement protection thermique pompe 2
PR Troènes	20/02	Curage
	Juillet	Rechargement pilote Nutriox
DOMMARTIN-LES-TOUL		
PR Dommartin/Chaudeney	01/02	Curage
	02/02	Réfection système automatisme
	11/02	Déblocage poire niveau bas
PR ZAC Joncherie	30/01	Curage
	31/10	Curage PR, pompe 2 HS, curage refoulement
	13/11	Pompe 1 HS, dépannage PR avec pompe PR ZAC Thouvenot
	22/11	Renouvellement pompe 2, changement barres de guidage

		Renouvellement pompe 1 changement barres de guidage, chaîne de levage
PR Stade	07/03	Débouchage P1
	24/04	Débouchage P1
	28/07	Curage PR et Réseau amont
	05/12	Débouchage pompe 1
PR Ile des sables	26/04	Curage
PR Foch	26/04	Curage
	25/08	Curage PR, DO, débouchage pompe 2
Dessableur amont PR Stade	05/09	Curage
ECROUVES		
PR Oiseleurs	06/10	Nettoyage HP
	25/02	Parafoudre Soffrel HS, PR disjoncté : intervention astreinte CCTT
PR ZAC Thouvenot	15/02	Curage
PR Intermarché	15/02	Curage
	15/03	Changement batterie Soffrel
	19/07	Curage
	21/08	Curage
	14/09	Renouvellement armoire de commande
PR Haute Terres IV	24/03	Curage
PR Intermarché Parking	15/02	Curage
FOUG		
PR Mülne	27/01	Débouchage pompe 1 et 2 Curage
	10/03	Débouchage pompe 1 et 2 Curage
	11/05	Changement sonde piézométrique
	10/05	Débouchage pompe 1, Curage
	30/05	Débouchage pompe 2, Curage
	12/07	Curage
	08/09	Débouchage pompe 2
	12/09	Débouchage pompe 1 et 2 Curage
PR Stade	29/09	Débouchage pompe 1
	Janvier	Création chemin d'accès sur refoulement pour possibilité curage hydrocureur
	Février	Curage réseau refoulement PR
	06/04	Débouchage pompe 1
	15/05	Curage dégrilleur hydrocureur
	24/05	Curage
	09/08	Curage, débouchage conduite refoulement P2
	22/08	Traçage conduite refoulement et gravitaire
	14/08	Déblocage clapet pompe 2, pompe 1 HS
	26/09	Renouvellement pompe 1
	06/10	Curage PR, débouchage refoulement pompe 1
PR Stèle	03/01	Renouvellement armoire de commande
	16/05	Débouchage pompe 1
	17/05	Débouchage pompe 2 curage
	24/05	Curage, changement sonde piézométrique
PAGNEY-DERRIERE-BARINE		
PR Pagney	20/02	Curage
	20/03	Curage
	14/04	Fuite sur refoulement pompe 2
	29/09	Curage
TOUL		
PR Champ de Foire	03/02	Curage
PR Péchot	17/02	Curage

	15/09	Renouvellement armoire de commande
PR DIP Rue de Thiaucourt		RAS
PR DIP Allée de Thiaucourt		RAS
PR DIP Imp Victor Hugo	28/04	Curage
PR Croix d'Argent	03/02	Curage
	24/03	Curage
	07/09	Réparation conduite refoulement
PR Valcourt	03/02	Curage
PR Gens du Voyage	10/03	Débouchage pompe 1 et 2 Curage
		Contrôleur de phases HS
	15/03	Changement batterie Soffrel
	05/06	Curage, débouchage pompe 1 et 2
	08/09	Débouchage pompe 2
PR Saintin		Débouchage pompe 2, dératisation local de cde et PR
	27/12	
	25/04	Curage PR – 10 T de Sables
	Juillet	Finalisation installation matériel et paramétrage automatisme

Bilan des volumes déversés par le système de collecte

Les 11 déversoirs d'orages soumis à autosurveillance sont présentés ci-après.

N°DO	Localisation	Longitude	Latitude	Type de déversement
D10	Dommartin les Toul, à côté du poste de refoulement rue du Stade	5,906814	48,671416	Seuil – lame déversante
F63	Foug, en amont du poste de refoulement de la Stèle RD 11	5,79013	48,67517	Trop plein de regard
T13	Toul, Rue Drouas	5,896203	48,675933	Seuil – lame déversante
T17	Toul, Résidence de Pinteville	5,888853	48,669857	Seuil – lame déversante
T18	Toul, trop plein du PR Saintin	5,90813	48,68703	Trop plein de PR
T20	Toul, DO amont poste de refoulement Croix de Metz (dans la STEP)			Trop plein de PR
T21	Toul, Chemin du Gué (en face du puits Champagne)	5,903939	48,685955	Trop plein de regard
T28	Toul, Ville Haute carrefour Av des Leuques et rue Henri Loritz	5,895334	48,689572	Trop plein de regard
T29	Toul, Ville Haute Rune Henri Loritz	5,896682	48,688952	Seuil – lame déversante
T31	Toul, 5 rue de Verdun	5,8983	48,686421	Seuil – lame déversante
T34	Toul, Chemin de Vachevignes (sous le pont SNCF)	5,899525	48,68582	Seuil – lame déversante

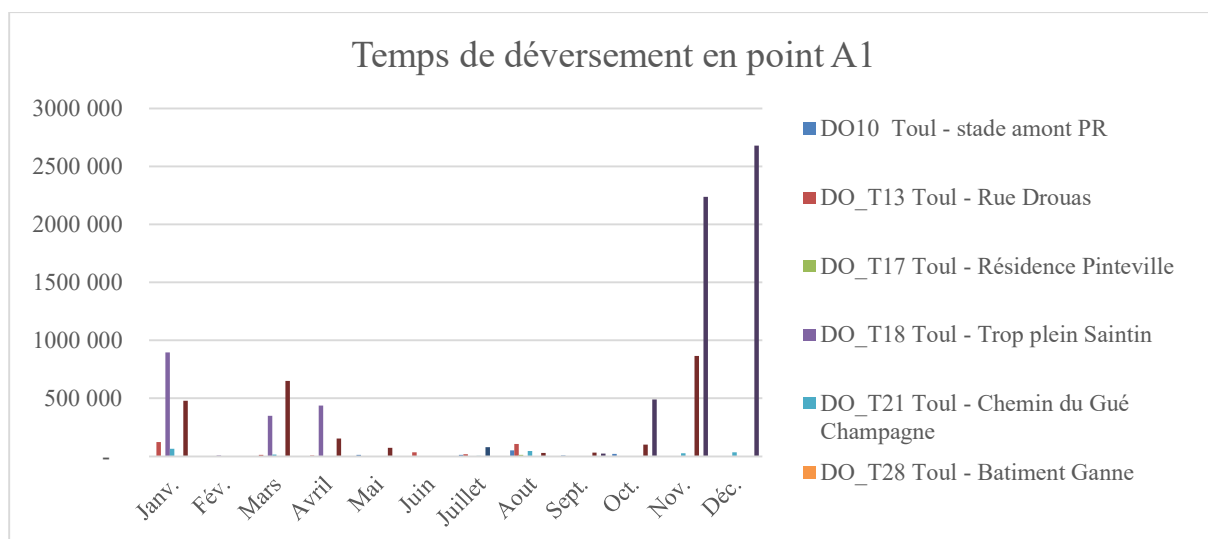
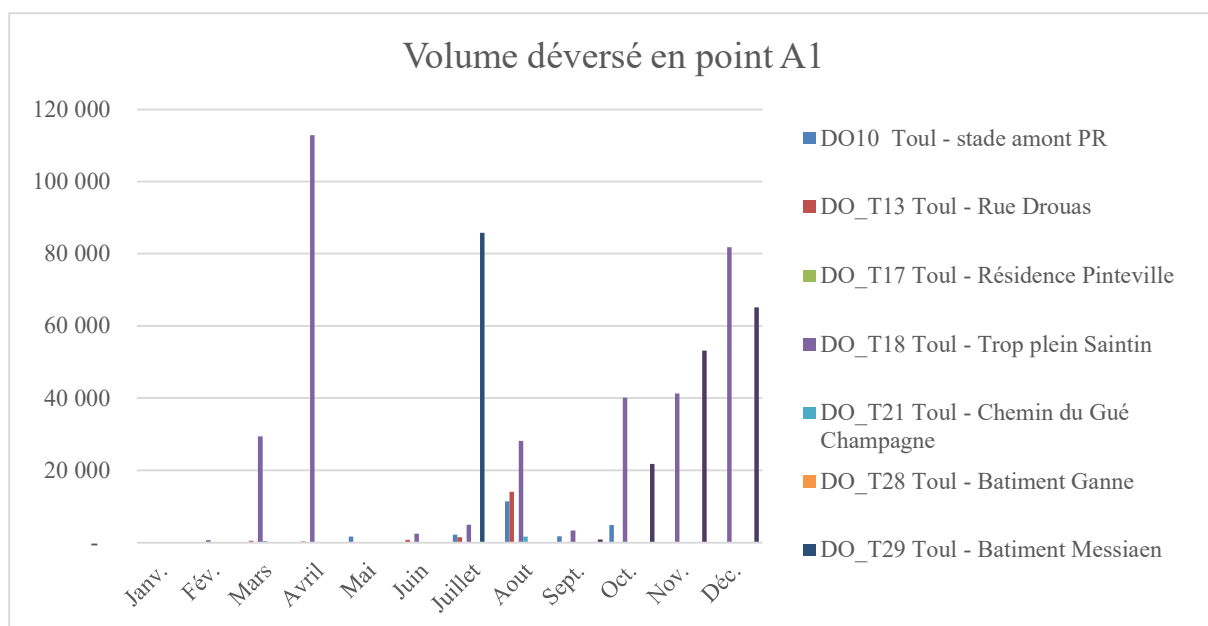


Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	DO10 Toul - stade amont PR	0	0	164	0	1 629	0	2 215	11 448	1 724	4 802	0	0	21 981
Déversés en A1(m³)	DO_T13 Toul - Rue Drouas	0	0	479	280	0	756	1 493	14 054	31	0	0	0	17 094
Déversés en A1(m³)	DO_T17 Toul - Résidence Pinteville	0	0	6	0	11	3	6	37	0	0	0	0	63
Déversés en A1(m³)	DO_T18 Toul - Trop plein Saintin	0	712	29 403	0	0	2 409	4 888	28 160	3 309	40 131	41 276	81 804	232 092
Déversés en A1(m³)	DO_T21 Toul - Chemin du Gué Champagne	0	0	375	0	0	0	142	1 633	0	0	0	0	2 150
Déversés en A1(m³)	DO_T28 Toul - Batiment Ganne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en A1(m³)	DO_T29 Toul - Batiment Messiaen	0	0	0	0	0	0	85 839	184	0	58	0	0	86 081
Déversés en A1(m³)	DO31 Toul - rue de Verdun	0	0	0	0	0	0	0	0	42	0	16	143	201
Déversés en A1(m³)	DO34 Toul - Chemin des Vachevignes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en A1(m³)	DO_F63 Foug - Foug Stèle	0	0	0	0	0	0	0	0	862	21 735	53 204	65 093	140 894
Déversés en A1(s)	DO10 Toul - stade amont PR	0	0	600	0	11 916	0	11 578	52 353	7 010	21 960	0	0	105 416
Déversés en A1(s)	DO_T13 Toul - Rue Drouas	0	0	12 900	5 700	0	35 700	18 900	105 300	900	0	0	0	179 400
Déversés en A1(s)	DO_T17 Toul - Résidence Pinteville	0	0	1 800	0	2 700	1 800	1 800	11 700	0	0	0	0	19 800
Déversés en A1(s)	DO_T18 Toul - Trop plein Saintin	0	7 200	183 600	0	0	22 500	54 033	233 160	19 860	355 200	588 788	1 100 100	2 564 411
Déversés en A1(s)	DO_T21 Toul - Chemin du Gué Champagne	0	0	14 700	0	0	0	3 300	46 800	0	0	0	0	64 800
Déversés en A1(s)	DO_T28 Toul - Batiment Ganne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en A1(s)	DO_T29 Toul - Batiment Messiaen	0	0	0	0	0	0	77 400	2 700	0	2 100	0	0	82 200
Déversés en A1(s)	DO31 Toul - rue de Verdun	0	0	0	0	0	0	0	0	600	0	1 800	3 000	5 400
Déversés en A1(s)	DO34 Toul - Chemin des Vachevignes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déversés en A1(s)	DO_F63 Foug - Foug Stèle	0	0	0	0	0	0	0	0	22 800	490 200	2 238 000	2 678 100	5 429 100

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
PLUIE (mm)	DO10 Toul - stade amont PR	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO_T13 Toul - Rue Drouas	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO_T17 Toul - Résidence Pinteville	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO_T18 Toul - Trop plein Saintin	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO_T21 Toul - Chemin du Gué Champagne	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO_T28 Toul - Batiment Ganne	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO_T29 Toul - Batiment Messiaen	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO31 Toul - rue de Verdun	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO34 Toul - Chemin des Vachevignes	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708
PLUIE (mm)	DO_F63 Foug - Foug Stèle	49	7	87	50	34	18	66	139	22	90	89	58	708

Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

DO T18 PR SAINTIN (> 600 kgDBO₅/J) – Flux de pollution déversé en temps de pluie (>ou = 2 mm)

Date	Pluviométrie	Volume déversé	Flux DBO ₅ kg/j	Flux DCO kg/j	Flux MES kg/j	Flux NTK kg/j	Flux NH ₄ kg/j	Flux Pt kg/j
22/02/2023	2,8	569	43	135	76	19	14	2
23/02/2023	1,3	136	10	32	18	5	3	0
24/02/2023	0,6	7	1	2	1	0	0	0
08/03/2023	17,0	3 092	235	732	414	104	76	11
09/03/2023	1,6	3 720	283	881	498	125	91	13
10/03/2023	5,6	6 736	512	1595	901	226	166	24
11/03/2023	0,4	56	4	13	8	2	1	0
12/03/2023	2,7	68	5	16	9	2	2	0
13/03/2023	9,1	6 631	504	1570	887	222	163	23
14/03/2023	4,6	5 954	452	1410	797	200	146	21
15/03/2023	0,0	602	46	143	81	20	15	2
19/03/2023	6,2	2 543	193	602	340	85	62	9
18/06/2023	8,2	283	22	67	38	9	7	1
19/06/2023	5,6	1 177	89	279	157	39	29	4
20/06/2023	1,0	949	72	225	127	32	23	3
03/07/2023	5,8	656	50	155	88	22	16	2
11/07/2023	2,2	69	5	16	9	2	2	0
15/07/2023	7,7	1 202	91	285	161	40	30	4
16/07/2023	7,7	117	9	28	16	4	3	0
25/07/2023	18,5	1 636	124	387	219	55	40	6
28/07/2023	2,2	271	21	64	36	9	7	1
29/07/2023	6,8	778	59	184	104	26	19	3
31/07/2023	6,3	159	12	38	21	5	4	1
01/08/2023	3,3	1 006	76	238	135	34	25	4
02/08/2023	35,7	8 698	661	2060	1164	292	214	30
03/08/2023	15,5	1 909	145	452	255	64	47	7
04/08/2023	1,1	1 615	123	382	216	54	40	6
05/08/2023	5,5	94	7	22	13	3	2	0
06/08/2023	1,9	910	69	215	122	31	22	3
12/08/2023	3,1	1 672	127	396	224	56	41	6
14/08/2023	25,9	2 437	185	577	326	82	60	9
15/08/2023	8,5	2 819	214	668	377	95	69	10
16/08/2023	18,8	4 107	312	973	550	138	101	14
17/08/2023	0,1	550	42	130	74	18	14	2
24/08/2023	5,3	1 171	89	277	157	39	29	4
25/08/2023	2,0	886	67	210	119	30	22	3
30/08/2023	2,7	286	22	68	38	10	7	1
18/09/2023	5,0	1 016	77	241	136	34	25	4
21/09/2023	14,4	2 293	174	543	307	77	56	8
19/10/2023	5,9	255	19	60	34	9	6	1
20/10/2023	21,3	7 380	561	1748	987	247	181	26
21/10/2023	0,1	1 752	133	415	234	59	43	6
23/10/2023	7,7	1 464	111	347	196	49	36	5
25/10/2023	18,8	7 954	605	1884	1064	267	195	28
26/10/2023	4,1	662	50	157	89	22	16	2
27/10/2023	5,0	3 719	283	881	498	125	91	13

Date	Pluviométrie	Volume déversé	Flux DBO5 kg/j	Flux DCO kg/j	Flux MES kg/j	Flux NTK kg/j	Flux NH4 kg/j	Flux Pt kg/j
28/10/2023	2,9	380	29	90	51	13	9	1
29/10/2023	13,3	6 694	509	1585	896	224	164	23
30/10/2023	5,1	8 935	679	2116	1196	300	220	31
31/10/2023	1,5	936	71	222	125	31	23	3
01/11/2023	2,7	146	11	35	20	5	4	1
02/11/2023	8,8	2 900	220	687	388	97	71	10
03/11/2023	0,3	99	8	23	13	3	2	0
04/11/2023	7,0	1 778	135	421	238	60	44	6
05/11/2023	3,1	1 689	128	400	226	57	41	6
06/11/2023	0,7	292	22	69	39	10	7	1
07/11/2023	2,5	601	46	142	80	20	15	2
09/11/2023	2,8	321	24	76	43	11	8	1
10/11/2023	3,8	849	65	201	114	28	21	3
12/11/2023	2,8	227	17	54	30	8	6	1
13/11/2023	3,3	838	64	198	112	28	21	3
14/11/2023	3,6	1 058	80	251	142	35	26	4
15/11/2023	0,0	550	42	130	74	18	14	2
16/11/2023	22,4	2 400	182	568	321	80	59	8
17/11/2023	2,7	3 124	237	740	418	105	77	11
18/11/2023	11,2	1 369	104	324	183	46	34	5
19/11/2023	0,2	2 658	202	629	356	89	65	9
20/11/2023	2,7	1 525	116	361	204	51	37	5
21/11/2023	0,2	2 616	199	619	350	88	64	9
22/11/2023	0,0	951	72	225	127	32	23	3
23/11/2023	1,1	352	27	83	47	12	9	1
24/11/2023	2,8	981	75	232	131	33	24	3
25/11/2023	0,2	94	7	22	13	3	2	0
27/11/2023	3,4	4 528	344	1072	606	152	111	16
28/11/2023	0,0	7 538	573	1785	1009	253	185	26
29/11/2023	0,0	992	75	235	133	33	24	3
30/11/2023	0,0	800	61	189	107	27	20	3
01/12/2023	0,0	802	61	190	107	27	20	3
04/12/2023	2,0	339	26	80	45	11	8	1
05/12/2023	1,4	850	65	201	114	29	21	3
06/12/2023	0,0	590	45	140	79	20	14	2
07/12/2023	0,9	250	19	59	33	8	6	1
08/12/2023	0,0	949	72	225	127	32	23	3
09/12/2023	9,7	6 620	503	1568	886	222	163	23
10/12/2023	7,0	7 997	608	1894	1070	268	196	28
11/12/2023	0,0	8 912	677	2110	1192	299	219	31
12/12/2023	17,8	6 786	516	1607	908	228	167	24
13/12/2023	3,3	4 925	374	1166	659	165	121	17
14/12/2023	0,7	322	24	76	43	11	8	1
15/12/2023	0,6	3 198	243	757	428	107	79	11
16/12/2023	0,0	4 580	348	1085	613	154	113	16
17/12/2023	0,0	4 532	344	1073	606	152	111	16
18/12/2023	0,0	2 804	213	664	375	94	69	10
19/12/2023	2,5	3 427	260	812	459	115	84	12
20/12/2023	0,1	6 802	517	1611	910	228	167	24
21/12/2023	4,7	6 273	477	1485	839	210	154	22
22/12/2023	4,0	7 469	568	1769	999	250	184	26

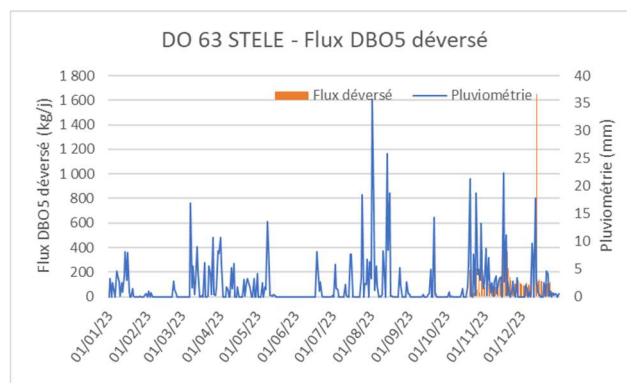
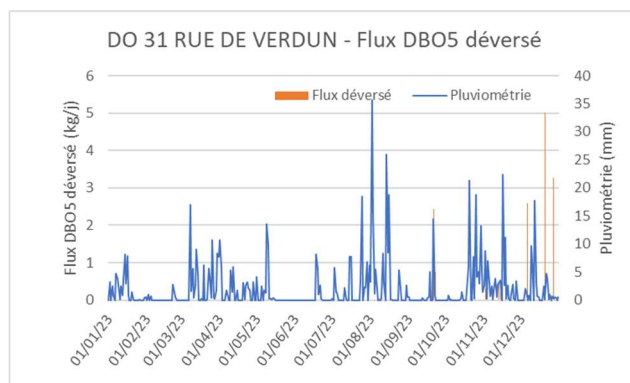
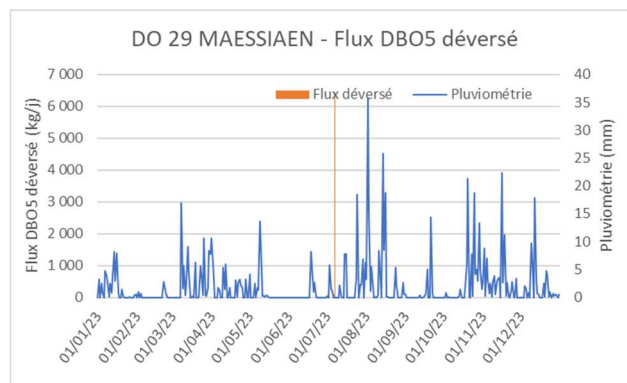
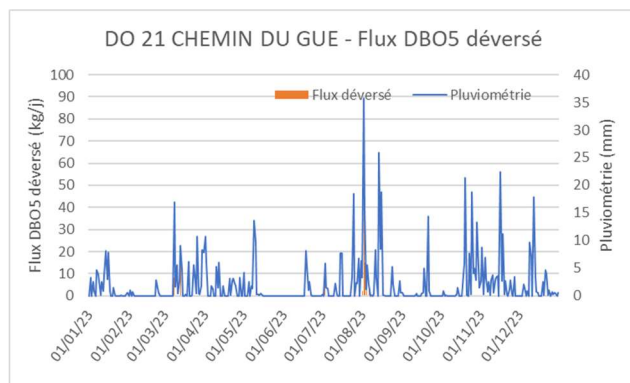
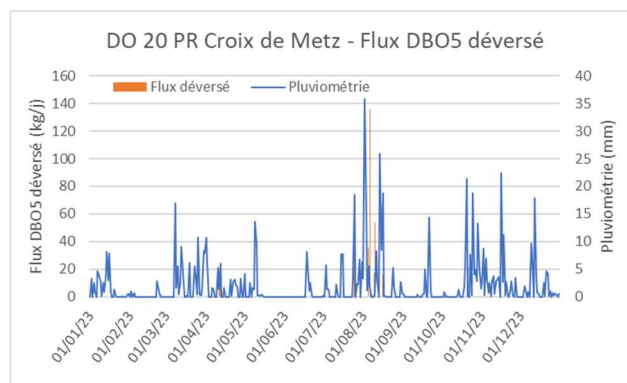
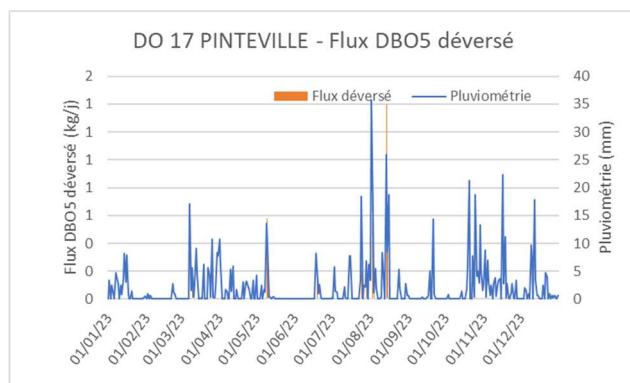
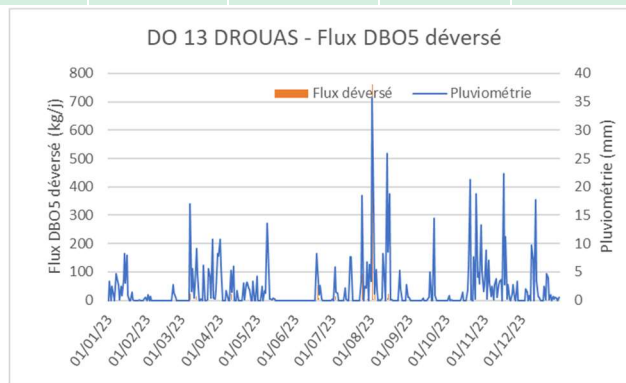
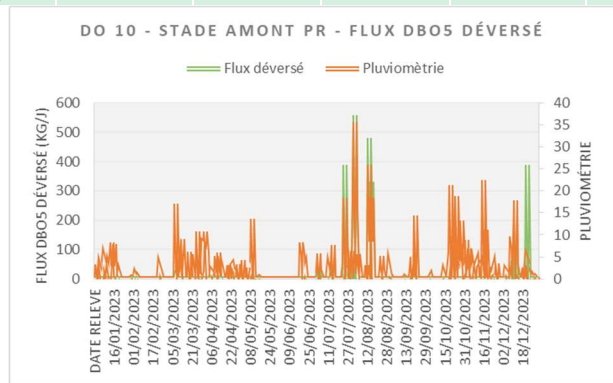
Date	Pluviométrie	Volume déversé	Flux DBO5 kg/j	Flux DCO kg/j	Flux MES kg/j	Flux NTK kg/j	Flux NH4 kg/j	Flux Pt kg/j
23/12/2023	0,1	2 011	153	476	269	67	49	7
24/12/2023	1,0	1 366	104	323	183	46	34	5
TOTAL	502,5	232 092	17 639	54 959	31 054	7782	5703	812

Avec la prise en compte de l'influence aval de la Moselle sur les volumes et de la nouvelle formule de 3D EAU.



DO TOUL (< 600 kgDBO₅/J et > 120 kgDBO₅/J) – Flux de pollution déversé en temps de pluie (>ou = 2 mm)

	DO10 Toul - stade amont PR	DO13 Toul - rue Drouas	DO17 Toul - résidence Pinteville	DO20 PR Croix de Metz	DO21 Toul - Chemin du Gué	DO28 Toul - Résidence GANNE	DO29 Toul - Maessiaen	DO31 Toul - rue de Verdun	DO34 Toul - Chemin des Vachevignes	DO63 Foug - Stele
Cumul des flux déversés en kgDBO ₅ /J	2 918	1 299	5	338	163	0	6 542	15	0	10 708



Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance du système de collecte

Objet du contrôle	Description des opérations de suivi	Fréquence
Sonde de hauteur Ultrason	Contrôle de cohérence volumes	Mensuelle
	Vérification hauteur lue (cible) et relation H/Q	Annuelle
	Vérification et calage du zéro de la sonde	Annuelle
	Vérification de la chaîne de mesure	Annuelle

Evaluation de la conformité du système de collecte par temps de pluie

Volumes déversés	
Cumul des volumes déversés en temps de pluie sur les points A1	500 556 m ³
Cumul des volumes déversés en temps de pluie sur le point A2/5	470 803 m ³
Cumul des volumes déversés en temps de pluie sur le point A3	2 906 874 m ³
% des volumes déversés par temps de pluie sur les points A1	12,91 %
Flux déversés	
Cumul des flux déversés en temps de pluie sur les points A1	39 627 kgDBO ₅
Cumul des flux déversés en temps de pluie sur le point A2/5	40 002 kgDBO ₅
Cumul des flux déversés en temps de pluie sur le point A3	224 452 kgDBO ₅
% des flux déversés par temps de pluie sur les points A1	13,03 %

Les ouvrages ci-dessous subissent des remontées d'eau régulière de leur milieu récepteur respectif :

- DO D10 stade amont PR
- DO T13 rue Drouas
- DO T18 trop-plein PR Saintin
- DO T21 chemin du Gué

Il est donc nécessaire d'inhiber le calcul de déversement en cas de niveau haut de la Moselle.

Il existe en effet une station hydrométrique sur la Moselle située à TOUL

PRESENTATION DE LA STATION HYDROMETRIQUE

La Moselle à Toul

Code station : A5730610 Bassin versant : 3338 km²	Producteur : DREAL Lorraine E-mail : donnees.hydro.meuse.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr
--	---

Description

Département : Meurthe-et-Moselle (54)
Commune : Toul
Cours d'eau : La Moselle
Mise en service : 27/03/1959 12:00
Mise hors service :
Type : station à une échelle
Statut : station avec signification hydrologique
Régime influencé : pas ou faiblement
Altitude : 201 m
Bassin-versant topographique : 3338 km²

Données hydrologiques

Finalité : Hydrométrie générale et annonce de crue
Année hydrologique : Septembre - Août
Loi utilisée pour le module : Gauss
Année d'étiage : Janvier - Décembre
Loi utilisée pour les étiages : Galton
Loi utilisée pour les crues : Gumbel
Qualité globale des mesures :
 en basses eaux : bonne
 en moyennes eaux : bonne
 en hautes eaux : bonne

Altitude du zéro de l'échelle

Z. ech. (m)	Nivellement	Du	Au
200.74	IGN 69	27/03/1959 12:00	

Localisation

Commentaires : depuis le 23/03/2007 les horaires sont en TU

Coordonnées : Lambert II Étendu

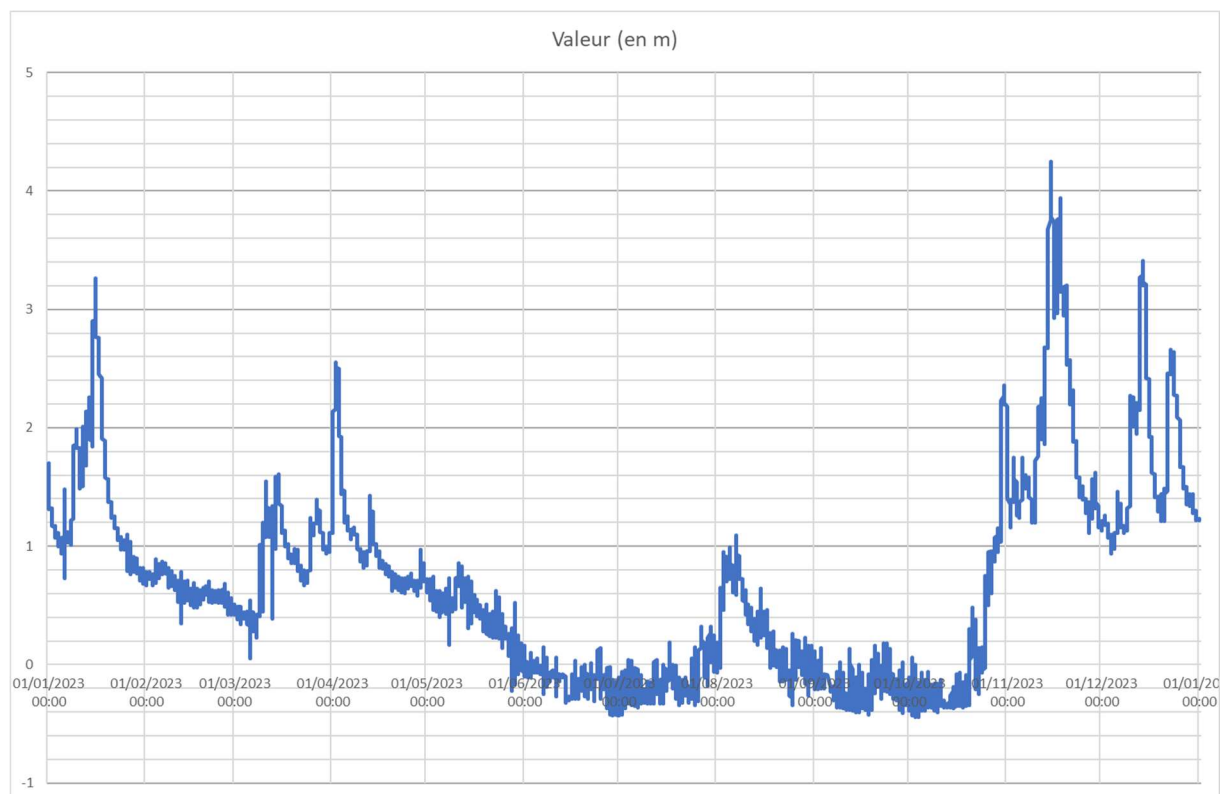
X (m)	Y (m)	Tronçon Hydro	pKm	Du	Au
862222	2413846	A5730610		27/03/1959 12:00	

Localisation des ouvrages



Analyse des données de la station hydrométrique

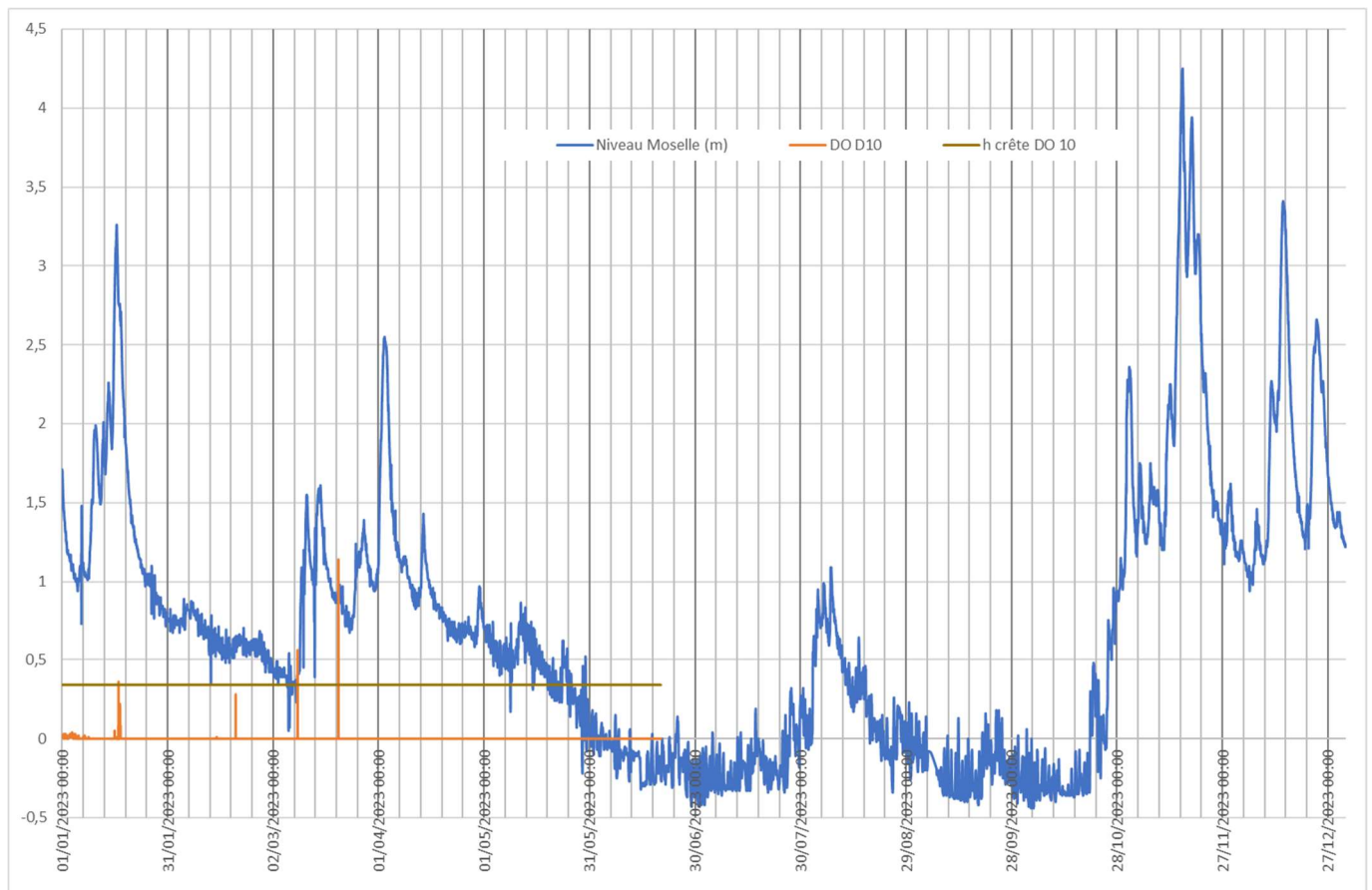
Les données de la station pour l'année 2022 en cours ont été récupérées sur le site de la banque Hydro.



On peut noter que le niveau de la Moselle a été haute durant le mois de janvier, de la mi-mars à la mi-avril, début août et de novembre à décembre 2023.

Analyse comparée avec des données de télégestion des déversoirs d'orage

DO T10 stade amont PR



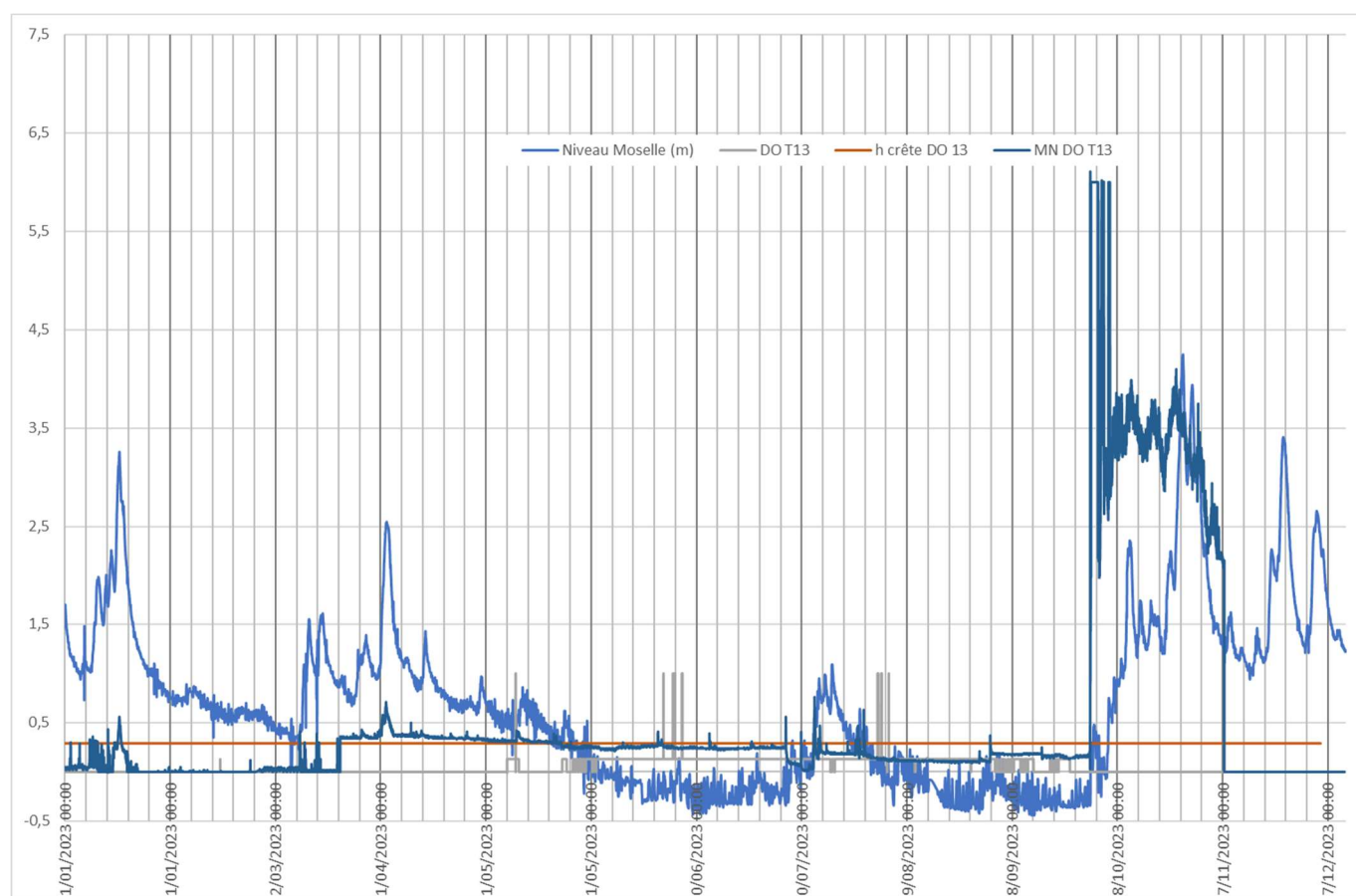
On peut noter des potentielles remontées d'eau venant du milieu naturel vers le réseau sur les mois de :

- Janvier
- Mars

Les données du mois de janvier ont été supprimées du SANDRE.

Remarque : à partir du 01/05/2023, c'est la CC2T qui gère les données du DO.

DO 13 rue Drouas



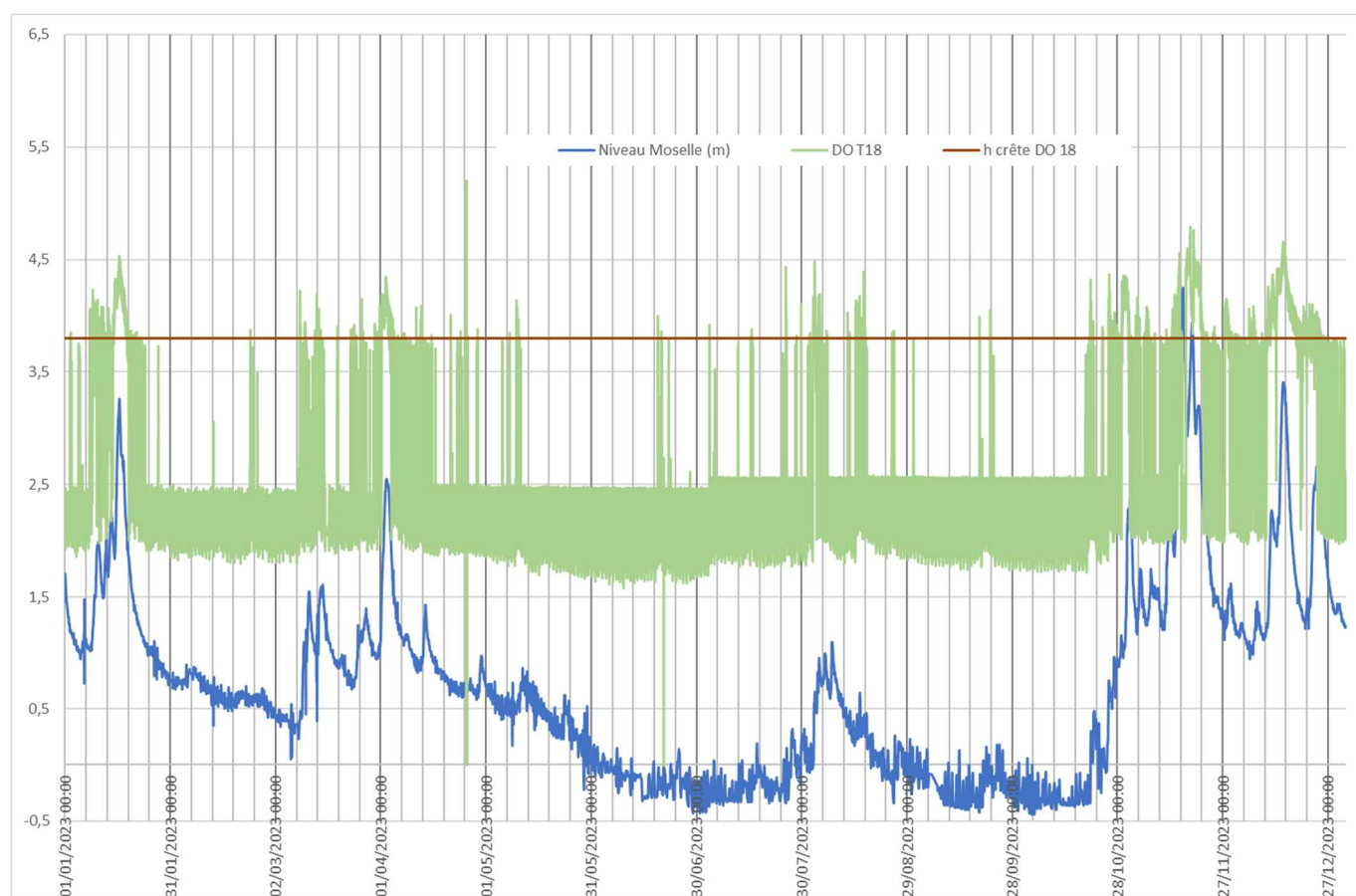
On peut noter des remontées d'eau venant du milieu naturel (courbe bleu foncé) vers le réseau sur les mois de :

- Janvier
- Mars à mai

Remarque : fin octobre à fin novembre → sonde sale

Suppression de données en janvier à cause de l'influence aval.

DO 18 trop-plein PR Saintin



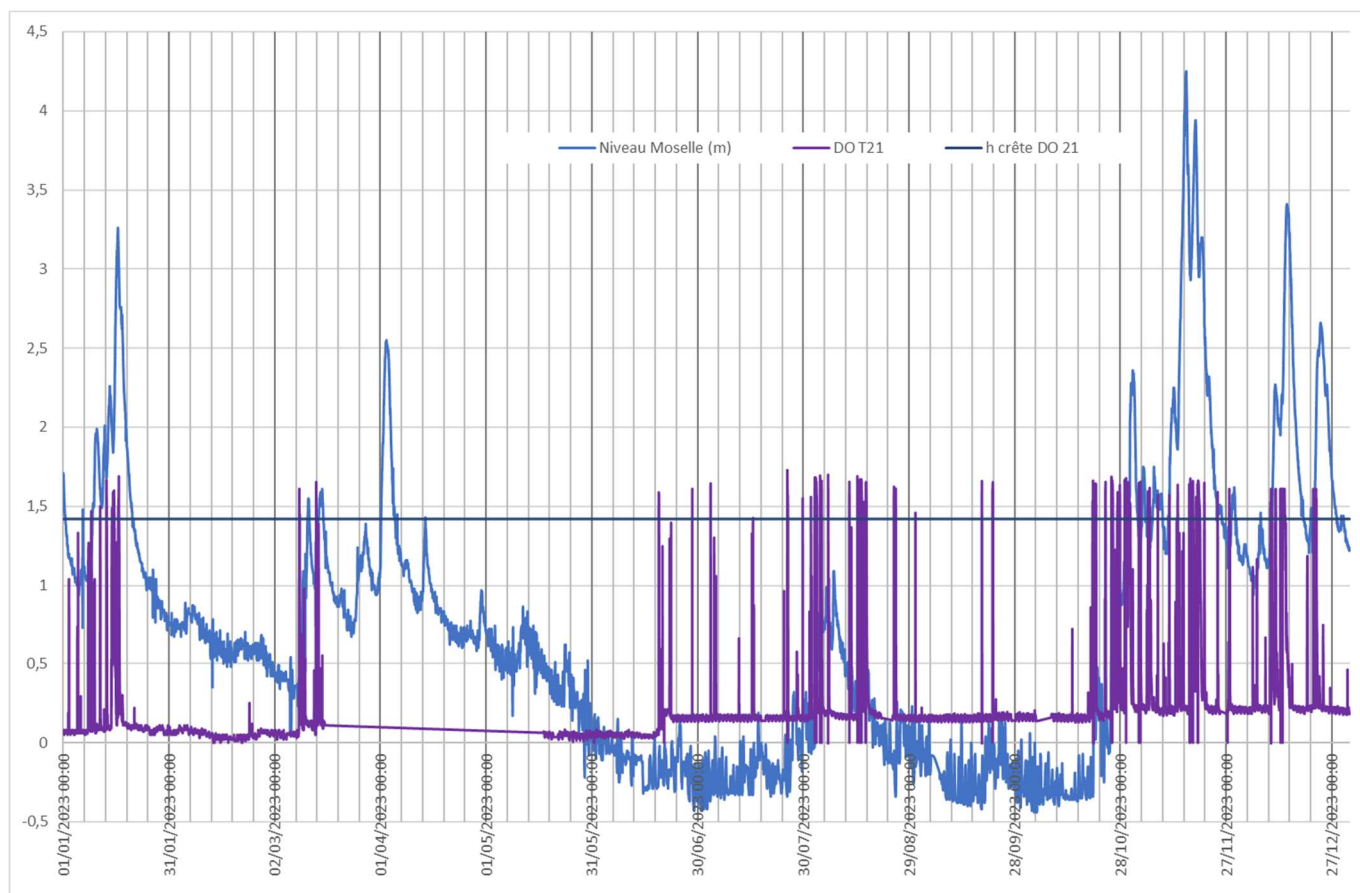
On peut noter des potentielles remontées d'eau venant du milieu naturel vers le réseau sur les mois de :

- Janvier
- Fin Mars et début Avril

Prise en compte de la nouvelle formule de 3D Eau à partir du 17/06/2023

Suppression de données en janvier et avril à cause de l'influence aval.

DO 21 chemin du Gué



On peut noter des potentielles remontées d'eau venant du milieu naturel vers le réseau sur les mois de :

- Janvier
- Avril
- Octobre à Décembre

Suppression de données en janvier, novembre et décembre à cause de l'influence aval.

Conclusion

Sur la base de ces constats, le calcul des volumes déversés sur les périodes de potentielles remontées de la Moselle pour les DO concernés est inhibé. Il s'agit des cases jaunes dans le tableau ci-dessous.

La Moselle exerce une influence aval sur les DO D10 Stade, DO T13 rue Drouas, DO T18 TP Saintin et DO T21 chemin du Gué. Les volumes inhibés sont présentés en jaune ci-dessous :

Nom DO	Vol. déversé (m3/an) 2023 AVANT correction	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	Vol. déversé (m3/an) 2023 APRES correction
D10	164	0	0	164	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164
T13	32 780	0	0	479	280	0	756	1 493	14 054	31	0	0	0	17 093
T18	616 346	0	712	29 403	0	0	2 409	4 888	28 160	3 309	40 131	41 276	81 804	232 092
T21	5 228	0	0	375	0	0	0	142	1 633	0	0	0	0	2 150

1.6.1.7.16. Station du Pôle Industriel Toul Europe

	Nom	TOUL PITE – route de Villey St Etienne
	Procédé	Disques biologiques
	Date de mise en service	2011
	Capacité en équivalent-habitant	650 EH extensible à 1 300
	Milieu récepteur	Ruisseau du Taconnet
	Exploitant	VEOLIA

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique issus des entreprises de la zone industrielle Toul Europe

Charges hydrauliques et pollution

PITE	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	195		231,55	217,70		
DBO₅ kg/j	32,50	70%	8	0,90	87,50%	
DCO kg/j	71,50	75%	36,75	4,90	87,05%	
MES kg/j	32,50	90%	41,50	2,00	94,70%	
NK kg/j	/	/	4,1	0,10	90,85%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2009-00154 du 16 février 2010. Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0,0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : pas d'évacuation de boues en 2023
- Siccité : sans objet
- Quantité de matières sèches éliminées : pas d'évacuation de boues en 2023
- Destination : pas d'évacuation de boues en 2023
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

22 991 kWh consommés. La consommation est en augmentation d'environ 26,20% par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions ont eu lieu sur différents secteurs du réseau et de la station :

Désignations	Dates	Quantités évacuées
PR PITE		RAS
STEP PITE	08/02	Débouchage conduite refoulement P2, puits a boue
	03/05	Changement cartouche filtrante Ecodisk 1 et 2
	16/05	Nettoyage pompe lavage Ekodisk 2
PR Kleber 1	28/06	Curage
PR Kleber 2	28/06	Curage

Commentaires

100 % de bilans sont conformes à la réglementation.

1.6.1.7.17. Station de Trondes

	Nom	Trondes Route de Lagney
	Procédé	Filtre planté de roseaux deux étages
	Date de mise en service	Mai 2021
	Capacité en équivalent-habitant	550 EH
	Milieu récepteur	Fossé puis Ruisseau de Vano
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 522 habitants
- Population raccordable 425 habitants
- Population raccordée 425 habitants
- Taux de raccordement 100 %

Charges hydrauliques et pollution

TRONDES	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j	87 190		111	111		89% 120%
DBO₅ kg/j	38	90% 35 mg/l	9,60	0,72	96,50%	
DCO kg/j	63	84 % 99 mg/l	29,14	2,09	93,00%	
MES kg/j	64	56 %	15,87	0,26	98,00%	
NK kg/j			4,18	0,26	93,50%	
PT kg/j			0,49	0,29	43,50%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2019-00035 du 07 mai 2019. Les exigences de rejet seront respectées en concentration et rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0,0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : pas d'évacuation de boues en 2023
- Siccité : sans objet
- Quantité de matières sèches éliminées : pas d'évacuation de boues en 2023
- Destination : pas d'évacuation de boues en 2023
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

19 786 kWh consommés par les deux postes de refoulement et la station d'épuration.

Interventions

Des interventions de curages ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Curage	PR Genèveaux	03/02	/
Curage	PR Boudières	03/02	
Curage	PR Boudiers	20/03	
Problème évacuation, ITV impossible, curage brcht prévu le 07/04	5 Impasse Genèveaux	06/04	
Curage	PR Genèveaux	25/08	
Curage	PR Boudières	25/08	

Des interventions ont eu lieu sur la station d'épuration :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités
Mise en place protection inox asperseur lits inférieurs	STEP	03/03	/
Prétraitement, cuve de bâchée lits supérieurs : curage hydrocureur		24/03	/
Faucardage		Octobre	50H
Evacuation roseaux		25/10	10H

Commentaires

100 % de bilans sont conformes à la réglementation

1.6.1.7.18. Station de Villey le Sec

	Nom	Villey le Sec Route de Gondreville
	Procédé	Filtre planté de roseaux deux étages
	Date de mise en service	Octobre 2011
	Capacité en équivalent-habitant	270 EH
	Milieu récepteur	Infiltration dans le sous sol
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 417 habitants
- Population raccordable 220 habitants
- Population raccordée 220 habitants
- Taux de raccordement 100 %

Charges hydrauliques et pollution

VILLEY LE SEC	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution 2023
Débit m3/j	192		7	8		33% 28%
DBO ₅ kg/j	16,2	90%	4,10	0,00	99,40%	
DCO kg/j	32,4	75%	50,80	0,20	99,60%	
MES kg/j	24,3	90%	2,60	0,00	99,40%	
NK kg/j	4,1	80	0,80	0,00	99,30%	

(*) : Les normes de rejet sont issues du dossier de déclaration n°54-2010-00121 du 24 septembre 2010. Les exigences de rejet seront respectées en concentration ou en rendement en temps sec.

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0,0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : pas d'évacuation de boues en 2023
- Siccité : sans objet
- Quantité de matières sèches éliminées : pas d'évacuation de boues en 2023
- Destination : pas d'évacuation de boues en 2023
- Etude préalable à l'épandage accomplie : sans objet

Energie consommée

2 828 kWh consommés par le poste de refoulement soit une baisse de 42,83 % par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions de curages ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Curage dessableur	Amont PR	22/02	
Débouchage DO	Amont STEP	23/02	
Infiltrations, contrôle réseau, test de Guéré RAS, suspicion eau de source	27 rue du Fort	21/04	/
Curage réseau	Exutoire DO STEP	24/05	
Curage	PR Géologie	26/05	
Débouchage manuel brcht EU	25 Rue duFort	26/12	

Des interventions ont eu lieu sur la station d'épuration :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Faucardage 35H	STEP	Février	/
Curage hydrocureur prétraitement		22/02	/
Evacuation roseaux 8H		18/04	
Curage hydrocureur prétraitement et DO		24/05	
Curage hydrocureur prétraitement		30/11	

Commentaires

100 % de bilans sont conformes à la réglementation

1.6.1.7.19. Station de Villey Saint Etienne

	Nom	VILLEY SAINT ETIENNE Chemin de halage CD 904
	Procédé	Lagunage naturel
	Date de mise en service	
	Capacité en équivalent-habitant	1230 EH
	Milieu récepteur	Moselle
	Exploitant	CC2T

La population et son raccordement

- Les effluents collectés sont d'origine domestique
- Population INSEE 1 123 habitants
- Population raccordable 1 123 habitants
- Population raccordée 1041 habitants
- Taux de raccordement 93 %

Charges hydrauliques et pollution

VILLEY SAINT ETIENNE	Capacités nominales	Prescriptions de rejet*	Moyennes des entrées en 2023	Moyennes des rejets en 2023	Rendements moyens en 2023	Taux de collecte et taux de dilution en 2023
Débit m3/j		370	162	360		73% 127%
DBO₅ kg/j	74	60% 35 mg/l	21	3,6	82,90%	
DCO kg/j		65 % 200 mg/l	64,8	19,8	69,50%	
MES kg/j		50 %	34,4	4	88,50%	
NK kg/j			8,9	7,3	18,50%	
PT kg/j			1,00	0,80	22,10%	

(*) : Les normes de rejet sont issues de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015

Les sous-produits de l'épuration

Produits de dégrillage : 0,0 tonne

Sable : 0,0 tonne

Les boues issues de la station :

- Quantités brute totale : 5 847 m3 de boues évacuées en 2023

- Siccité : 6,39 %
- Quantité de matières sèches éliminées : 373,62 TMS évacuées en 2023
- Destination : Valorisation agricole
- Etude préalable à l'épandage accomplie : PE réalisé en août 2023.

Energie consommée

9 440 kWh sur les deux postes de refoulements soit une augmentation de 18,10 % par rapport à 2022.

Interventions

Des interventions de curages ont eu lieu sur différents secteurs du réseau :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Changement armoire de commande	PR Poulain	SN 21	/
Curage	PR Poulain	25/05	
Nettoyage manuel exutoire TP PR Poulain	Trop plein PR Poulain	06/10	/
Curage dessableur	Au bas rue Bellevue	10/10	4 T
Curage	PR Poulain	03/11	
Débouchage manuel du brcht (graisse et deux balles de tennis)	11 Rue neuve	05/12	

Des interventions ont eu lieu sur la station :

Désignations	Lieux	Dates	Quantités évacuées
Curage PR	STEP	25/05	/
Curage lagunes 1 et 2		Du 12 au 26 septembre	5 847 m ³

Commentaires

100 % de bilans sont conformes à la réglementation

Une bathymétrie a été réalisée par SEDE le 21 septembre sur les lagunes 1 et 2 2021. L'étude bathymétrique réalisée sur les lagunes de Villey-Saint-Etienne a mis en évidence la présence d'environ 3225 m³ de boues, soit environ 573 TMS. Le curage de la lagune 1 doit être envisagé à court terme, celui de la lagune 2 à court ou moyen terme. Un marché de vidange et de traitement des boues a été lancé en 2023 pour la valorisation agricole des boues suite à la levée des contraintes liées à la COVID 19.

Le curage des lagunes 1 et 2 a eu lieu entre le 12 et le 26 septembre 2023. 5 847 m³ de boues à une siccité moyenne de 6,39 % soit 373,62 TMS

1.6.2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

1.6.2.1. Les modalités de tarification

En 2015, le service d'assainissement en régie a été soumis à la TVA.

1.6.2.2. Les éléments relatifs au prix du mètre cube

1.6.2.2.1. La redevance d'assainissement collectif

En application du décret n° 67-945 du 24 octobre 1967 et des textes d'application, l'utilisateur domestique raccordé à un réseau public d'évacuation des eaux usées est soumis au paiement de la redevance d'assainissement. Des critères techniques précisent les conditions de versement des redevances établies. Ils conduisent à la définition de groupes de communes assujetties à un même montant de redevance.

Cette redevance est fixée par délibération de l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes du Toulinois et a pour assiette la consommation d'eau de l'utilisateur. La notion d'utilisateur comprend les personnes raccordées au réseau (propriétaires ou locataires) et celles qui sont raccordables (articles R. 372-6 à R. 372-18 du Code des Communes).

Lorsqu'une station d'épuration est programmée (à la date de délivrance de l'ordre de service de démarrage des travaux de construction), les immeubles raccordés au réseau d'assainissement sont assujettis à une augmentation de la redevance, lissée sur trois années afin d'atteindre le montant de redevance des communes bénéficiant d'un traitement.

Lors de la création d'un nouveau réseau, la redevance est due pour les utilisateurs raccordables à la date de réception de l'ouvrage, selon la catégorie auxquels ils appartiennent.

Les propriétaires d'assainissement non collectif produisant un rejet dans un système de collecte public, réseau ou fossé, sont soumis à la redevance assainissement à minima fixée par le Conseil de Communauté, en contrepartie du service rendu.

Toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et s'alimentant en eau totalement ou partiellement à une source autre qu'un service public, doit en faire la déclaration au Service Assainissement de la Communauté de Communes du Toulinois.

Lorsque l'utilisateur est un exploitant agricole ou une entreprise industrielle, commerciale ou artisanale, l'assiette de la redevance est déterminée dans les conditions prévues par les articles 7 et 8 du décret n° 67-945 du 24 octobre 1967, de l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 1996 et des circulaires du 12 décembre 1978 du 26 décembre 1996 et complétés par le décret 2000-237 du 13/03/2000.

Lorsque l'utilisateur s'alimente totalement ou partiellement en eau à une source autre qu'un service public de distribution, le nombre de mètres cubes d'eau, servant de base à la redevance, est déterminé en fonction des caractéristiques des installations de captage ou des autorisations de pompage des points de prélèvement ou de tout autre moyen. La Communauté de Communes du Toulinois exige que l'utilisateur installe à ses frais une mesure directe des volumes prélevés par un dispositif de comptage. L'utilisateur se soumettra à tout contrôle ou relevé de compteur.

A défaut ou en cas de désaccord, la consommation sera égale au nombre de personnes composant le foyer multiplié par la consommation d'eau à raison de :

- 40 m³/habitant/an pour les usages domestiques ;
- 45 m³/UGB/an ;
- 9 m³/tête de petit bétail/an.

On peut distinguer trois parts :

- Part collectivité : elle s'applique à toutes les communes et elle permet d'une part d'assurer le fonctionnement du service pour les communes en régie et d'autre part de financer les travaux pour toutes les communes de la CC2T ;
- Part délégataire : elle s'applique uniquement aux communes en délégation de service public et elle permet d'une part d'assurer le fonctionnement du service ;
- La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2008 et est perçue par le service d'assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Elle permet notamment le financement d'investissements nécessaires pour maintenir et améliorer le niveau de l'assainissement des eaux usées (annexe 5).

1.6.2.2.2. La redevance d'assainissement non-collectif

Elle correspond à un forfait, frais de déplacement compris pour réaliser les contrôles règlementaires des installations.

1.6.2.3. Présentation d'une facture

Un modèle de facture est présenté commune par commune en annexe sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.

1.6.2.4. Les autres recettes d'exploitation

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme, la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012, n°2012-254 du 14 mars 2012, et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement ;

- le montant de la participation doit être inférieur à 80 % de la valeur d'un assainissement autonome diminué le cas échéant du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire ;
- la participation pour le financement de l'assainissement collectif ne peut se cumuler avec une taxe d'aménagement à un taux majoré pour le financement de l'assainissement supérieur à 5 %.

La tarification de la PFAC est de :

- Immeuble d'habitation individuel ou collectif par permis de construire ou habitations individuelles dans le cadre d'un permis groupé : 11,20 € HT/ m² de surface de plancher ;
- Immeuble à usage commercial, industriel ou bâtiment public par permis de construire : 11,20 € HT / m² de surface de vestiaires et sanitaires.

Les travaux de branchement : Pour les immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau, la partie branchement située sous le domaine public est réalisée à la demande du propriétaire et à ses frais sur la base d'un devis par le Service Assainissement. La Communauté de Communes du Toulinois se fera rembourser auprès des propriétaires les dépenses entraînées par les travaux d'établissement de la partie publique du branchement et facturera au propriétaire 100% des frais d'établissement du branchement sur la base d'un devis adressé au propriétaire et majoré de 10% de frais de gestion et déduction faite des subventions éventuelles. Le devis dépend des prix unitaires du marché en cours et de la nature des travaux à réaliser.

La prime à l'épuration : L'Agence de l'eau apporte son appui pour lutter contre la pollution d'origine domestique et verse une prime aux collectivités qui assurent le bon fonctionnement de leurs stations d'épuration. Ce dispositif accompagne la mise en œuvre de la réglementation en matière d'assainissement. Il incite les gestionnaires de stations d'épuration à améliorer le rendement des équipements épuratoires et réduire ainsi les pollutions rejetées.

Diagnostic assainissement : depuis le 1^{er} janvier 2011, il est obligatoire pour les habitations équipées d'assainissement non- collectif.

Ce contrôle consiste à repérer chez le particulier les installations non-conformes afin de supprimer d'une part, tout rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel ou dans le réseau de collecte des eaux pluviales et d'autre part, les intrusions d'eaux pluviales dans le réseau de collecte des eaux usées. Il fera l'objet d'un avis circonstancié adressé au demandeur. La condition d'institution de ce service non obligatoire est proposée au tarif forfaitaire suivant pour l'année 2021, frais de déplacement compris à 120,00 € HT.

1.6.2.5. Financement du fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2022	2023
Charges à caractère général	1 612 601	2 067 432
<i>Branchements pétitionnaires</i>	223 465	162 971
<i>Achats, eau, énergie</i>	239 459	483 879
<i>Services extérieurs</i>	1 091 953	1 365 723
<i>Autres services extérieurs</i>	57 724	54 859
Charges de personnel et frais assimilés	545 928	581 621
Autres charges de gestion courante	5 105	7 487
Charges financières	171 563	193 149
Charges exceptionnelles et dot. aux provisions	166 287	115 694
Opérations d'ordre de transfert entre section	1 007 660	1 008 585
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Atténuations de produits	37 000	0
TOTAL	3 546 144	3 973 969

Recettes de fonctionnement	2022	2023
Résultat de fonctionnement reporté		1 500 412
Opérations d'ordre de transfert entre section	929 545	199 564
Vente de produits et prestations de service	3 768 384	3 792 984
<i>PFAC</i>	124 532	69 209
<i>redevance assainissement collectif</i>	3 136 573	3 202 339
<i>redevance pour modernisation des réseaux</i>	0	0
<i>redevance assainissement non-collectif</i>	25 690	1 590
<i>divers</i>	252 501	303 636
<i>prestation de branchement</i>	229 088	216 211
Subventions d'exploitation et redevance du fermier	94 839	80 182
<i>primes à l'épuration</i>	63 908	55 860
<i>redevances d'assainissement (DSP)</i>	23 815	0
<i>divers</i>	7 116	24 322
<i>Autres produits de gestion courante</i>	0	664
Produits exceptionnels	18 360	8 760
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
Opérations d'ordre de transfert entre section	211 615	
TOTAL	5 046 557	5 582 567

1.6.3. Indicateurs de performance

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, les indicateurs dont la liste suit sont mis en place au sein de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2008.

1.6.3.1. Indicateurs descriptifs du service

D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

CC2T : 42 699 habitants

D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

CC2T : 231 ASD

D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

CC2T : 808,38 tonnes de matières sèches

D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

CC2T : 2,1802 € TTC

1.6.3.2. Indicateurs de performance du service

P207.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

CC2T : 5 523,70 €

VP.068 – Volume facturée

CC2T : 1 970 000 m³

Cet indicateur est calculé à partir des relèves réelles qui s'établissent tout au long de l'année sur les communes. Les volumes sont recalculés sur une base 365j pour avoir un volume annuel.

P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

CC2T: 2,42%

P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

CC2T : 95 %

P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

CC2T: 0,0 ‰

P.258.1 - Taux de réclamations

CC2T : 6.4 ‰

P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

CC2T : 30

P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

CC2T : 12,6 u/100 km

P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

CC2T : 0,28%

P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité

7,1 années

P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

CC2T: 100 %

P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
CC2T: 60/120

1.6.4. Financement des investissements

1.6.4.1. Réalisations 2023

- AINGERAY : Travaux de gestion patrimoniale Rue de Liverdun – 11 opérations de renouvellement ponctuelles
- BOIS-DE-HAYE : Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Allée des Fusains Parc de Haye – 1243 ml de canalisation gravitaire DN 200 PVC ; 183 ml de refoulement (DN 90 mm) ; 1 PR et 4 reprises de branchements ;
- BOUCQ 2022-2023 : Travaux de mise en conformité du système d'assainissement et création d'une station d'épuration – 380 EH – 170 ml de refoulement (DN 90 mm) ; 1 746 ml de canalisation gravitaire (DN 200 à 600 mm) ; 2 PR ; 5 DO et 34 reprises de branchement ;
- BOUVRON 2022-2023 : Travaux de mise en conformité du système d'assainissement et création d'une station d'épuration – 280 EH – 690 ml de refoulement (DN 90 et 160 mm) ; 897 ml de canalisation gravitaire (DN 200 à 600 mm) ; 3 PR ; 4 DO et 19 reprises de branchement ;
- DOMGERMAIN : Travaux de délestage du réseau d'eau pluviale secteur Périscolaire – 215 ml DN 400 PVC et 3 reprises de branchements
- FRANCHEVILLE : Travaux d'élimination d'eau claire parasite Rue Hodié – 100 ml DN 200 PVC
- LUCEY : Travaux de déploiement du réseau transfert par anticipation sous l'emprise du giratoire de la RD 908 du programme LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG+LUCEY – 100 ml DN 200 PVC
- TERRES TOULOISES NORD 2023-2024-2025 : Travaux de mise en conformité du système d'assainissement pour six communes (DOMEVRE-EN-HAYE, MANONCOURT-EN-WOEVRE, MANONVILLE, MINORVILLE, NOVIANT-AUX-PRES, TREMBLECOURT) et création d'une station d'épuration par boues activées – 1705 EH – 7 675 ml de refoulement (DN 90 à 125 mm) ; 7 868 ml de canalisation gravitaire (DN 200 à 800 mm) ; 9 PR ; 14 DO et 219 reprises de branchement
- TOUL : Travaux de collecte Rue de la Liberté – 30 ml DN 200 PVC + 9 reprises de branchements ; 1 PR
- TOUL : Renouvellement du réseau d'assainissement Impasse du Gaz – 240 ml DN 315 PVC et 7 reprises de branchements
- TOUL : Renouvellement du réseau Avenue Victor Hugo sous le parking Table à Victor - 23 ml DN 800 béton ; 11,50 ml DN 315 PVC ; 13,20 ml DN 250 PVC
- TOUL : Renouvellement de deux tronçons d'eau usée et d'eau pluviale Rue Cartiers Dorées : - 25 ml DN 200 PVC ; 26 ml DN 315 PVC et 2 reprises de branchements
- VILLEY-LE-SEC : Réparation du réseau d'eau pluviale Route de Gondreville : - 10 ml DN 600 béton

1.6.4.2. Financement des investissements

Dépenses d'investissement	2022	2023
Déficit d'investissement reporté	413 743	0
Emprunts et dettes assimilées	451 240	441 443
Immobilisations incorporelles	219 829	168 547
Immobilisations corporelles	1 193 981	1 081 356
Immobilisations en cours	727 004	3 291 845
Opérations d'ordre de transfert entre section	211 615	199 564
Opérations patrimoniales	25 272	37 230
TOTAL	3 242 685	5 219 985

Recettes d'investissement	2022	2023
Excédent d'investissement reporté	0	1 909 073
Dotations, fonds divers et réserves	671 983	0
Subventions d'investissement	946 844	5 105 865
Emprunts et dettes assimilées	2 500 000	0
Immobilisations en cours	0	0
Opérations d'ordre de transfert entre section	1 007 660	1 008 585
Opérations patrimoniales	25 272	37 230
TOTAL	5 151 758	8 060 753

EXERCICE 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Total dépenses	3 973 968,72	5 219 984,87	9 193 953,59
Total recettes	5 582 566,78	8 060 752,82	13 643 319,60
Résultat de l'exercice	108 185,94	931 695,09	1 039 881,03
Résultat antérieur reporté	1 500 412,12	1 909 072,86	3 409 484,98
Restes à réaliser en N+1	0	271 813,33	271 813,33
Résultat cumulé	1 608 598,06	2 568 954,62	4 177 552,68

Etat de la dette

Epargne et capacité de désendettement

Etat de la dette	2022	2023
Rembours. en capital	451 240 €	441 443 €
Intérêts	167 503 €	180 078 €
Annuité de la dette	618 743 €	621 521 €
Annuité par habitant	14 €	14 €
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	15,03%	15,00%
Capital restant dû au 31/12 (encours de dette)	7 710 433 €	7 268 990 €
Encours de dette par habitant au 31/12	171 €	160 €
Encours dette/recettes réelles de fonctionnement	83%	187%
Epargne et capacité de désendettement	2022	2023
Epargne de gestion	1 678 612 €	1 203 581 €
Epargne brute	1 511 109 €	1 023 503 €
Epargne nette	1 059 869 €	582 060 €
Capacité de désendettement (en années)	5,1	7,1

1.6.5. Etudes réalisées en 2023

Poursuite des études pour l'assainissement de Laneuveville-Derrière-Foug

Poursuite des études pour la réhabilitation des réseaux et la diminution des eaux claires parasites de Foug

Lancement des études pour la réhabilitation du réseau et de la GIEP Avenue du Général Leclerc à Dommartin-lès-Toul

1.6.6. La prospective 2024

1.6.6.1. Fonctionnement du service

Dans la continuité des actions engagées depuis 2012 pour conforter le fonctionnement du service et améliorer sa performance :

- Fin des travaux d'assainissement de Bouvron ;
- Poursuite des travaux d'assainissement sur Domèvre-en-Haye, Manoncourt-en-Woevre, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Près, Tremblecourt (Assainissement Terres Toulaises Nord) ;
- Fin des études sur Laneuveville Derrière Foug et lancement des travaux ;
- Fin des études sur Foug pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'élimination des ECP ;
- Poursuite de la mise place de la GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales) pour les nouvelles constructions ;
- Poursuite de l'étude du Schéma Directeur de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (SDGIEP) et zonage pluvial sur le territoire ;
- Lancement des études pour la recherche des rejets directes d'eaux usées dans le fossé le long du Champ de Foire à Toul et pour son usage partiel ;

1.6.6.2. Investissements

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PREVISIONNEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Type	GP/AP-CP	Commune	Désignation des investissements	Type	Montant € HT actualisé	Ventilation de réalisation des travaux					Observations / commentaires
						2022	2023	2024	2025	2026	
1er Ass	1301	STEP Bouvron	Etude mise en conformité de l'assainissement	Etudes	10 000 €						
1er Ass	1301	STEP Bouvron	Travaux de mise en conformité de l'assainissement et création d'un station d'épuration	Travaux	1 108 510 €	8 314 €	520 704 €	582 000 €			OPR Réseaux en date du 19/04/23 Marché notifié le 30/10/23 Démarrage en janvier 24 pour 85 J d'exécution
1e Ass	1102	STEP Boucq	Etude mise en conformité de l'assainissement	Etudes	16 000 €						
1e Ass	1102	STEP Boucq	Travaux de mise en conformité de l'assainissement et création d'un station d'épuration	Travaux	1 616 023 €	645 138 €	937 235 €	34 000 €			OPR Réseaux en date du 28/04/23 OPR STEU en date du 04/04/23 MES STEP en date du 04/09/23
1e Ass	1003	STEP Trondes	Travaux de mise en conformité de l'assainissement et création d'un station d'épuration	Travaux	1 002 000 €	9 143 €	18 718 €	- €			Réception STEU en date du 16/03/23
1er Ass	2001	STEP TTN	Etude mise en conformité de l'assainissement	Etudes	275 000 €	54 200 €	4 000 €				Etude G2Pro sur la STEU mai/juin 2023
1er Ass	2001	STEP TTN	Travaux de mise en conformité de l'assainissement et création d'un ou plusieurs station(s) d'épuration	Travaux	7 371 000 €		2 128 000 €	4 224 500 €	1 018 500 €		Notification des 5 lots le 04/05/23 Démarrage travaux lots 1 à 3 le 19/06/23, lot 4 début novembre 2023, lot 5 le 27/05/24 (retard du fait de l'eau dans le sol) 80 % d'aides AERM
1er Ass	2102	STEP LDF	Etude mise en conformité de l'assainissement	Etudes	112 174 €	14 059 €	83 115 €				Validation du PRO 04/04/24 Accord DDT sur DLE en date du 05/04/24 Lancement enquête publique du 10 au 29/06/24
1e Ass	2102	STEP LDF	Travaux de mise en conformité de l'assainissement et création d'un station d'épuration	Travaux	2 200 000 €			440 000 €	1 760 000 €		3 lots de travaux (lot 1 LDF, lot 2 transfert, lot 3 Lucey) Lancement par anticipation du lot 1 via marché subséquent pour accompagnement de travaux communaux Démarrage travaux lot 1 prévisionnel au 01/07/24 Lancement DCE lots 2 et 3 courant juin 24

AC	GP	Foug	Etudes de réhabilitation des réseaux d'assainissement	Etudes	87 500 €	70 000 €	17 500 €				Etudes en cours
AC	GP	Foug	Travaux Av du Général de Gaulle	Travaux	2 100 000 €					2 100 000 €	Travaux nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des travaux réalisés Rue F. Mitterrand
AC	GP	Francheville	Travaux d'élimination des ECP de la Fontaine Rue Hodié	Etudes / Travaux	46 000 €		45 274 €				Opération portée par le BP Travaux faits,
AC	GP	Jaillon	Chemin de Liverdun	Etudes/ Travaux	15 000 €			15 000 €			Renouvellement de 25 ml de réseau, à planifier en 2024
AC	GP	Toul	Renouvellement réseau Rue du Chaveau (partie basse)	Etudes/ Travaux							Etude en cours
AC	GP	Toul	Renouvellement dalot Impasse du Gaz	Etudes/ Travaux	240 105 €	12 000 €	228 105 €				Travaux faits, réception le 20/10
AC	GP	Toul	Renouvellement réseau Rue Bois la Ville	Etudes/ Travaux	140 000 €		- €	140 000 €			Réseau EU en mauvais état, implanté en terrain privé
AC	GP	Toul	Raccordement réseau Secteur Liberté	Etudes/ Travaux	105 000 €		105 000 €				Une branchement de réseau EU mal raccordé + reprise de 4 bchts mals raccordés Travaux prévus en octobre 23
AC	GP	Toul	Etude suite rejets directes EU dans réseau EP secteur Briffoux / St Mansuy	Etudes	55 000 €		55 000 €				Réalisation de 550 enquêtes de branchements par BEPG, démarrage le 15 mai 23, à ce jour 160 enquêtes de faites
AC	GP	Toul	Busage fossé du Gué Secteur St Mansuy	Travaux	440 000 €			440 000 €			Travaux à porter par le BP Eaux pluviales
AC	GP	Toul	Renouvellement tronçons Cartiers Dorées	Travaux	50 000 €		50 000 €				Travaux faits
AC	GP	Villey-le-Sec	Réparation du réseau EP Route de Gondreville	Travaux	8 000 €		8 000 €				Opération portée par le BP Travaux faits
RE	GP	STEP Aingeray	Réfection de l'étanchéité du dégraisseur et renouvellement du système d'injection d'air	Travaux	40 000 €		40 000 €				Travaux faits,
RE	GP	STEP Aingeray	Réfection de la bande de roulement du pont racleur du clarificateur	Travaux	13 000 €		13 000 €				Travaux faits
RE	GP	STEP Aingeray	Renouvellement dégrilleur Aingeray	Travaux				40 000 €			A voir si on décale en 25
RE	GP	STEP Aingeray	Installation d'une électrovane sur l'arrivée gravitaire sous pression venant de Sexey					10 000 €			
RE	GP	STEP Toul	Amélioration du fonctionnement du PR X de Metz	Travaux	2 776 €		2 776 €				Travaux faits, problème de coup de béliér résolu
RE	GP	STEP Toul	Renouvellement des canalisations d'injection d'air du dégraisseur	Travaux	80 500 €		80 500 €				Chiffrage fait, commande passée à SAUR après mise en concurrence Travaux en cours
RE	GP	STEP Toul	Renouvellement des 4 turbines d'aération sur le GER SAUR Travaux d'accompagnement	Travaux	40 000 €		40 000 €				Travaux commandés sur 2023 et réalisés en 2024
RE	GP	CC2T	Renouvellement d'armoires électrique	Travaux	105 790 €	30 000 €	28 790 €	25 000 €			Renouvellement d'armoire électrique (PR Intermarché, Chaudeney et Péchot)

ATC	GP	Aingeray	Aménagement Rue de Liverdun	Etudes / Travaux	72 000 €		72 000 €				Travaux faits
ATC	GP	Aingeray	Aménagement Rue de Liverdun	Etudes GIEP	10 566 €	- €	10 556 €				
ATC	GP	Chaudeney-sur-Moselle	Réfection tapis Rue Jean Rosman	Etudes / Travaux							Travaux à prévoir en 24 (chemisage?)
ATC	GP	Chaudeney-sur-Moselle	Réfection tapis Rue Vignes Noel	Etudes / Travaux							Travaux à prévoir en 24 (chemisage?)
ATC	GP	Chaudeney-sur-Moselle	Réfection tapis Rue des Brascottes	Etudes / Travaux							Travaux à prévoir en 25 (chemisage?)
ATC	GP	Domgermain	Délestage réseau EP Périscolaire	Travaux	120 000 €		120 000 €				Opération portée par le BP, convention avec Domgermain pavec refacturation de la part communale Travaux en cours
ATC	GP	Dommartin-lès-Toul	Aménagement Avenue Général Leclerc	Etudes Ass + GIEP	22 000 €		9 000 €	13 000 €			Consultation MOE faite pour étude global Eau, GIEP, ASS, Etudes en cours
ATC	GP	Dommartin-lès-Toul	Aménagement Avenue Général Leclerc	Travaux				400 000 €			
ATC	GP	Ecrouves	Aménagement Rue de Paris (Carrefour Rue Hotel de Ville vers GrandMénil)	Etudes / Travaux	400 000 €			400 000 €			Réunion de coordination commune + CC2T + CD 54 le 06/09, aménagement validé yc vélo-route, travaux décalés pour 2024 avec grpt de commande
ATC	GP	Ecrouves	Aménagement Rue de Paris Secteur Grand Gué jusqu'au Village	Etudes	7 000 €		7 000 €				Diagnostic réseau en prévision de la réfection du tapis prévu par le Département en 2024
ATC	GP	Foug	Aménagement de la Rue François Mitterrand	Travaux	2 100 000 €			1 470 000 €	630 000 €		Travaux à réaliser en 24 et 25
ATC	GP	Bois de Haye	Réaménagement RD 400	Etudes / Travaux							Travaux prévus pour 2025, Etudes à lancer
ATDP54	GP	Lucey	Création d'un giratoire RD 908	Travaux	30 000 €		40 000 €				Anticipation de la pose du nouveau réseau projeté pour l'opération LDF + Lucey sur 100 ml Travaux faits
ATC	GP	Toul	Renouvellement du réseau rue Baron Louis TOUL	Etudes/ Travaux	190 000 €		- €	190 000 €			Dalot en présence, renouvellement intégrale + reprise des branchements Travaux décalés en 2024 ou 2025
ATC	GP	Toul	Création d'un giratoire Avenue Victor Hugo	Etudes / Travaux	176 678 €		176 678 €	20 500 €			Travaux faits - réception à faire Régularisation de la servitude sur la partie parking 20 500 €sur le budget 2024
ATC	GP	Toul	Accompagnement des travaux de chauffage urbain	Etudes / Travaux	200 000 €		- €	200 000 €			Rue Navarin et Firmin Gouvion décalage sur 2024 après demande Ville de Toul
ATC	GP	Toul	Aménagement Rue de la République Tranche 2	Etudes / Travaux	- €		- €				Pas de besoin de travaux
ATC	GP	Gondreville	Aménagement de voirie rue et impasse des Tilleuls	Etudes	4 000 €		4 000 €				34 Habitations, a enqueter car erreur de raccordement, travaux voirie prévus en fin de mandat
ATC	GP	Gondreville	Réfection des trottoirs	Travaux	5 000 €		- €				Juste MAN+ F ampons
ATC	GP	Gondreville	Aménagement Rte de Fontenoy	Etudes / Travaux	270 000 €		-	270 000 €			Etudes en cours de finalisation, lancement DCE en fin d'année 23
ATC	GP	Gondreville	Aménagement Rue des Grèves	Etudes / Travaux							Travaux prévus 2025 / Etudes à faire en 2023
ATC	GP	Choloy Menillot	Aménagement Rue de Toul (renouvellement partiel réseau EP)	Travaux	18 000 €						
ATC	GP	Pierre-la-Treiche	Aménagement de voirie rue du Val	Etudes/ Travaux	30 000 €	21 000 €					Travaux prévus début décembre en concertation avec la Mairie
ATC	GP	Pierre-la-Treiche	Réfection RD 121	Etudes/ Travaux	30 000 €		30 000 €				Chiffrage en cours
ATDP54	GP	Pagney-derrière-Barine	Aménagement de la rue du Ruisseau	Etudes	15 000 €						Etude de déracordment du pluviale pour la gestion du temps de pluie et la reprise du réseau modifié sur 2019 et 2020
ATC	GP	Pagney-derrière-Barine	Aménagement de la rue du Ruisseau	Travaux	100 000 €			100 000 €			Renouvellement réseau EP en DN 800, travaux portés par le BP eaux pluviales
ATC	GP	divers	Imprévus	Travaux	100 000 €						
ATC	GP	CC2T	Accompagnement projet communaux	Travaux	2 000 000 €				1 000 000 €	1 000 000 €	
Total					25 158 646 €	1 820 252 €	4 701 677 €	8 474 000 €	4 408 500 €	3 100 000 €	
Total BP							173 274 €	540 000 €			

1.6.7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

La Communauté de communes a versé un montant de 21 999 € HT au titre de 2022 pour une action de solidarité et de coopération décentralisée.

1.7. Le service public de l'assainissement non-collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non collectif a été créé le 1^{er} janvier 2008 par la Communauté de Communes du Toulinois. Cette compétence est rendue obligatoire par la Loi sur l'Eau et retranscrite dans l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport a pour but de renseigner nos usagers sur les aspects techniques et financiers du service.

1.7.1. Service Public d'Assainissement Non Collectif : missions et organisation

1.7.1.1. Missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intervenue le 1^{er} janvier 2008 (délibération du 5 décembre 2007). Parallèlement le règlement « assainissement non collectif » a été adopté à la même date avec une entrée en vigueur en janvier 2008. Le règlement permet de demander une étude de sol dans le cadre de l'étude d'implantation de la filière lors de l'instruction du permis de construire.

L'assainissement non collectif recouvre l'ensemble des installations d'assainissement individuelles ou autonomes composées d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux pour les plus récentes et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol.

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 est à l'origine de la création des Services Publics d'Assainissement Non Collectif. Deux arrêtés ministériels pris en date du 6 mai 1996 déterminent précisément les missions du SPANC ainsi que les prescriptions techniques applicables en matière d'assainissement non collectif.

La mission du SPANC est une mission de contrôle de l'assainissement non collectif à tous les niveaux qui de fait, se double d'une mission de conseil auprès de l'ensemble des acteurs.

1.7.1.1.1. Installations à créer ou à réhabiliter

C'est, conformément à la loi, une mission de contrôle technique relatif à la conception et à la réalisation des dispositifs d'assainissement.

A cette occasion, une plaquette d'information à destination des usagers et des artisans a été réalisée par le service. Cette plaquette est distribuée pour toute demande d'autorisation d'installation d'un assainissement non collectif.

Le contrôle de conception et d'implantation : Ce contrôle est réalisé de préférence avant l'instruction des demandes d'urbanisme. Notre service dispose d'un mois pour donner un avis technique sur le projet d'assainissement lié à la demande d'urbanisme. L'avis du SPANC porte sur l'adaptation de l'installation projetée à la configuration de la parcelle, à la nature du sol et au logement prévu. Cette mission est essentielle car elle est un gage de bon fonctionnement futur de l'installation dans l'intérêt du propriétaire comme de la collectivité.

Le contrôle de réalisation : Ce contrôle est fait avant le remblaiement des ouvrages, une contre visite gratuite est faite également si nécessaire. Il permet de s'assurer que le dispositif a été mis en place conformément au projet validé par le service. Concernant les installations existantes, celles-ci peuvent présenter des dysfonctionnements ayant des impacts environnementaux et/ou sanitaires. Le propriétaire entre alors dans une démarche de réhabilitation de son dispositif d'assainissement et les étapes à respecter (contrôle de conception / contrôle de réalisation) sont alors identiques à celles indiquées ci-dessus.

1.7.1.1.2. Installations d'assainissement existantes

Le parc d'assainissement non collectif sur le territoire de la Commune est estimé à 738 installations.

Le recensement des installations s'est effectué sur la base des cartes de zonage d'assainissement collectif / non collectif de chacune des communes.

Communes	2022	2023
	Nombre d'ANC	Nombre d'ANC
Andilly	10	10
Ansauville	1	1
Bicqueley	23	25
Boucq	9	9
Bouvron	3	3
Bruley	4	4
Charmes La Côte	10	10
Chaudeney sur Moselle	13	13
CholoyMénillot	35	35
Domèvre-en-Haye	5	5
Domgermain	14	14
Dommartin les Toul	5	5
Ecrouves	13	14
Foug	14	14
Grosrouvres	2	2
Gye	24	24
Lagney	2	2
Laneuveville Derrière Foug	3	3
Lay Saint Rémy	3	3
Lucey	6	6
Manoncourt en Woëvre	13	13
Manonville	3	3
Ménil La Tour	5	5
Minorville	8	8
Noviant-aux-Prés	7	7
Pagney derrière Barine	5	5
Pierre la Treiche	46	46
Royaumeix	2	2
Sanzey	5	5
Toul	74	75
Tremblecourt	2	2
Trondes	32	33
Villey-le-Sec	113	114
Aingeray	14	14
Avrainville	11	11
Bois-de-Haye	111	112

Fontenoy-sur-Moselle	10	10
Francheville	29	29
Gondreville	19	19
Jaillon	9	9
Villey-Saint-Etienne	14	14
TOTAL	731	738

Les missions du SPANC sur les installations existantes portent sur la réalisation d'un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (contrôle des installations existantes). Il s'agit ici aussi d'une obligation légale qui consiste à s'assurer que les installations d'assainissement non collectif sont correctement entretenues par leurs propriétaires ou leurs occupants.

L'article 2 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif précise que le contrôle de bon fonctionnement porte au moins sur les points suivants :

- Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité,
- Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- Vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux, fosse septique et dispositifs de dégraissage,
- Vérification de la réalisation périodique des vidanges,
- Vérification de l'entretien périodique des dispositifs de dégraissage, si la filière en comporte.

La fréquence retenue par la collectivité pour le contrôle de bon fonctionnement est de 10 ans depuis le 05/12/2019.

A ce jour, les contrôles ont porté sur les communes ayant réalisé la mise en enquête publique officielle du zonage d'assainissement collectif/non collectif. Il s'agit des communes d'Andilly, Ménil La Tour, Royaumeix, Sanzey, Bruley, Foug, Pagny derrière Barine, Pierre-la-Treiche, Lucey, Dommartin les Toul, Ecrouves et Toul.

Les contrôles portent sur les communes dotées d'une station d'épuration et sur les habitations en dehors du zonage d'assainissement collectif.

Pour les communes n'ayant pas à ce jour de station d'épuration et n'ayant pas de zonage validé, les habitations qui seront contrôlées seront celles situées à l'écart et dont un raccordement est impossible techniquement et ou trop lourd financièrement.

En revanche, depuis le 1^{er} janvier 2011, le contrôle de l'assainissement est obligatoire sur les habitations mises en vente dans ces communes puisqu'un rapport sur l'assainissement de l'habitation doit être annexé à la promesse de vente. Toutes les habitations sont alors concernées en dehors ou non du zonage d'assainissement collectif/non collectif.

Les contrôles diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien sont en majorité défavorables, soit il n'y a aucun ouvrage d'assainissement non collectif, soit l'assainissement non collectif est incomplet. En effet, il y a un prétraitement type fosse septique mais il manque le traitement type filtre à sable ou autre. Les eaux usées en sortie de fosse ne correspondent pas aux normes de rejet indiquées dans l'arrêté puisqu'elles n'y sont pas traitées.

1.7.1.2. Conseil aux usagers

Les usagers du service public ont à leur disposition un technicien en assainissement non collectif capable de répondre aux questions techniques et réglementaires. Cette démarche s'inscrit dans un souci de qualité du service rendu aux usagers.

1.7.1.3. Evolutions réglementaires

La loi Grenelle 2¹ renforce les collectivités territoriales dans leur mission de contrôle : contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter préalablement à la demande de permis de construire ou d'aménager, contrôle d'entretien et de bon fonctionnement des installations existantes au plus tard le 31 décembre 2012, puis au maximum tous les dix ans. Avec l'accord du propriétaire, elles peuvent procéder aux travaux prescrits dans le cadre du contrôle. Un document attestant de la conformité du dispositif d'assainissement non-collectif lors de la vente d'un immeuble est exigible depuis le 1^{er} janvier 2011.

Vidange des fosses septiques

Les personnes réalisant les vidanges des installations d'assainissement non collectif, prenant en charge le transport jusqu'au lieu d'élimination des matières extraites, sont soumises à agrément préfectoral². La demande d'agrément pour les vidangeurs en activité doit avoir été faite au 31 décembre 2010. L'activité d'élimination proprement dite de ces matières n'est pas concernée.

1.7.1.4. Réhabilitation des installations d'ANC

La principale difficulté reste le coût financier supporté par le particulier pour une réhabilitation de son assainissement non collectif. Le particulier est généralement favorable à la réhabilitation de son assainissement non collectif mais n'a pas les moyens financiers. Il existe les aides de ANAH (mais conditions d'attribution limitées et faible montant des aides), le taux réduit de TVA (7 %), certaines aides de la Caisse d'Allocation Familiale ou d'une caisse de retraite (peu élevée également). Le prêt éco PTZ existe mais uniquement pour les résidences principales construites avant le 1^{er} janvier 1990.

1.7.1.5. Autorisation des sols

Les autorisations des sols sont majoritairement des demandes de permis de construire et des certificats d'urbanisme. Les demandes de permis de construire concernent principalement Toul (110).

387 dossiers dont 170 avec Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C) ont été instruits en 2023.

1.7.2. Bilan technique des actions menées en 2023

1.7.2.1. Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter

1.7.2.1.1. Contrôles de conception

18 dossiers ont été instruits pour une installation neuve ou à réhabiliter.

1.7.2.1.2. Contrôles de réalisation

7 visites de chantier ont été réalisées.

¹Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Cette loi vise à mettre en œuvre la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, qui avait posé le cadre d'action d'un nouveau modèle de développement durable.

² Arrêté du 3 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif (modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009)

1.7.2.2. Contrôle des installations existantes

Dans le cadre des ventes immobilières en zonages ANC et AC :

COMMUNE	VISITES PREVUES	VISITES REALISEES	REFUS	C	CR	NC
BICQUELEY	0	1	0	1	0	0
BOIS-DE-HAYE	0	1	0	1	0	0
BRULEY	0	1	0	0	0	1
CHAUDENEY SUR MOSELLE	0	2	0	1	0	1
CHOLOY-MENILLOT	0	3	0	2	0	1
DOMEVRE-EN-HAYE	0	1	0	0	0	1
DOMGERMAIN	0	2	0	0	0	2
DOMMARTIN LES TOUL	0	2	0	2	0	0
ECROUVES	0	5	0	3	0	2
FOUG	0	6	0	3	0	3
GONDREVILLE	0	1	0	1	0	0
GROSROUVRES	0	1	0	0	0	1
GYE	0	1	0	1	0	0
JAILLON	0	1	0	0	0	1
LAGNEY	0	2	0	0	0	2
LAY-SAINT-REMY	0	3	0	2	1	0
MANONCOURT-EN-WOËVRE	0	1	0	0	0	1
MENIL-LA-TOUR	0	1	0	1	0	0
NOVIAINT-AUX-PRES	0	1	0	0	0	1
TOUL	0	7	0	6	1	0
VILLEY-LE-SEC	0	2	0	1	0	1
VILLEY SAINT ETIENNE	0	2	0	1	0	1
TOTAL	0	47	0	26	2	19

Dans le cadre des contrôles périodiques en zonages ANC

COMMUNE	VISITES PREVUES	VISITES REALISEES	REFUS	C	CR	NC
AINGERAY	0	9	0	1	0	8
FRANCHEVILLE	0	19	0	3	0	16
GROSROUVRES	0	1	0	0	0	1
LUCEY	0	6	0	1	0	5
MENIL LA TOUR	0	4	0	1	0	3
SANZEY	0	2	0	0	0	2
VILLEY SAINT ETIENNE	0	7	0	1	0	6
TOTAL	0	48	0	7	0	41

C : conforme, CR : conforme avec réserves, NC : non conforme

Il y a 36,84 % de systèmes conformes sur la totalité contrôlé sur 2023.

1.7.3. Indicateurs de performance

D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non Collectif

942 habitants

D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

90/140

P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

36,84%

1.7.3.1. Contrôle du neuf ou de la réhabilitation :

Pour cette prestation, il a été mis en place une redevance forfaitaire de 100,00 € adopté lors du conseil communautaire du 05/12/2019 pour l'exercice 2020. Cette redevance est décomposée comme suit pour tenir compte du délai entre l'étude de la conception et la réalisation sur le terrain qui peut être supérieur à 1 an :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - Contrôle de conception : | 50,00 € |
| - Contrôle de bonne exécution : | 50,00 € |

1.7.3.2. Contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien :

Le montant de la redevance pour le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien (ou contrôle diagnostic de l'existant) a été fixé par délibération du conseil communautaire en date du 05/12/2019 pour l'exercice 2020 à 100,00 €.

Le montant du diagnostic réalisé dans le cadre d'une transaction immobilière est fixé à 120 €.

1.7.4. Financement des investissements

Sans objet *pour 2023*.

1.7.5. Prospective

Sur la base d'un bilan complet de l'état des installations existantes, il conviendra de se rapprocher de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour envisager un accompagnement des particuliers dans la réhabilitation de leurs installations.

Glossaire

Abonnement : L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Assiette de la redevance d'assainissement : Volume total facturé aux usagers du service.

Bilans disponibles : sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables

Capacité épuratoire : Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO₅/jour) et en capacité hydraulique (m³/jour) ou en équivalent habitant.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007)

Client (abonné) : personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc...). Le client est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les clients eau, les clients assainissement collectif et les clients assainissement non collectif. Le client perd sa qualité d'abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). (cf. circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour Veolia, un client correspond à un abonnement : le nombre de clients est égal au nombre d'abonnements.

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO₅ est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO : Demande chimique en oxygène. La DCO est un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Equivalent habitant : Flux journalier moyen de pollution, correspondant à la quantité de DBO₅ (en grammes / jour) des eaux brutes en entrée de système de traitement divisé par 60. Un équivalent habitant (EH) rejette en effet 60 grammes de DBO₅ par jour.

Habitants : population INSEE des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune. Dans le présent document, cette population est présentée avec double compte à partir de l'année 2007 incluse. Le terme « total majoré » signifie qu'est prise en compte la population fictive, authentifiée annuellement par arrêté ministériel et publiée par l'INSEE. En matière d'assainissement, on distingue la population de la zone d'assainissement collectif et celle de la zone d'assainissement non collectif, selon le zonage préalablement défini par la Collectivité.

Indice de conformité réglementaire des rejets : L'indice mesure la conformité des rejets aux prescriptions de rejet définies dans la réglementation ou dans l'arrêté préfectoral.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
- + 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
- + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
- + 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
- + 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
- + 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)
- + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

- + 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
- + 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
- + 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- + 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
- + 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
- + 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

+ 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

+ 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments indiqués au point B suivant n'étant pas pris en compte si la somme des éléments mentionnés au point A n'atteint pas 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

- + 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
- + 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
- + 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans
- + 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

- + 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
- + 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations
- + 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange

Matières sèches (boues de dépollution) : Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS

MES : Matières en suspension. Les MES sont un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007)

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques. (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Station d'épuration (ou usine de dépollution) : Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers : le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'impayés : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de raccordement : Pourcentage des clients desservis effectivement raccordés au réseau d'assainissement (Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients desservis). La politique en matière d'auto surveillance et d'assainissement non collectif doit être mise en parallèle de l'appréciation de l'indicateur.

Taux de réclamations : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

Les nouveaux textes de référence

Gestion des services publics locaux

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)¹

Malgré la suppression de la participation pour raccordement à l'égout au 1er juillet 2012, les services publics de collecte des eaux usées peuvent maintenir leur capacité de financement en continuant à percevoir une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), due par les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

La collectivité compétente en matière d'assainissement collectif assure le suivi et le contrôle de ces raccordements, afin que les propriétaires concernés versent cette participation. La collectivité détermine par délibération les modalités de calcul de cette participation qui peut être différente pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes. La PFAC tient compte de l'avantage d'être raccordés et de l'économie réalisée en évitant soit la réalisation d'une installation d'évacuation, soit la mise aux normes d'une telle installation.

Schéma d'assainissement collectif²

Les communes compétentes en matière d'assainissement sont invitées à une gestion patrimoniale des réseaux. A cet effet, elles ont l'obligation de réaliser un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement, qui doit être établi avant le 31 décembre 2013. Les données incluses dans le descriptif détaillé sont cohérentes avec celles requises au titre de la nouvelle réglementation sur la sécurité des travaux à proximité des réseaux (dite « DICT »), ce descriptif est actualisé chaque année.

Fuites après compteurs : nouvelles modalités de facturation³

En cas d'augmentation anormale de sa consommation d'eau potable liée à une fuite sur une canalisation après compteur, l'abonné d'un local à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture : il n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne.

Le service d'eau, lorsqu'il constate cette augmentation anormale lors du relevé de compteur, doit en informer « sans délai » l'abonné, « par tout moyen et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé ». L'abonné doit faire réparer la fuite par un professionnel dans le mois suivant cette information et attester de cette réparation : le service d'eau peut procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place pour vérifier que la fuite a bien été localisée et que la réparation a été effectuée.

Le régime applicable au dégrèvement de la redevance d'assainissement en cas de fuite demeure inchangé : les volumes d'eau imputables aux fuites d'eau sur canalisation n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

Assainissement non collectif

Les prescriptions techniques⁴ et les modalités d'exécution du contrôle⁵ ont été définies. Les obligations des propriétaires d'installations conçues, réalisées ou réhabilitées à partir du 1^{er} juillet 2012 sont précisées, et des indications sont données sur le dimensionnement des petites installations et les produits de construction des installations. Les modalités de contrôle des installations sont simplifiées et le contenu du contrôle est précisé selon qu'il s'agit d'une installation neuve (réalisée après le 9 octobre 2009) ou existante. Les conditions rendant obligatoires les travaux sur des installations existantes sont clarifiées. En cas de vente immobilière, la commune peut effectuer un nouveau contrôle de l'installation à la demande et à la charge du propriétaire. La fréquence des contrôles ne peut excéder 10 ans.

1 Loi de finances rectificative du 14 mars 2012 (art.30).

2 Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012.

3 Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012.

4 Arrêté du 7 mars 2012.

5 Arrêté du 27 avril 2012.

Autorisations d'urbanisme et ANC⁶. Les demandes d'autorisation d'urbanisme déposée depuis le 1^{er} mars 2012 doivent comporter le document attestant de la conformité du projet d'installation

d'assainissement non collectif dans le cas où le projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une telle installation.

Travaux à proximité des réseaux : nouvelles contraintes⁷

La préparation et l'exécution des travaux effectués à proximité des réseaux doivent suivre des règles précises, et ce pour prévenir leurs conséquences néfastes pour la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers.

Les exploitants de réseaux doivent ainsi préciser la localisation géographique des différents ouvrages concernés et déclarer leurs réseaux sur un guichet unique (www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr), moyennant une redevance⁸ (sauf si le réseau n'atteint pas 300 km). L'incertitude sur la localisation géographique d'un ouvrage en service peut remettre en cause le projet de travaux ou modifier les conditions techniques ou financières de leur réalisation.

A compter du 1er juillet 2013, des investigations complémentaires de localisation doivent, le cas échéant, être effectuées sous la responsabilité du responsable du projet et confiées à un prestataire certifié si la réponse des exploitants aux DT/ DICT révèle que la cartographie des réseaux sensibles en zone urbaine est d'une précision insuffisante. Les exploitants de réseaux pour leur part sont tenus de mettre en œuvre un processus d'amélioration continue des données cartographiques de leurs réseaux enterrés en service, reposant notamment sur l'exploitation des résultats des investigations complémentaires effectuées par les maîtres d'ouvrage de travaux.

SIG & déclaration unique CNIL⁹

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) élargit l'autorisation unique de traitements de données à caractère personnel accordée aux collectivités territoriales pour la gestion de l'urbanisme ou du SPANC à tous les systèmes d'information géographique (SIG) utilisés dans le cadre d'un service public.

Transfert des pouvoirs de police assainissement¹⁰

Le président de l'EPCI ou du groupement de collectivités territoriales peut renoncer, pendant les 6 mois suivant son élection, mais aussi dans les 6 mois suivant le transfert des compétences à ce que les pouvoirs de police spéciale des maires des communes membres (assainissement, déchets ménagers) lui soient transférés de plein droit.

Gestion clientèle

Norme simplifiée sur la gestion des fichiers clients et prospects¹¹. Actualisée par la CNIL le 13 juillet 2012, avec l'objectif affiché d'assurer un plus grand équilibre entre les besoins des professionnels et le respect de la vie privée et des droits des clients et prospects, la nouvelle norme permet aux entreprises de satisfaire à leurs obligations déclaratives de manière extrêmement simple et rapide. Le traitement des données peut avoir pour finalité le suivi de la relation client (réalisation d'enquêtes de satisfaction, gestion des réclamations et services après-vente).

En faveur des clients, un certain nombre de points sont précisés et/ou clarifiés : durée de conservation des données (3 ans), durée de conservation des données relatives aux pièces d'identité (1 an), aux cartes bancaires (13 mois ou plus longtemps avec l'accord du client), modalités pratiques d'information des personnes, notamment en matière de recueil du consentement et de droit d'opposition ; mesures de sécurité à prendre pour assurer la confidentialité des données.

Les organismes publics ou privés qui ont effectué une déclaration simplifiée sous le cadre de l'ancienne norme simplifiée doivent s'assurer qu'ils respectent bien les termes de la nouvelle norme au plus tard de 13 juillet 2013.

6 Décret n° 2012-274 du 28 février 2012.

7 Arrêté du 15 février 2012, arrêté du 28 juin 2012, décret n° 2012-970 du 20 août 2012.

8 Arrêté du 3 septembre 2012.

9 Délibération CNIL n°2012-087 du 29 mars 2012.

10 Loi n° 2012-281 du 29 février 2012.

11 Norme n°48 éditée par la CNIL.

Prélèvements. La mise en œuvre de l'espace unique de paiements en euros¹² (SEPA) à compter du 1^{er} février 2014 introduira des modifications dans le processus de gestion clientèle.

Risques professionnels¹³

L'exposition professionnelle à certains agents chimiques dangereux ne doit pas dépasser certaines valeurs limites. Des contrôles techniques seront opérés à compter 1^{er} janvier 2014.

Polices de l'environnement : harmonisation & simplification¹⁴

A compter du 1^{er} juillet 2013, le contrôle de la bonne application du droit de l'environnement est simplifié et un corps d'inspecteurs de l'environnement est créé. Les dispositifs de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et de la police de l'eau qui ont fait leur preuve sont étendus à tous les autres domaines de l'environnement.

Les mesures et sanctions pénales sont harmonisées. Les atteintes à l'eau et aux milieux aquatiques peuvent être ainsi punies de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Les sanctions seront aggravées lorsque les faits sont commis malgré une décision de mise en demeure ou s'ils portent gravement atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes ou provoquent une dégradation substantielle de la faune et de la flore, ou de la qualité de l'air, de l'eau ou du sol. Un dispositif de peines complémentaires est prévu (remise en état, affichage des condamnations, confiscation). Les personnes morales peuvent encourir des peines complémentaires.

La possibilité de transiger est généralisée. Déjà prévue dans le domaine de l'eau et de la pêche en eau douce et des parcs nationaux, cette possibilité est étendue à tous les domaines régis par le code de l'environnement. La transaction ne reste possible que pour les délits et les contraventions de 5^{ème} classe. Le montant de la transaction ne peut dépasser 1/3 du montant de l'amende.

Eaux usées et déchets

Réutilisation des eaux usées traitées¹⁵

Selon un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) de mars 2012, la réutilisation d'eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de cultures ou l'arrosage d'espaces verts constitue une alternative intéressante, notamment pour préserver la ressource en eau, en cas de période de sécheresse prolongée par exemple, ou dans des zones de faible disponibilité des ressources en eau au regard des différents usages. L'Anses évalue toutefois les risques pour les voies respiratoires et cutanéomuqueuses liés à cette réutilisation et émet plusieurs recommandations.

Garanties financières des ICPE¹⁶

L'obligation de constituer des garanties financières, est étendue à de nouvelles installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) parmi lesquelles, dans le domaine des déchets, les installations de transit, regroupement, tri ou traitement relevant des régimes d'autorisation ou d'enregistrement, susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes des sols ou des eaux. Ces obligations s'appliquent aux installations nouvelles à compter du 1^{er} juillet 2012 et les installations existantes ont 6 ans pour se mettre en conformité.

Protection de la ressource

Des compléments sont apportés aux critères d'évaluation et procédures à suivre pour établir l'état des eaux souterraines et les tendances significatives et durables à la hausse de dégradation de leur état chimique¹⁷.

En 2013, les tarifs maximums de la redevance pour pollution de l'eau sont augmentés pour certaines substances dangereuses pour l'environnement rejetées dans les masses d'eau souterraines et superficielles¹⁸.

12 Règlement européen n°260/2012 du 14 mars 2012.

13 Décret n° 2012-746 du 9 mai 2012 & arrêté du 9 mai 2012.

14 Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012.

15 <http://www.anses.fr/Documents/EAUX2009sa0329Ra.pdf>

16 Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012. Arrêtés du 31 mai 2012.

17 Arrêté du 2 juillet 2012.

Le stockage souterrain de CO₂ est exclu des interdictions, mais l'opération doit être réalisée dans le respect de certaines conditions¹⁹. Le taux maximal de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est relevé de 0,15 à 0,30 euro par mètre cube. Les plafonds de la redevance prélèvement sont également augmentés pour tous les usages²⁰.

La liste des substances toxiques, cancérogènes, mutagènes ou présentant des dangers pour l'environnement, soumises à redevance pour pollutions diffuses, a été actualisée et est applicable au 1^{er} janvier 2013²¹. A partir du 1^{er} janvier 2013 les fabricants, importateurs ou distributeurs d'une quantité minimale de 100 grammes par an de substance à l'état nanoparticulaire doivent procéder à une déclaration annuelle de celle-ci auprès du ministère de l'Ecologie²². Ce dispositif a pour objet de mieux connaître les nanomatériaux et leurs usages, de disposer d'une traçabilité des filières d'utilisation, d'une meilleure connaissance du marché et des volumes commercialisés et de collecter les informations disponibles sur les propriétés toxicologiques et éco-toxicologiques.

Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)²³

L'autorité administrative en charge du SDAGE fixe la liste des dérogations à l'objectif du bon état des eaux d'ici 2015 sans avoir à attendre la révision du SDAGE prévue tous les 6 ans et après mise à disposition du public (6 mois minimum), notamment par voie électronique.

Protection des milieux

Nitrates d'origine agricole : le contenu des plans d'action Régionaux contre les algues vertes est renforcé²⁴ par des actions proportionnées et adaptées aux spécificités locales. Dans les zones de captage de l'eau destinée à la consommation humaine dont la teneur en nitrate dépasse 50 mg/l et les bassins connaissant d'importantes marées vertes sur les plages et définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), le préfet de Région peut mettre en place une surveillance annuelle de l'azote épandu de toutes origines. Le plan national prévoit de limiter le taux de nitrates entre 10 et 25 milligrammes par litre (mg/l) dans les cours d'eau.

Les travaux courants d'entretien et de restauration des milieux aquatiques sont dispensés d'enquête publique lorsqu'aucune participation financière n'est demandée aux intéressés et qu'il n'est procédé à aucune expropriation. La possibilité de recourir à l'expropriation est étendue aux opérations de restauration des milieux aquatiques²⁵.

Fonds d'investissement pour la biodiversité & trames verte et bleue²⁶. Il est créé un fonds d'investissement pour la biodiversité et la restauration écologique. Un comité consultatif composé notamment de représentants issus du Comité national « trames verte et bleue », émet des recommandations sur l'utilisation du fonds.

Stratégie nationale « mer-littoral » (SNML)²⁷. La SNML a vocation à coordonner toutes les politiques sectorielles s'exerçant en mer ou sur le littoral. Dans une perspective de gestion intégrée des espaces, elle doit comporter les orientations relatives notamment à la protection des milieux, des ressources, à la prévention des risques, au développement durable des activités économiques.

Réforme des enquêtes publiques²⁸

La réforme de la procédure et du déroulement de l'enquête publique devrait rendre celle-ci plus efficace. Le regroupement d'enquêtes en une enquête unique est facilité en cas de pluralité de maîtres d'ouvrage ou de réglementations distinctes. D'une manière générale, l'expression et la prise en compte des points de vue devrait être renforcée.

18 Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (art. 124).

19 Arrêté du 23 juillet 2012.

20 Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 (art. 124).

21 Arrêté du 3 octobre 2012.

22 Arrêté du 6 août 2012.

23 Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

24 Décrets n°s 2012-675 et 2012-676 du 7 mai 2012. Arrêté du 7 mai 2012.

25 Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

26 Décret n° 2012-228 du 16 février 2012.

27 Décret n° 2012-219 du 16 février 2012.

28 Décret n°s 2011-2018 & 2011-2021 du 29 décembre 2011.

Evaluation des incidences environnementales

Réforme des études d'impact²⁹. La réforme précise les seuils en fonction desquels soit une étude d'impact est obligatoire en toutes circonstances ou au cas par cas. L'un des apports majeurs de la réforme est d'ouvrir la possibilité d'un suivi systématique de l'application des mesures préconisées par l'étude d'impact, sauf dans quelques domaines limités. L'étude d'impact, trop souvent considérée comme un simple rapport, va ainsi davantage être envisagée comme un processus.

Evaluation de programmes environnementaux³⁰. La procédure d'évaluation des plans et programmes (dont le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux –SDAGE- et son complément, le SAGE) ayant une incidence sur l'environnement, applicable au 1er janvier 2013, est précisée. L'évaluation environnementale doit être proportionnée à l'importance du document. L'avis qui en découle sur les documents de planification est rendu public.

Evaluation environnementale des documents d'urbanisme³¹. Les documents d'urbanisme qui, à partir du 1er février 2013, font l'objet d'une évaluation environnementale soit de manière systématique, soit après un examen au cas par cas par l'autorité administrative de l'Etat désignée à cet effet, sont notamment les directives territoriales d'aménagement et de développement durables (DTADD), le schéma directeur de la Région, les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et certaines cartes communales. A noter. Les documents d'urbanisme dont la procédure d'élaboration ou de révision sera particulièrement avancée au 1er février 2013 ne seront pas soumis aux nouvelles règles d'évaluation environnementale.

Gestion des risques « inondations »

Identification des territoires d'action prioritaire³². L'objectif est de caractériser l'importance des risques d'inondation (impacts potentiels sur la santé humaine et sur l'activité économique) et, par conséquent, d'identifier les territoires pour lesquels il existe un risque important. Ces impacts doivent notamment être évalués «au regard de la population permanente résidant en zone potentiellement inondable et du nombre d'emplois situés en zone potentiellement inondable ». Cette identification doit en principe être achevée depuis fin septembre 2012

²⁹Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011.

³⁰Décret n° 2012-616 du 2 mai 2012.

³¹Décret n°2012-995 du 23 août 2012.

³²Arrêté du 27 avril 2012.

Annexe 1 : recensement des activités industrielles

Annexe 2 : factures pour 120 m³ de consommation d'eau

Annexe 3 : indicateurs techniques du service

Annexe 4 : rapport du délégataire

Annexe 5 : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse